

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 21 octobre 2003, à 19 h 00
Complexe touristique Dam-en-terre
Salle François Larochelle
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

Mot de la Présidente.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
MRC le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdeleine	4
L'UQCN	29
Le CRCD Saguenay-Lac-St-Jean.....	46
Le Comité Environnement Chicoutimi.....	60
L'Association de l'industrie électrique du Québec	72
Les Manufacturiers et exportateurs du Québec.....	84
La Municipalité de Péribonka.....	94
Droit de rectification, M. Patrick Arnaud	110

**ADVENANT 19 h 04, DÉBUT DE LA SÉANCE
SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'aimerais peut-être demander aux personnes qui sont inscrites ce soir à l'horaire, de bien vouloir vous présenter à la coordonnatrice pour dire que vous êtes arrivées pour qu'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Je vous remercie.

10

Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie d'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec.

15

Alors, mon nom est Sylvie Girard. Je préside cette commission et je suis secondée dans ma tâche par monsieur John Haemmerli à ma gauche, ainsi que monsieur Louis Dériger, à ma droite, qui agissent à titre de commissaires.

20

Je vous rappelle que nous avons la responsabilité de réaliser le mandat d'audience publique et d'enquête confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

25

Cette deuxième partie d'audience publique a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

30

J'appellerai donc, dans l'ordre de leur inscription à l'horaire, les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Chacune des présentations durera environ quinze (15) minutes. La commission prendra, à la suite des interventions des participants, quelques instants pour échanger afin de préciser certains aspects ou développer davantage des éléments contenus dans le mémoire. La commission est en enquête et elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires.

35

Il ne faut pas interpréter nos questions comme une orientation de la commission. La commission ne se prononce pas maintenant. Elle se prononce quand elle remet son rapport.

40

Au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont invités à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

À la suite de cette deuxième partie d'audience publique, la commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

45 Je rappelle que le mandat qu'a reçu le Bureau d'audiences publiques est d'une durée de quatre (4) mois et le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le quinze (15) janvier deux mille quatre (2004). Le ministre doit ensuite rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants.

50 La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation sur ministre de l'Environnement.

Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions, dont le service est assuré par monsieur Michel Olivier, seront disponibles dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience publique, ainsi que sur le site Internet du BAPE.

55 Dans le cadre de son mandat d'enquête, subséquentement aux audiences publiques, la commission peut poursuivre son questionnement. Les questions et les réponses seront aussi déposées dans les centres de consultation et sur le site du BAPE.

60 Les membres de l'équipe présents à cette deuxième partie d'audience sont madame Isabelle Bernier-Bourgault, qui est à l'arrière, ainsi que madame Sylvie Mondor, ici à notre gauche, qui sont analystes pour le BAPE. Il y a aussi madame Monique Gélinas, qui est à l'arrière aussi, qui est la coordonnatrice du secrétariat de la commission.

65 La logistique de l'audience est assurée par le Service de soutien aux événements du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le responsable de l'organisation technique, monsieur Daniel Buisson, ainsi que le technicien du son, monsieur Daniel Moisan.

70 Je rappelle aussi que les centres de consultation sont accessibles tout au long du mandat et que les documents peuvent y être consultés. Il y a six centres régionaux : la bibliothèque d'Alma, la bibliothèque de Dolbeau-Mistassini, l'Hôtel de ville de Péribonka, la bibliothèque publique de Mashteuiatsh et la bibliothèque Paul-Émile Boulet à Chicoutimi, ainsi que la municipalité de Lamarche.

75 Il y a aussi deux (2) autres centres, les centres permanents : le bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

80 Pour ce soir, nous avons neuf (9) intervenants qui se sont inscrits à l'horaire. Je demanderais de limiter les interventions, comme j'ai dit tout à l'heure, à quinze (15) minutes pour laisser à la commission du temps pour échanger avec vous et nous permettre d'éclaircir un peu plus certains aspects de vos interventions.

85 Bien sûr, il y a des mémoires qui sont beaucoup plus volumineux. Nous avons demandé aux gens de nous faire, pour ce soir, une présentation plus succincte, un résumé. Mais soyez assurés que la commission lit tous les mémoires intégralement et le nombre de questions n'a rien à voir... n'est pas proportionnel avec l'intérêt de la commission. Il peut y avoir beaucoup de questions, peu de questions, il peut y avoir des mémoires que c'est très clair ou quoi que ce soit,

90 d'autres, même si c'est très clair, on veut quand même poursuivre un petit peu la discussion. Alors, ce n'est pas un signe d'intérêt plus ou moins grand de la commission ni d'orientation en regard du rapport.

J'aimerais rappeler aussi l'importance que la commission apporte à un débat serein, tel
95 que nous l'avons vécu en première partie d'audience. La commission n'admettra aucun propos diffamatoire ou non respectueux. Le processus même du BAPE, au-delà d'un contexte juridique assez rigide, permet d'avoir un échange des plus fructueux, autant pour vous que pour nous. L'échange permet de faire évoluer le projet, pour la population comme pour les promoteurs. C'est d'autant plus important de le faire de façon sereine et respectueuse.

100 De plus, je souligne que, tout comme pour le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de faire des rectifications de faits, si vous le jugez utile. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres.

105 Chacun a droit à son opinion. Les gens peuvent venir faire une rectification sur des choses très précises. Bon,. Je vous donne comme exemple, quelqu'un dit qu'il y a telle chose qui existe à cent (100) mètres du barrage, où serait situé le barrage, quelqu'un peut venir dire, bien, ce n'est pas cent (100) mètres, c'est cinq cents (500) mètres. Alors, c'est vraiment sur des
110 faits et non pas sur de l'opinion.

Alors, pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre spécifique à cette fin auprès de la coordonnatrice madame Gélinas. Les gens inscrits au registre de rectification seront invités à faire leur intervention à la fin de la séance.

115 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à bien vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire qui se trouve sur la table à l'arrière.

120 Je rappelle qu'il est toujours interdit de fumer dans la salle. Et maintenant, nous allons commencer rapidement la présentation des mémoires. Bon. Peut-être rajouter les cellulaires, de penser à les fermer.

125 Alors, je vais appeler, comme premiers intervenants, les quatre (4) représentants de la MRC... deux (2) de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la MRC de Maria-Chapdelaine. Alors, monsieur Jean-Marie Claveau, préfet; monsieur Réjean Boivin, préfet, ainsi que messieurs Denis Jubinville et Christian Bouchard, s'il vous plaît.

130 Alors, bonsoir, messieurs. Merci de votre présence.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Alors, bonsoir, Madame, Messieurs. Alors, ça me fait plaisir de participer aux audiences.

135

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, juste avant, peut-être vous nommer pour...

140

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

145

... le sténotypiste, pour savoir qui s'adresse et qu'il puisse nommer vos noms à ce moment-là.

M. DENIS JUBINVILLE :

150

Denis Jubinville, directeur général de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

155

Jean-Marie Claveau, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

M. RÉJEAN BOIVIN :

160

Réjean Boivin, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine.

M. CHRISTIAN BOUCHARD :

Christian Bouchard, secrétaire-trésorier de la MRC de Maria-Chapdelaine.

165

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, je vous écoute.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

170

Alors, dans un premier temps, monsieur Boivin va nous présenter un peu le résumé du mémoire qu'on a déposé. Par la suite, je terminerai la présentation puis on sera disponible pour vos questions.

175

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

180

Monsieur Boivin.

M. RÉJEAN BOIVIN :

185

Alors, bonsoir. Quelques explications de la présence des deux (2) MRC. Alors, considérant que toute MRC est tenue de maintenir un schéma d'aménagement et un schéma de développement applicables à l'ensemble de son territoire et que ce schéma doit comprendre, entre autres les grandes orientations de l'aménagement et les grandes affectations de son territoire.

190

Considérant le fait que le projet serait éventuellement construit en partie sur les territoires non organisés des deux (2) MRC et considérant le fait qu'une MRC qui comprend un territoire non organisé est présumée être une municipalité locale, les deux (2) préfets ici présents sont les représentants de la population directement touchée par le projet et sont imputables devant elle en regard de l'entente à intervenir entre les parties concernant les tenants et aboutissants de tous les aspects du projet Péribonka, que ce soit au plan social, au plan environnemental ou au plan financier.

195

200

Bref, une entente dont les répercussions seront à très long terme et auxquelles les parties doivent convenir de modalités compensatoires dans le cadre du concept d'un développement harmonieux et durable.

205

Les deux (2) MRC désirent obtenir la parité avec les autochtones, soit une somme variant de vingt-six (26) à trente-cinq (35) millions de dollars selon des hypothèses de taux d'intérêt variant de cinq (5) à sept pour cent (7 %). Actuellement, les deux (2) MRC n'ont réussi à obtenir d'Hydro-Québec que la moitié de cette somme.

L'acceptabilité sociale environnementale et économique.

210

Le développement économique des deux (2) MRC a été effectué et basé sur l'exploitation des ressources naturelles et touristiques. Pour contrer la dévitalisation des milieux ruraux et le désengagement de l'État, les maires doivent mobiliser et concerter les intervenants du milieu afin de soutenir et de maintenir le développement durable des collectivités.

215

Généralement, les projets importants associés à la mise en valeur des ressources naturelles engendrent des retombées récurrentes à moyen et à très long terme. Ce projet ne créera des retombées qu'au cours de la construction. Par conséquent, nous croyons que l'acceptabilité sociale du projet passe inévitablement par une entente négociée entre les deux (2) MRC et Hydro-Québec sur les retombées à moyen et long terme du projet sur les collectivités.

220

L'acceptabilité environnementale.

Les collectivités des deux (2) MRC se doivent de tenir compte des attentes de la population quant à l'intégrité du territoire ainsi qu'à la préservation des composantes qui

225 présentent un intérêt particulier. Les utilisateurs subiront des changements majeurs sur leurs
habitudes d'occupation du territoire en rapport avec l'accès à la rivière, l'affluence de circulation
lors des travaux et une diminution majeure de territoire propice au développement de la
villégiature sur le périmètre du réservoir.

230 Les panoramas offerts à différents endroits de la rivière Péribonka seront perdus et les
deux (2) MRC ne pourront plus compter notamment sur le paysage pour assurer un type de
développement naturel reconnu, particulièrement par les divers processus de planification dont
celui de l'Association touristique régionale, l'ATR., d'autant plus que le caractère permanent et
irréversible de l'aménagement d'un tel ouvrage justifie un traitement approprié.

235 L'acceptabilité économique.

Alors, durant la période de construction, la région du Saguenay Lac-Saint-Jean pourra se
réjouir de voir que l'impact économique régional lié à cette construction est estimé à environ trois
240 cent quarante-six (346) millions et à deux mille cinq cents (2 500) années-personnes, le nombre
d'emplois variant de cent quinze (115) années-personnes à huit cent deux (802)
années-personnes.

Alors, compte tenu de leur potentiel de réalisation, les deux (2) MRC ne bénéficieront que
245 d'une faible part de ces retombées. Pour les deux (2) MRC, le projet consiste à céder à
perpétuité une partie de leurs territoires pour permettre à Hydro-Québec de produire de l'énergie
qui sera exportée vers les centres urbains pour le soutien et la création d'emplois dans ces
agglomérations.

250 Alors, si les retombées économiques ne devaient être que celles liées à la période de
construction et aux quelques vingtaine d'emplois, là, permanents qui demeureront pendant la
période d'exploitation, les deux (2) MRC pourraient difficilement juger le projet acceptable
économiquement.

255 Les compensations à être versées par Hydro-Québec.

En deux mille un (2001), Hydro-Québec proposait de verser des compensations selon la
répartition suivante, lesquelles ont prévalu lors de la réalisation d'autres projets ailleurs,
c'est-à-dire vingt-cinq pour cent (25 %) pour la MRC de Maria-Chapdelaine, vingt-cinq pour cent
260 (25 %) pour la MRC du Fjord-du-Saguenay et cinquante pour cent (50 %) pour la Communauté
de Mashteuiatsh. Selon cette répartition, les deux (2) MRC devraient recevoir des sommes
équivalentes à ce que la communauté de Mashteuiatsh doit recevoir.

En juillet deux mille trois (2003), Samson Bélair Deloitte & Touche a estimé la valeur
265 actuelle des montants compensatoires alloués à la communauté de Mashteuiatsh (voir rapport en
annexe II). Selon l'hypothèse de taux d'actualisation retenue, les montants varient de
vingt-sept (27) à trente six (36) millions de dollars. En conclusion, les analystes proposent qu'un
montant global d'environ trente-quatre (34) milliards... millions, pardon, soit dix-sept (17) millions
par MRC, soit retenu.

270

En mars deux mille deux (2002), les MRC adressaient une demande de compensation basée sur les informations disponibles à ce moment et assorties de modalités d'application du protocole. Selon cette analyse, les sommes à attribuer à chacune des MRC variaient entre huit point deux (8.2) et vingt-cinq (25) millions de dollars, l'indemnité demandée étant alors de l'ordre de quinze (15) millions par MRC (voir également l'annexe II).

275

280

Or, dans les cinq (5) premières années à partir du début de la construction, la communauté autochtone recevra douze point six (12.6) millions de dollars avant de recevoir le montant convenu d'environ cent mille dollars qui lui... cent (100) millions de dollars, oui, qui, lui, est étalé sur cinquante (50) ans.

285

Les deux (2) MRC, à titre de compensation et suite à ce qui avait été convenu à l'origine, exigent le même traitement que celui de la communauté autochtone et demandent par conséquent le même montant de douze virgule six (12,6) millions, qu'il vienne d'Hydro-Québec ou qu'il vienne du gouvernement du Québec.

Le retour de la mise en valeur des ressources naturelles.

290

À titre d'exemple d'impact économique sur le milieu, les deux (2) MRC tiennent à souligner un projet récent en région, soit celui de la compagnie Alcan qui, en échange d'une réservation d'un bloc d'une puissance de cinq cents (500) mégawatts, s'engageait à créer mille (1 000) emplois.

295

Si on devait appliquer la même règle de retombée économique au bénéfice des MRC et si on estime à cent mille dollars (100 000 \$) le coût par emploi, c'est l'équivalent d'un montant de soixante-dix-sept (77) millions que se partageraient les MRC, soit trente-huit virgule cinq (38,5) millions chacune.

300

En terminant, permettez-nous de reprendre certaines positions exprimées récemment en regard des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles.

305

Les recommandations de la Commission d'études sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Au terme de l'analyse du niveau des redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles, de l'analyse des mémoires qui lui ont été soumis et suite à l'examen de formules d'attribution utilisées ailleurs au Canada et à l'étranger, la commission a retenu certains principes (voir chapitre 4, paragraphe 4.1, page 56) à la base du plan d'action qu'elle propose.

310

Entre autres, si on veut faire prévaloir un juste équilibre entre l'intérêt de la collectivité québécoise et l'intérêt régional, il semble souhaitable qu'une partie des gains, provenant d'une exploitation localisée en région et réalisée par Hydro-Québec, demeure en région au bénéfice de celle-ci.

La position du gouvernement du Québec, maintenant.

315

Dans son exposé sur ses priorités d'actions publiques pour des emplois et des services en région, le parti libéral du Québec déclarait solennellement s'engager :

320

À favoriser l'occupation du territoire et l'attraction des populations actives vers les milieux ruraux;

À mettre en place une politique des redevances sur les ressources naturelles plus équitables, afin de donner aux régions le pouvoir de décider de leur utilisation.

325

Ainsi, pour que des projets d'investissement de l'État ou de ses entreprises apparaissent financièrement acceptables à une collectivité, celle-ci doit pouvoir participer directement aux bénéfices du projet.

330

Et la position des élus du Québec.

335

Les élus des deux (2) MRC présentes au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, en octobre deux mille deux (2002), ont adhéré à une résolution demandant aux instances concernées que soit confié clairement aux MRC le mandat de planifier, de gérer, de promouvoir le développement social et économique sur leur territoire, en concertation avec les acteurs socio-économiques de leur milieu, étant donné que les élus ont la légitimité de gérer des fonds publics et sont redevables de ces deniers devant la population.

340

En conclusion, maintenant.

Si le promoteur reconnaît devoir verser des compensations aux MRC et à la communauté de Mashteuiatsh dans les proportions égales pour les impacts locaux du projet, il est important que le traitement accordé soit le même pour les deux (2) communautés, qu'elles soient autochtones ou non autochtones.

345

En effet, les élus représentant des populations doivent s'assurer que le projet réponde aux critères d'acceptabilité sociale, environnementale et économique des communautés. Cette analyse passe, entre autres, par les éléments de planification dont les représentants des communautés se sont dotés conformément à leur mandat et pour lesquels ils sont imputables, mais aussi par rapport au rôle de plus en plus prédominant que les élus locaux sont appelés à jouer dans leur milieu en regard du développement et son qualificatif de durable afin d'assurer la pérennité des collectivités tant au plan social, environnemental et économique.

355

Enfin, en annexe, les MRC rappellent, annexe I, entre autres, l'imputabilité des élus des deux (2) MRC concernées par le projet Péribonka, dépose, en annexe II, copie de la demande adressée à Hydro-Québec en mars deux mille deux (2002) en rapport avec ce qui pourrait constituer des compensations juste et équitables pour le milieu; en annexe III, l'estimation de la valeur des montants compensatoires qui sont alloués au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et précisent, en annexe IV, les grandes lignes de la gestion des fonds de développement qui seront créés à partir des compensations qui demeurent encore à venir.

360

Merci beaucoup.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

365

Alors pour terminer, en complément, un peu pour vous exprimer un petit peu l'état des négociations avec Hydro-Québec. Alors, c'est qu'on s'aperçoit, après plusieurs rencontres, que Hydro-Québec tient deux (2) langages. Alors, ils ont un langage verbal, un langage écrit. On nous fait... on définit un cadre dès le départ qu'on aurait la parité, entre autres, avec les autochtones et, en cours de route, ce qu'on nous propose, comme vous pouvez voir, c'est

370

cinquante pour cent (50 %) de la somme qui nous est offert aux deux (2) MRC.

375

On prend pour acquis que l'exploitation d'une richesse dans le milieu doit rapporter à son milieu. Comme l'a dit tout à l'heure monsieur Boivin, les responsabilités du territoire appartiennent aux MRC, et on est considéré de second ordre. Et Hydro-Québec ne respecte pas les cadres de négociations au départ.

380

D'ailleurs, on pourrait qualifier les négociations, qu'on négocie avec un revolver sur la tempe : c'est à prendre ou à laisser. Par différentes entourloupettes, astuces ou aussi par son manque de transparence, Hydro-Québec commence à irriter les deux (2)... les membres des deux (2) MRC, soit Maria-Chapelaine et Fjord-du-Saguenay. On se demande s'il y a quelqu'un qui peut les ramener à l'ordre. On se pose comme question : y a-t-il un pilote à bord?

385

Hydro-Québec, là, la perception qu'on a, c'est l'État dans l'État et c'est à prendre ou à laisser, et c'est de la façon qu'on négocie avec les gens élus par leur population pour administrer un territoire.

390

Alors, vous comprendrez qu'on est d'accord et puis on est à cent pour cent (100 %) pour le développement de ce barrage. Ça a fait un consensus au niveau de la collectivité... bien, la majorité des gens du côté environnemental, du côté des élus; par contre, on n'est pas considéré, et la façon d'Hydro-Québec de négocier, c'est un peu dans l'esprit que je vous ai donné tout à l'heure et tous les moyens, tous les stratagèmes sont requis pour arriver à leur fin, et c'est un manque, là, flagrant, là, de respect envers les élus locaux.

395

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Je vais peut-être commencer justement dans le même... sur les derniers propos que vous avez tenus. D'abord, les négociations durent depuis quand... ont commencé quand?

400

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Alors, on a commencé à l'automne deux mille un (2001).

LA PRÉSIDENTE :

405 Deux mille un (2001). O.K.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

410 Deux mille un (2001). Il y a eu une période intensive parce que c'était... à ce moment-là, ce qu'on nous avait donné, c'était notre acceptation qui mettait... qui déciderait si on y allait avec le projet ou on n'y allait pas. Alors, c'était très important.

415 Alors, on a convenu de rencontres assez... assez rapprochées, même si on était en processus d'organisation d'une nouvelle MRC au niveau du Fjord-du-Saguenay, on était dans la période des fêtes. Alors, on a convenu puis on s'est adapté à un calendrier de rencontres assez rapprochées.

420 Et par la suite, à un moment donné, il y a eu une offre qui devait être finale, puis que nous autres, on n'acceptait pas parce qu'on a fait des demandes équivalentes et puis on a eu un arrêt des négociations.

LA PRÉSIDENTE :

425 À quel moment, ça?

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Ça, je vous dirais, moi, de février...

430 Février, mars, là, au début deux mille deux (2002). Et par la suite, il y a eu un arrêt et il y a eu une rencontre, un colloque régional où il y avait des représentants régionaux. Puis, on leur avait fait part que... c'est drôle, on n'a plus... on n'entend plus parler d'Hydro, étant donné que c'était urgent, c'était... c'était nous autres qui mettaient en danger la réalisation du projet, puis on n'en entend plus parler.

435 Alors, à ce moment-là, on a eu une rencontre avec les responsables des négociations d'Hydro-Québec et on avait rencontré des représentants de la communauté autochtone de la région qui, eux autres, négociaient durant cette période-là qu'on n'a pas entendu parler d'Hydro. Et par la suite, ce qu'on a su, il y avait une entente entre les autochtones et Hydro-Québec.

440 Alors, les négociations ont repris l'automne passé, l'automne deux mille deux (2002). Par la suite, il y a eu des rencontres plus distancées. On a toujours demandé... on a obtenu... on a obtenu les résultats des négociations avec les autochtones. Et étant donné que Hydro-Québec s'était engagé dès le départ... parce que dès le départ, on avait demandé à Hydro
445 la répartition de cinquante, vingt-cinq, vingt-cinq (50-25-25), on ne pourrait pas parler du tiers, tiers, tiers ou quelque chose de semblable?

Ça, c'était coulé dans le béton, on ne pouvait pas rien faire. Cependant, on avait convenu, avec un engagement de l'Hydro : si on ne travaille pas ou on ne discute pas sur les

450 taux, est-ce que vous nous garantissez, dès le départ, que tous les fonds que vous allez donner à la communauté autochtone, que ce soit culture, éducation, formation, et cetera, on va avoir les mêmes montants en proportion?

Alors, ils ont dit, ça, aucun problème, ça, on va l'avoir. Alors, on a parti comme ça...
455 toujours. On a convenu... c'était les règles de départ, alors on l'a accepté. Et cet automne, lorsqu'on a... automne deux mille deux (2002), ça fait une année qu'on négocie avec eux autres et on a bloqué à sept point cinq (7.5) millions, malgré des rencontres de journées à sortir de l'argumentaire, sortir de la justification puis leur rappeler leur engagement du départ, mais on n'a pas de raison, ils ne nous donnent pas la parité...

460

LA PRÉSIDENTE :

C'est la question que j'allais vous poser. Quelle est la raison pour justifier ce changement, selon vous, d'attitude d'Hydro-Québec?

465

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Alors, quand je vous dis le manque de transparence, c'est qu'on ne sait pas la raison.

470

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire qu'on comprend qu'il semblerait y avoir eu quand même une idée de base qui était acceptée par les deux (2) parties, à savoir une question d'équité en regard des retombées pour les deux (2) MRC globalement versus la communauté de Mashteuiatsh. Et en cours route,
475 ça a changé puis vous n'avez pas idée pourquoi ça a changé?

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

On ne le sait pas pourquoi, parce que les fonds convenus... -- c'est certain que si vous ne voulez pas donner la parité, vous pouvez créer de nouveaux fonds, donner n'importe quel nom que vous voulez et, par la suite, parler d'un fonds de développement économique puis que les autres fonds, t'as pas le droit.

480

Mais on avait convenu au départ, on avait prévu le coup parce qu'on a dit : si on ne joue pas avec les pourcentages, bien, à ce moment-là, pour éviter, là, toute forme ou toute astuce, on a bien pris la peine d'avoir un engagement dès le départ par les négociateurs d'Hydro-Québec...

485

LA PRÉSIDENTE :

490

O.K.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

... et ça n'a pas été respecté.

495

M. RÉJEAN BOIVIN :

Ce qu'on nous dit également, c'est que les montants qui sont dévolus au monde autochtone sont des montants pour lesquels on n'a aucun équivalent du côté «blanc», je mets ça entre guillemets.

500

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire qu'au niveau de l'affectation ou l'identification de l'utilisation des sommes, là?

505

M. RÉJEAN BOIVIN :

C'est ça.

510

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire les enveloppes, autrement dit.

M. RÉJEAN BOIVIN :

515

Oui. Les enveloppes. On nous dit qu'il n'y a pas d'équivalent de notre côté, alors c'est pour ça qu'il y a équité à leurs yeux pareil.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

520

Puis une chose qu'il faut que vous compreniez, c'est qu'au départ, quand on regarde, il y a un fonds de promotion de culture autochtone et un fonds pour des travaux correcteurs. Lorsqu'on a demandé la liste des travaux correcteurs, on n'en a pas.

525

Lorsqu'on parle de l'utilisation du fonds, c'est discrétionnaire parce qu'il n'y a aucune autorisation demandée. Donc, c'est un moyen détourné pour... c'est les conclusions qu'on tire, c'est un moyen détourné pour donner plus aux autochtones qu'aux Blancs.

530

Par contre, il y a une chose qu'il faut être clair. On n'en veut pas aucunement au niveau des autochtones. On croit que le montant qu'ils ont, c'est un montant juste, on ne veut rien leur enlever, on est d'accord, et le montant qu'ils ont obtenu, quand on regarde, nous, lorsqu'on a pris une firme indépendante pour évaluer qu'est-ce qu'on devrait avoir, ça arrive dans les montants que vous allez voir dans notre mémoire, en annexe, que notre firme externe nous a recommandé comme montant à réclamer d'Hydro-Québec.

535

LA PRÉSIDENTE :

Cette évaluation-là que vous avez faite, c'est de là que vous avez tiré les chiffres que vous nous avez mis dans votre mémoire?

540

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Oui, c'est ça. Oui, madame.

545

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

550

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

555

Est-ce qu'il y a eu des discussions sur des délais qui ont été convenus pour en arriver à une entente avec Hydro-Québec?

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

560

Ils n'ont pas de délai. Il y en avait au départ.

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas d'échéancier, de calendrier de négociations?

565

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Bien, on en veut ,mais les offres, c'est...

570

M. RÉJEAN BOIVIN :

Oui.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

575

Ça fait une année que ça n'a pas bougé de un dollar, madame.

LA PRÉSIDENTE :

580

O.K.

M. RÉJEAN BOIVIN :

Au départ, c'était... il fallait faire vite...

585

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

590

M. RÉJEAN BOIVIN :

... il fallait faire très vite, ça pressait et ça urgeait.

LA PRÉSIDENTE :

595

O.K.

M. RÉJEAN BOIVIN :

600

Et ça n'a pas bougé depuis.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Ça dépendait de nous autres.

605

LA PRÉSIDENTE :

Mais si je vous demandais quelles sont vos attentes? C'est-à-dire dans le monde idéal pour vous, pour signer, est-ce que ce serait plus une question d'un montant forfaitaire, une question... plus des redevances, plus un projet de partenariat? Qu'est-ce qui... en fait, qu'est-ce que vous voudriez avoir?

610

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

C'est clair, madame, ce qu'on veut, on veut la parité. Regardez bien, on joue avec la présentation, ça frappe l'imagination quand on dit : on donne une somme de cent (100) millions sur cinquante (50) ans. Mais il faut que tu regardes, là, c'est quoi le cent (100) millions sur cinquante (50) ans; dans cinquante (50) ans, là, un million, combien ça va valoir?

615

Alors, il faut regarder ça en dollars d'aujourd'hui. L'équivalent, c'est quinze (15) millions. Alors, on nous offre quinze (15) millions, la même chose, en deux mille neuf (2009) ou cent (100) millions sur cinquante (50) ans.

620

Puis pour jouer, là, c'est nous prendre pour des nonos, on nous a fait jusque une offre pour dire qu'on va le mettre sur cinquante-cinq (55) ans puis ça va faire cent treize point sept (113.7) millions. C'est toujours le même quinze (15) millions. Puis s'ils peuvent nous faire une proposition sur deux cents (200) ans, peut-être que ça va arriver à deux cent cinquante (250) millions. Mais ce qui nous manque...

625

630 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

635 **M. JEAN-MARIE CLAVEAU :**

... c'est que les cinq (5) premières... il y a un... signé en deux mille quatre (2004), il y a une somme d'un million, vous allez voir dans...

640 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

645 **M. JEAN-MARIE CLAVEAU :**

... un million huit cent mille (1 800 000) de versé en deux mille quatre (2004), plus... -- ça, c'est le fonds de promotion de culture autochtone. Il y a, en plus, dans les travaux correcteurs, on leur donne trois millions deux cent mille (3 200 000), la première année, puis quatre (4) versements de un million neuf cent mille (1 900 000), les années subséquentes.

650 **M. RÉJEAN BOIVIN :**

Ça fait douze point six (12.6).

655 **M. JEAN-MARIE CLAVEAU :**

Ce qui fait douze point six (12.6). Ça, c'est de l'argent, madame. Ça, on n'a pas le droit. C'est ce montant-là qu'on veut. Il ne faut pas nous faire accroire qu'on donne la même somme; ce n'est pas la même somme, il nous manque douze point six (12.6) millions versés dans les cinq (5) premières années.

660

Alors, c'est scandaleux de la part d'une société d'état qui, au départ, la gestion du territoire appartient aux MRC. Notre territoire, là, c'est gelé pour combien d'années, là?

665 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

670 **M. JEAN-MARIE CLAVEAU :**

Et puis c'est un retour normal qu'on devrait avoir. Et si on regarde leur engagement, vous savez, là, c'est qu'on s'attend toujours bien qu'une société de la Couronne, la plus grosse société de la Couronne, dont l'actionnaire majoritaire, c'est le gouvernement... «majoritaire», unique, c'est le gouvernement, ne respecte pas ses engagements de départ de négociations.

675 C'est que moi, je tombe... en bas de ma chaise, je ne m'attends pas de façon semblable
de négociier de la part des gens... ma fierté puis... la fierté des Québécois qui est
Hydro-Québec, qui nous rapporte de l'argent, qui... alors, je me dis, c'est quoi? Quand je vous
dis, je pose la question : Il y a-tu quelqu'un pour les ramener à l'ordre? À qui qu'ils se rapportent,
ces gens-là? On fait la pluie puis le beau temps?

680

M. RÉJEAN BOIVIN :

Et pour répondre également à votre question, à savoir si c'est préférable d'avoir un forfait
ou encore un étalement, chacune des MRC a le privilège de choisir : ou elle prend un forfait au
685 début des travaux, ou encore elle prend un étalement sur cinquante (50) ans. Alors, ça
demeurera le choix de chacune des MRC.

LA PRÉSIDENTE :

690 Ce que j'allais vous poser comme question, justement, c'est : est-ce que, dans le fond, ce
serait deux (2) fonds différents...

M. RÉJEAN BOIVIN :

695 Oui. Oui, chacune des MRC.

LA PRÉSIDENTE :

... ou équivalents?

700

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

C'est correct, ça, on s'est entendus.

705 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Et la gestion... c'est-à-dire, l'orientation de ce fonds-là, la façon dont il serait versé
serait négociée pour chacun avec Hydro-Québec?

710 **M. JEAN-MARIE CLAVEAU :**

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

715

O.K. Est-ce que, actuellement, vous avez déjà une idée des orientations que vous
voulez, que vous préféreriez, soit à savoir des redevances, soit partenariat, soit montant
forfaitaire pour chacune des MRC?

720 **M. JEAN-MARIE CLAVEAU :**

Alors, madame, ce qu'on va faire, les deux (2) MRC, ce qu'on va prendre, on va se prendre... ça vaudra la peine, c'est l'argent de nos contribuables, on va se prendre un spécialiste puis on va prendre les deux (2) offres formelles écrites...

725

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

730 **M. JEAN-MARIE CLAVEAU :**

... -- parce que de l'écrit, là, c'est dur d'en avoir – écrites pour faire évaluer par des spécialistes c'est lequel des deux (2) formes qui est la plus intéressante pour nos collectivités. Mais on va s'assurer, les deux (2) MRC, il y a une orientation de prise, c'est la pérennité du fonds et pour que ça serve au développement de nos collectivités, c'est l'orientation qui est donnée.

735

À savoir exactement le détail, on n'est pas rendu là, parce qu'on n'a pas encore la parité. Puis...

740 **LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum?

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

745

... une chose qui est importante, madame : ici, nous autres, au niveau des MRC, on a d'excellentes relations avec les autochtones, on leur a fait part. Ce n'est pas drôle parce que, au niveau du public puis comment ça va sortir, il peut y avoir du dérapage, on peut mêler ça avec d'autres dossiers alors qu'on a d'excellentes relations et, je le rappelle, on ne veut absolument pas dénoncer les autochtones, ça, absolument pas. Ce qu'ils ont, c'est ce qui était établi. Par contre, Hydro ne nous donne pas notre dû et c'est inacceptable.

750

LA PRÉSIDENTE :

O.K. J'aimerais aussi vous entendre sur comment serait un peu géré ce fonds-là, à savoir les orientations pour l'utilisation des fonds et, une fois que les fonds seraient versés ou établis en regard de vos orientations que vous auriez faites pour le type de fonds, comment ça va se passer, là, après ça, pour l'utilisation de ces fonds-là? Quelle est votre vision des choses... vos orientations à cet effet-là?

760

M. RÉJEAN BOIVIN :

On va avoir des objectifs de développement social de préservation de l'environnement et de développement économique. Alors, c'est tout ça qui va présider, là, au choix de nos priorités.

765 Du côté de Maria-Chapdelaine, on a eu un Lac-à-l'épaule pas plus tard que samedi dernier, donc
c'est tout récent, et déjà, les gens avaient fait... sans faire un choix définitif, disons qu'on veut
assurer, pour l'avenir, qu'il y ait des argents qui soient là en permanence, non seulement pour
cinquante (50) ans mais pour cent (100) ans, puisqu'il y a d'autres générations qui devront
770 profiter de ce fonds-là et qui devront contribuer à le grossir, puisque l'argent qui est déposé
aujourd'hui, qu'est-ce qu'elle va valoir dans cinquante (50) ans, dans soixante (60) ans, dans
soixante-dix (70) ans? Ce n'est pas tout le monde qui peut prédire ça.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

775 Et du côté de la MRC du Fjord, on est en démarche, c'est commencé depuis une année
déjà, avec un spécialiste, pour nous guider dans l'utilisation, avec les orientations que monsieur
Boivin vous a données, comment qu'on pourrait... quel mécanisme on pourrait établir afin de
s'assurer de cette pérennité de ce fonds-là.

780 Et comme vous pouvez connaître puis comme c'est présenté dans notre mémoire, on vit
de la décroissance, on vit de l'exode et c'est catastrophique au niveau de nos milieux ruraux et
de tout le tissu de nos deux (2) MRC. Et je pense que de s'assurer dans un cadre, un fonds
semblable, assurer un développement, ça ne pourra que servir nos populations.

LA PRÉSIDENTE :

785 Si je me faisais un peu l'avocat du diable en termes d'utilisation des fonds, est-ce que,
par exemple, il y a des tenants de qui est impacté, qui ne l'est pas; qui devrait avoir des fonds ou
pas dans le contexte de l'utilisation d'une ressource pour... est-ce que ça doit être plus une
790 orientation régionale, une orientation de territoire?

J'aimerais vous entendre là-dessus en termes d'utilisation de ces fonds-là. Comment
vous allez procéder? Est-ce que, par exemple, ces fonds-là, pour vous, sont exclusifs à vos
MRC et est-ce que, par exemple, pour l'utilisation des fonds, est-ce qu'il y aura une espèce de
795 forum autre ou une tarification pour l'utilisation sur des projets régionaux ou autres? Comment...

M. RÉJEAN BOIVIN :

800 Alors, moi personnellement, je veux absolument qu'on démêle des redevances qui
pourraient venir des réclamations futures régionales sur l'exploitation de nos richesses naturelles,
du montant compensatoire qui est attribué à chacune des MRC ici. Alors, il faut clairement faire
cette distinction-là.

805 On va être avec toute la région du Saguenay Lac-Saint-Jean pour revendiquer une
meilleure distribution des redevances sur les richesses naturelles et ça implique inévitablement
l'hydroélectricité. Et pour le moment, c'est une compensation parce que ça touche nos deux (2)
territoires et l'utilisation de ces fonds-là seront dévolus exclusivement à nos deux (2) territoires.

810 D'ailleurs, dans le mot «MRC», il y a le «R» qui signifie «régional». Alors, pour nous, la région, ça consiste en notre municipalité régionale comme telle.

LA PRÉSIDENTE :

815 Si je vous comprends bien...

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Et puis aussi, peut-être juste...

820 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

825 ... dans le même sens, juste avant...

LA PRÉSIDENTE :

830 Oui?

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

835 ... comme explication pour un petit peu démystifier.

Vous savez, la seule différence, et ce serait énorme comme différence, si c'était Alcan qui faisait le barrage, madame, c'est peut-être... ce n'est pas comparable, ce serait peut-être... pour vous donner un exemple, une compagnie privée qui donne... avec quatre-vingt-cinq (85) mégawatts à peu près qu'il produit, donne à la municipalité un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$) annuellement et un peu plus. Alors, vous savez que l'Hydro...

LA PRÉSIDENTE :

845 Mais à quel niveau? Au niveau de...

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

De taxes foncières.

850 **LA PRÉSIDENTE :**

... taxes foncières?

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

855

Alors, Hydro-Québec, par la loi, est exempt de toute taxe. Et l'aménagement du territoire nous appartient, on est en territoire non organisé et c'est un territoire immense qu'il faut protéger, puis on a les mêmes règles environnementales, les règles d'évaluation, et cetera, de gestion globalement. Donc, c'est très coûteux pour les MRC à desservir.

860

Alors, vous pensez, pour aller visiter un chalet, on est obligé -- puis on n'y va pas à tous les ans, là -- puis pour aller vérifier les fosses septiques, et cetera, puis on y va à l'occasion, on loue des avions. Ça fait qu'imaginez-vous pas qu'on n'est pas là tous les jours, là. Puis quand on y va, puis après ça, il faut trouver... il faut être inventif pour trouver des mécanismes pour vérifier à ce que l'environnement soit respecté puis qu'on ait des bonnes évaluations, et cetera.

865

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

870

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Alors, ça va servir avec... on est touché, là, le territoire, là. Il va y avoir un bouleversement du côté de la villégiature, du côté des occupants. Si je vous disais qu'au niveau des associations, nous autres, la MRC du Fjord, on retourne un pourcentage des taxes pour l'entretien des chemins. Puis là, on vient tout changer les réseaux. Les gens sont déplacés. Il va y avoir des demandes de villégiature, des territoires de chasse, et cetera. Alors, on va avoir des obligations, là.

875

880

Alors, cet argent-là, le sept point cinq (7.5) millions qu'on nous accorde -- puis il nous manque un douze point six (12.6) millions chacun...

M. RÉJEAN BOIVIN :

885

Divisé par deux (2).

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

890

... divisé par deux (2) -- servirait. C'est pour ça qu'il faut être assez conservateur dans le sens de ne pas dilapider ces fonds-là, mais bien qu'ils servent.

895

Mais il y a une chose qui est claire, ça ne servira pas à des infrastructures municipales de routes, d'aqueduc, d'égout, ça va être dans le sens des trois (3) thèmes que monsieur Boivin les a amenés tout à l'heure, de développement économique, du côté social... préserver l'environnement puis le développement économique.

LA PRÉSIDENTE :

900 O.K. Donc, je comprends bien que vous faites quand même une différence entre... par rapport à la perception que les gens ont des versements, des compensations, vous faites une différence entre le fait que les compensations, c'est pour les impacts que vous subissez...

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

905 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

910 ... et c'est en dehors des redevances...

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Oui.

915 **LA PRÉSIDENTE :**

... que vous pourriez ou ce que vous... actuellement, vous en demandez?

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

920

Oui. Parce que j'ai été commissaire au niveau de la Commission des retombées, de la maximisation des retombées et il faut vraiment distinguer par rapport aux redevances sur l'exploitation des ressources naturelles. Ça, c'est une compensation pour l'installation sur nos territoires puis, comme je vous disais tout à l'heure, on ne nous paie pas de taxes Hydro-Québec, ils sont exempts.

925

Les redevances qu'on demandait, les sept (7) régions ressources plus les trois (3) MRC ressources, sont des redevances sur l'exploitation de nos ressources naturelles qui vont directement au gouvernement. Comme, par exemple, un barrage d'Hydro-Québec, comme je vous faisais l'exemple tout à l'heure, de la taxe municipale, ils n'en paient pas. Et les redevances, les profits, la profitabilité de notre compagnie d'état, c'est les revenus et il y a un pourcentage qui va à l'État directement.

930

Alors, les régions ressources disaient, dans le cadre des revendications d'un retour sur une part des redevances, c'est que c'est beau, des régions ressources, de contribuer à la répartition de la richesse parmi les régions qui en ont le plus besoin dans le Québec, qui, pour nous autres, on dit c'est le central, c'est Montréal ou Québec. Alors, on vit l'exode, on vit la décroissance, on manque d'emploi. Alors, ce ne serait pas normal de nous envoyer une part des redevances sur l'exploitation forestière, minière ou hydraulique? Mais ce n'est pas les mêmes redevances.

940

LA PRÉSIDENTE :

945 Maintenant, juste peut-être au niveau technique aussi, juste pour m'assurer, parce qu'on ne vous l'avait pas nécessairement demandé. Pour chacune des MRC, est-ce que le projet est en conformité actuellement avec vos orientations ou vos plans de... les schémas d'aménagement soient révisés ou en processus de révision?

M. RÉJEAN BOIVIN :

950 Oui. Pour nous, Maria-Chapdelaine...

LA PRÉSIDENTE :

955 C'est conforme?

M. RÉJEAN BOIVIN :

960 ... sauf quelques petits ajustements, là. À l'heure actuelle, tout baigne dans l'huile et le projet est très acceptable par l'ensemble de la communauté. D'autant plus qu'on a eu un débat il y a quelques années, où j'étais moi-même commissaire à ce moment-là, quand on a parlé de réalisation de mini-centrales, on a eu, si ma mémoire est bonne, vingt-six (26) mémoires et, dans la plupart des mémoires, on disait qu'on est contre les mini-centrales mais on est en faveur d'une centrale plus énorme, si on peut s'exprimer ainsi, au niveau de la Péribonka, qui est déjà une
965 rivière harnachée.

LA PRÉSIDENTE :

970 O.K. Pour ce qui est de la MRC du Fjord-du-Saguenay?

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

975 Alors, tout était en conformité. Cependant, il y a une petite nuance. Vous savez que, normalement, une entreprise ou un contribuable qui veut intervenir sur le territoire doit demander des permis. Par contre, Hydro-Québec est exempt. C'est pour ça, quand je vous dis qu'on a le revolver sur la tempe, ils peuvent faire ce qu'ils veulent.

LA PRÉSIDENTE :

980 Est-ce qu'il y a actuellement des projets que vous aviez ou qui sont remis en cause par l'arrivée du projet de barrage?

M. RÉJEAN BOIVIN :

985 Pour nous, non.

LA PRÉSIDENTE :

Non?

990

M. RÉJEAN BOIVIN :

Pas à Maria-Chapdelaine.

995

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Pas directement présentement, mais ça fait partie de la gestion et des demandes annuelles régulières qu'on a, par exemple, l'installation sur le territoire, qui sont réguliers et que ça rentre. Là, à ce moment-là, ça nous met de ce côté-là autant des deux (2) MRC. C'est sûr qu'on ne peut pas... on peut penser de geler cette façon de faire, pour une période, une partie du territoire.

1000

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1005

M. JOHN HAEMMERLI :

Bon. Ma question s'adresse aux deux (2) MRC. C'est que je reviens à l'annexe I, sur laquelle monsieur Boivin a insisté quelque peu. Vous dites que vous allez utiliser en partie les fonds pour corriger des inconvénients qui découlent de la construction et de l'exploitation du projet. Alors, concrètement, là, ça correspond à quoi cet élément-là?

1010

En fait, c'est votre dernier paragraphe de l'annexe I, vous dites : «Les MRC réaffirment avec insistance...»

1015

M. RÉJEAN BOIVIN :

O.K.

1020

M. JOHN HAEMMERLI :

... leurs préoccupations à recevoir des sommes qui leur permettront de corriger, au moins partiellement, les inconvénients découlant de la construction et de l'exploitation de cette infrastructure».

1025

M. RÉJEAN BOIVIN :

Bon. Alors, évidemment que pour accéder à ce site-là, il y a un chemin d'accès et ce chemin va être surutilisé, là, pendant toute la construction. On a également beaucoup de villégiateurs qui utilisent déjà ces chemins-là, qui vont subir énormément d'inconvénients tout au long. Alors, on a ces choses-là à corriger.

1030

1035 On aura possiblement des gens... j'ai déjà reçu d'ailleurs à mon bureau, au cours des
derniers jours, des gens qui demandaient à être relocalisés parce qu'ils disaient que leur
territoire, là, ce n'est plus un territoire de quiétude, parce que pendant les cinq (5) ou six (6) ans
de construction, ils allaient en être très pénalisés et peut-être également, suite à la surexploitation
de la richesse faunique au moment où il y a beaucoup de gens qui y circulent et beaucoup de
gens qui y résident en permanence. Alors, c'est un petit peu un résumé de tout ça.

1040

M. JOHN HAEMMERLI :

1045 Vous dites aussi que, bon, il y a des sites qui vont disparaître, vous parlez des Fourches,
de la Manouane, de la Serpent, et cetera, qu'il va falloir aménager des sites ailleurs; avez-vous
des choses en tête?

1045

M. RÉJEAN BOIVIN :

1050 Vous parlez pour...

1050

M. JOHN HAEMMERLI :

Bien, vous dites que le projet va...

1055

M. RÉJEAN BOIVIN :

Oui.

1060

M. JOHN HAEMMERLI :

... simplement envoyer ou faire disparaître des sites de grand intérêt, là.

1065

M. RÉJEAN BOIVIN :

Oui.

1070

M. JOHN HAEMMERLI :

1070 Vous parlez de rapides dans la rivière Péribonka, vous parlez de la confluence de la
rivière...

1070

M. RÉJEAN BOIVIN :

Oui.

1075

M. JOHN HAEMMERLI :

... aux Serpents, de la Manouane, et cetera.

1080 **M. RÉJEAN BOIVIN :**

Oui.

1085 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Et vous en concluez qu'il va falloir envisager d'aménager d'autres sites. Alors, je voulais savoir si vous aviez quelque chose en tête à cet égard-là.

1090 **M. RÉJEAN BOIVIN :**

Disons qu'il n'y a rien de défini, mais chose certaine, c'est que, avec les montants qui nous seront dévolus, on pourra réaliser d'autres sites. Il va y avoir différentes mises à l'eau, là, qu'on va vouloir aménager pour permettre aux gens d'utiliser ce territoire-là. Il va y avoir des chemins qu'on va avoir à réaliser et le reste, et le reste.

1095

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Puis vous comprendrez qu'à l'état actuel, vous avez les grandes orientations, donc ce qui vient réaffirmer, c'est qu'on a cette préoccupation et que c'est certain, il n'y a rien de défini. À l'étape où on est, on est à l'étape des négociations.

1100

M. JOHN HAEMMERLI :

Merci.

1105

M. LOUIS DÉRIGER :

Avez-vous des préoccupations par rapport à la sécurité publique, c'est-à-dire les accidents, les bris de barrage? Je sais que... je pense que le ministère de la Sécurité publique veut transférer certaines responsabilités aux MRC. Je pense, entre autres, au plan d'urgence, la coordination et tout ça.

1110

Je ne sais pas où ça en est exactement au niveau de votre MRC, je ne sais pas si les orientations ont été transférées à votre MRC. Est-ce que c'est des préoccupations que vous avez actuellement, là?

1115

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

Ça fait partie d'une préoccupation constante. D'ailleurs, on a des organismes de sauvetage ici qui sont quand même... dont on contribue d'une façon ou d'une autre, soit par les municipalités ou les MRC. Quand on pense, là, du côté d'urgence, là, avec le service d'hélicoptère, si on regarde au niveau régional, il y a Sauvetage 02, c'est des organismes qui sont impliqués dans tous les plans de sécurité.

1120

1125 Mais cependant, vous comprendrez qu'avec la grandeur du territoire ou même, par exemple, le dossier de la sécurité publique avec la Sûreté du Québec, on paie des taxes pour qu'ils nous couvrent tout le territoire, mais ce n'est pas évident.

1130 Alors, il y a un plan déjà d'établi de sauvetage, mais ça nous préoccupe. C'est d'autant plus important, puis vous venez de toucher un point, qui sont de responsabilité de MRC. Puis vous regarderez, vous n'avez seulement qu'une partie du territoire, notre territoire est plus grand que ça comme MRC, et la responsabilité première, elle n'arrivera pas à Hydro-Québec, c'est nous autres qui va avoir cette responsabilité-là. Et c'est combien que ça coûte, ça? Puis il faut contribuer.

1135 Alors, ça fait partie du global puis des responsabilités, quand on parle de gestion de territoire, et les nouvelles qui sont transférées par le gouvernement, qui s'en viennent, puis vous en avez une, là, que... d'ailleurs, on est impliqué, là...

1140 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Merci.

1145 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie infiniment de votre intervention.

M. JEAN-MARIE CLAVEAU :

1150 Alors, merci beaucoup.

M. RÉJEAN BOIVIN :

On vous dit merci également.

1155

(APPLAUDISSEMENTS)

LA PRÉSIDENTE :

1160 J'aimerais rappeler, comme j'ai dit dans le discours, que nous demandons qu'il n'y ait aucune intervention du public, que ce soit d'appréciation ou à l'inverse, même si vous n'êtes pas d'accord, on vous demanderait de ne pas avoir de manifestation sur les mémoires des personnes.

1165 Alors, j'inviterais un deuxième intervenant, pour l'Union québécoise pour la conservation de la nature, monsieur Jean-Éric Turcotte, s'il vous plaît.

Alors, bonsoir, monsieur Turcotte, bienvenue.

1170 **M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :**

Bonsoir, Madame la présidente, Messieurs les commissaires. Si vous me permettez, je vais me verser une petite gorgée d'eau, la grippe est mauvaise.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y, je vous en prie, c'est là pour ça.

1180 **M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :**

Merci. Alors, je débiterai avec une lecture résumée de notre mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

1185 Oui, allez-y.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Merci. Alors, d'entrée de jeu, une très courte présentation de notre organisation.

1190

Donc, l'Union québécoise pour la conservation de la nature ou l'UQCN est une organisation qui a été fondée en mil neuf cent quatre-vingt-un (1981). Au cours des années, cet organisme à but non lucratif s'est prononcé publiquement sur un très grand nombre de questions environnementales, que ce soit en termes de forêts, d'eau, de réduction de pollution agricole, de loi fédérale sur la protection de l'environnement, sur les pesticides, les consultations de gestion de matières résiduelles et également sur la question énergétique.

1195

L'UQCN doit sa vocation ou ses mandats à trois (3) grands principes, des principes adaptés d'une stratégie mondiale de la conservation, d'un organisme mère qui s'appelle l'UICN, donc l'Union internationale pour la conservation de la nature, soit le maintien des processus écologiques essentiels à la vie, la préservation de la diversité génétique et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. Donc, c'est dans ce cadre-là qu'on s'engage dans notre mission.

1200

Quant à la justification de la demande de l'UQCN, de sa présence aujourd'hui, donc je vous lis une petite introduction à cet effet-là.

1205

L'UQCN, par l'entremise de sa commission Énergie et changements climatiques et aussi par sa commission Biodiversité, intervient dans le présent projet de développement de façon à assurer, d'une part, le développement durable et aussi une utilisation rationnelle des ressources naturelles pour toute la collectivité et ce, pour toute la collectivité québécoise, évidemment.

1210

1215 D'autre part, on veille aussi à ce que les processus décisionnels dans le domaine énergétique soient respectueux et démocratiques. Les ressources visées par l'exploitation font partie du patrimoine naturel, je le rappelle, de tous les Québécois.

1220 Actuellement, les citoyens nord-américains sont des grands consommateurs d'énergie et dans les plus grands de la planète, évidemment. Il est grand temps, donc, on pense, de prendre un virage sur l'efficacité énergétique dans tous les secteurs. Dans cette optique, il faut promouvoir le potentiel des économies d'énergie et l'utilisation des ressources renouvelables qui ont le moins d'impacts possibles sur les milieux naturels.

1225 Vous comprendrez donc, à la lumière de mon introduction, que dans le cadre de notre mémoire, on dépasse allègrement le cadre très local ou régional du débat actuel. Donc, on va vous présenter, dans ce qui suit, des recommandations et des commentaires à cet effet-là.

La justification du projet.

1230 Depuis quelques années, Hydro-Québec tend à prendre un changement de cap assez radical, autant en termes de politique de distribution ou de vente qu'en termes de diversification des approvisionnements.

1235 On n'a qu'à penser aux tendances comme le développement de la filière gaz naturel, le développement d'une filière tout aussi contestée d'exploration gazière dans le Saint-Laurent, la filière thermique, le développement de mini-centrales, les grands projets hydroélectriques et d'autres alternatives un peu plus environnementales mais pour lesquelles il semble y avoir un sentiment relativement mitigé ou négligé, soit l'économie d'énergie, les filières éoliennes et solaires.

1240 Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, ce cas-là est associé donc au développement d'une ressource d'approvisionnement plus traditionnelle. C'est surtout, en fait, la légitimité des besoins que nous voulons aujourd'hui remettre en question.

1245 La tendance déjà observée, donc chez Hydro-Québec, tend à se manifester davantage dans les prises de décision de la Société d'État. Déjà, dans des études antérieures, le promoteur nous informait que la poursuite – et là, je cite :

1250 «La poursuite des objectifs de croissance soutenue des ventes d'électricité est conforme au Plan stratégique.»

Et cette volonté se traduit par – et je cite encore :

1255 «Le développement du potentiel hydroélectrique rentable du Québec et le développement des ventes d'électricité sur le marché de détail au Québec et sur les marchés de gros.»

C'est-à-dire le marché outre frontières. Et là, évidemment, on ne parle plus des besoins des Québécois.

1260 Par rapport à la validation justement des besoins des Québécois, du marché québécois, le promoteur fait mention, donc, de prévisions de croissance de la demande d'électricité pour le Québec. Pour la période deux mille un, deux mille douze (2001-2012), une augmentation des besoins énergétiques est estimée autour de un point cinq pour cent (1.5 %) par année. C'est une estimation évidemment qui est basée sur des études qui sont produites par le promoteur lui-même. Or, c'est justement ce processus-là qui, à nos yeux, est très contestable dans la mesure où aucune entité neutre, indépendante et dotée de pouvoir décisionnels n'intervient pour faire la lumière sur ces questions.

1270 La Régie de l'énergie elle-même, qui a été établie suite aux travaux et au rapport unanime de la Table de concertation en quatre-vingt-seize (96), s'est fait retirer tout pouvoir réel d'intervention en ce sens, alors qu'elle est à la base même de tout effort d'établissement d'une justification d'un projet.

1275 Alors, la grande question qu'il faut se poser, c'est : le problème de la justification du projet actuellement ne peut pas vraiment être abordé. Il reste donc de savoir quel type d'impacts environnementaux on est prêt à accepter dans l'optique où ce n'est pas la satisfaction des besoins des Québécois qui est en cause, mais bien les objectifs purement commerciaux ou mercantiles de la part d'Hydro-Québec.

1280 Liée à ça, donc, on a une recommandation.

L'UQCN recommande donc, à la lueur de notre compréhension du système énergétique québécois et surtout en l'absence d'un réel processus décisionnel public qui devrait faire la lumière sur le développement énergétique du Québec, que le projet de la centrale de Péribonka ne nous semble donc pas justifié et nous en recommandons donc le rejet.

1285 Quant à la justification des coûts.

1290 Parmi les virages dramatiques qu'on constate au cours des dernières années, les changements à la politique d'Hydro-Québec en matière de coûts de production de prix d'achat d'énergie sont parmi les plus préoccupants pour nous.

1295 En effet, Hydro-Québec a insisté au début pour que le prix de production à la centrale soit conforme au Plan stratégique deux mille (2000) à deux mille quatre (2004) et ne pourrait absolument pas trois (3) sous du kilowattheure. Ce plafond a été considéré comme étant légitime par votre institution, c'est-à-dire par le BAPE.

1300 Une des conséquences de cette décision, à l'époque, fut de considérer l'élimination de différentes variantes plus environnementales dont le coût de revenu était supérieur à trois (3) cents du kilowattheure. Or, en regard maintenant des nouvelles politiques internes, certains projets, qui sont envisagés maintenant coûtent beaucoup plus cher que trois (3) cents du kilowattheure et la nouvelle norme, c'est – et je cite :

«Être rentables compte tenu des conditions du marché.»

1305 À cet effet-là, donc, toute limite à la production est ainsi fonction aujourd'hui du marché externe, alors l'UQCN voudrait souligner la pertinence d'établir cette limite en fonction des besoins réels des Québécois et également d'envisager de faire revenir dans le portrait, donc, des alternatives qui étaient autrefois jugées trop coûteuses mais qui avaient un faible impact environnemental.

1310 J'ai donc une recommandation.

1315 L'UQCN recommande donc que toutes les alternatives, et non pas seulement des variantes à certains projets, fassent l'objet d'une évaluation dans les études d'impact des projets pour que les intervenants aient l'occasion de les analyser adéquatement.

Dans un autre registre, je dirais, beaucoup plus politique.

1320 Le Premier ministre du Québec a présenté lors de la dernière campagne électorale, au cœur de sa plate-forme environnementale, un engagement ferme à mettre en place une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec et cela d'ici deux mille six (2006).

1325 Dans l'optique des visées de développement actuel de la Société d'État – et ça, on peut se référer aux derniers articles qui sont parus dans les journaux locaux, journaux régionaux et dans Le Soleil, où on faisait mention d'investissement en développement d'infrastructure de neuf (9) milliards de dollars pour jusqu'en deux mille huit (2008) – donc, dans cette optique-là, il nous apparaît, pour l'instant, que le délai jusqu'en deux mille six (2006) pour l'établissement d'une enquête devient donc tout à fait inacceptable.

1330 Actuellement, de nombreux projets issus d'Hydro-Québec sont contestés par des groupes du milieu du Québec dont l'UQCN. Il nous apparaît essentiel de devancer, donc, l'échéance identifiée et, dans l'intervalle, qui se devrait être des plus courts, il est important de procéder actuellement à un moratoire sur tous les nouveaux projets de développement énergétique, 1335 incluant les projets hydroélectriques sur le territoire québécois.

1340 La conséquence directe de la conjugaison d'un retard de la mise en place d'une enquête publique et la réalisation imminente de nouveaux projets de développement énergétique, aussi nombreux que diversifiés – je faisais référence tantôt au développement d'exploration gazière, à des projets thermiques, et cetera, mini-centrales – donc les conséquences de ça vont amener une détérioration globale du patrimoine naturel du Québec.

À cet effet-là, nous aurions également une recommandation.

1345 Donc, l'UQCN recommande qu'un moratoire soit instauré pour l'ensemble des projets de développement énergétique dans l'attente de la mise en place, tel que promis par le

gouvernement actuel, d'un processus d'enquête publique scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec.

1350 Un élément que j'ai peut-être un petit peu omis de parler tantôt et que je peux préciser sur l'efficacité énergétique. Actuellement, on considère que l'efficacité énergétique, ce programme-là, c'est le parent pauvre de la politique énergétique du Québec. Pour démontrer ça, l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec ne dispose actuellement d'un budget annuel que de six (6) millions de dollars, alors qu'Hydro-Québec peut emprunter des milliards – et je cite :

1355

«Pour construire, construire maintenant et construire aussi vite que possible.»

1360 Nous n'avons donc pas encore abordé la mise en place d'un programme d'efficacité énergétique vraiment fonctionnel qui pourrait permettre, comme nous le verrons, d'augmenter la capacité de production non utilisée.

1365 Lors des audiences préliminaires, Hydro-Québec faisait valoir un plan qui permettrait de libérer approximativement point sept (.7) térawattheures d'énergie électrique par l'efficacité énergétique. Selon nous, c'est très peu, c'est trop peu, surtout en regard des différents programmes de production traditionnelle ou de développement de nouvelles filières souvent polluantes.

1370 En termes d'acceptabilité sociale et financement des projets, on en a beaucoup entendu parler dans le cadre de ce programme-là jusqu'à maintenant. On a nous-mêmes certaines idées à cet égard-là.

1375 Les différents groupes présents lors des audiences préliminaires ont questionné, en vain, le promoteur afin de connaître la nature des ententes prises avec les deux (2) MRC impliquées dans le présent projet. Tous les intervenants qui ont déposé cette demande ont essuyé un refus quant à la précision des montants en cause. Le promoteur a évoqué des clauses de confidentialité entre les parties négociantes. Les questions adressées aux MRC concernées n'ont pas non plus obtenu de réponse.

1380 Pour les parties en présence, dans cette optique, comment peut-on évaluer si une entente peut être économiquement viable pour une région donnée si celle-ci est négociée confidentiellement?

1385 Hydro-Québec doit faire en sorte qu'un projet soit socialement acceptable et cela, en toute transparence. Lors des audiences, les conditions attendant à cette acceptabilité se devraient donc d'être connues par l'ensemble des Québécois.

1390 Il s'avère aussi inacceptable que ces ententes fassent l'objet d'une négociation entre un promoteur comme Hydro-Québec et une institution publique dont le mandat est la gestion des territoires, mais qui ne peut se substituer à l'ensemble des habitants de ce territoire parce qu'elle n'en détient pas un mandat formel.

1395 D'une part, les MRC sollicitées sont aux prises avec des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes et ce, évidemment, nous sommes tout à fait prêts à le reconnaître. Ces responsabilités-là ou ces contraintes budgétaires-là amènent une pression qui est énorme sur les élus, et de ces institutions-là, nous le reconnaissons également, pour que ces élus-là en arrivent à produire du développement économique et que la région ne stagne pas, particulièrement justement dans des régions qui subissent un ralentissement important.

1400 Ainsi, il peut s'avérer très difficile pour les MRC de peser le pour et le contre de ce type de projet, d'envisager le projet dans sa globalité. Qui plus est, les MRC ne sont pas à même de juger des impacts cumulatifs et globaux de ces projets sur l'état général de la santé environnementale du Québec et, je le rappelle encore une fois, les ressources naturelles faisant partie d'un patrimoine naturel qui appartient à tous les Québécois.

1405 Dans un autre ordre d'idée, le présent mode de négociation ne permet pas non plus de garantir que les sommes nécessaires seront réinjectées dans le domaine environnemental. On a eu une déclaration tantôt un peu à cet effet-là, on a demandé s'il y avait effectivement actuellement un processus qui permettait d'évaluer quels étaient les impacts environnementaux que les MRC pensaient à l'intérieur d'un fonds pour pouvoir compenser. On a effectivement
1410 constaté... évidemment parce que le processus de négociation était en branle, mais on a constaté qu'il n'y avait absolument aucune réponse à cet effet-là, donc évidemment, aucune garantie.

1415 Autrefois, Hydro-Québec utilisait plutôt le terme de «Programme de mise en valeur environnementale» pour parler d'entente avec le milieu. On injectait alors deux pour cent (2 %) du coût d'un projet dans un fonds régional qui servait à la mise en valeur environnementale.

1420 Si vous faites le calcul, bien, vous constaterez que ce montant-là à lui seul dépasserait les montants qui sont présentés actuellement aux MRC et ce seul montant-là devait servir à la mise en valeur environnementale. Alors là, il y a un manque à gagner tout à fait important.

1425 Pour continuer dans la même ligne, ce problème d'apparence ou de réel conflit d'intérêts a d'ailleurs déjà fait l'objet de recommandations de la part du BAPE. Évidemment, je parle de conflit d'intérêts dans les négociations entre ces parties-là. Donc, le BAPE a déjà reconnu et l'a fait valoir dans une de ses recommandations du rapport, dans le projet de la dérivation partielle de la rivière Manouane, et je cite :

1430 «Donc, la commission est d'avis que, pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts, un accord-cadre pour la création d'une SOCOM devrait être signé seulement après l'obtention des autorisations environnementales des projets visés. De plus, il devrait y avoir un engagement de la part des partenaires de réserver des sommes d'argent à des programmes visant l'amélioration de l'environnement, autres que ceux prévus au suivi du projet.»

1435 Ce qui n'est actuellement évidemment pas le cas. Une recommandation donc de l'UQCN à cet effet-là.

1440 L'UQCN exige qu'Hydro-Québec renonce à son actuel programme de négociation et de financement avec le milieu qui s'avère être susceptible de produire d'éventuels conflits d'intérêts. L'UQCN fait valoir également, pour justifier cette demande, que l'actuel programme ne garantit aucunement des réinvestissements en matière de protection environnementale tel que l'ancien programme le permettait.

Dans l'optique de l'affaiblissement des structures démocratiques.

1445 La Régie de l'énergie a perdu beaucoup de ses pouvoirs et de ses prérogatives au fil des ans. Pourtant, la politique énergétique de quatre-vingt-seize (96) intitulée «L'énergie au service du Québec, une perspective de développement durable», faisait valoir que :

1450 «Les pouvoirs de la Régie seront décisionnels pour ce qui est de la tarification, de l'autorisation des plans de ressources et de l'approbation des projets.»

1455 Depuis que la Régie a perdu une part importante de son pouvoir d'intervention en matière de production énergétique, peu de tribunes, sinon aucune, existent pour que les Québécois puissent obtenir un droit de regard sur les décisions gouvernementales prévu par le gouvernement du Québec et Hydro-Québec Production en matière de développement énergétique.

1460 D'ailleurs, même les principales personnes concernées tantôt faisaient valoir leurs inquiétudes par rapport au fait que les décisions étaient prises unilatéralement par le promoteur.

La mise sur pied d'un moratoire sur la gestion et la production énergétique permettrait de redonner les pouvoirs à cette institution qui doit garantir la gestion durable des ressources énergétiques du Québec.

1465 À cet effet-là, l'UQCN a également une recommandation.

L'UQCN recommande donc que soit confié à la Régie de l'Énergie plus de pouvoir décisionnel sur la gestion environnementale des ressources énergétiques du Québec.

1470 Au niveau des impacts environnementaux, je dirais, plus régionaux ou plus localisés.

1475 Lorsqu'on considère l'ensemble des écosystèmes comme celui de la rivière Péribonka et les impacts qu'il a pu subir dans le passé par les multiples développements hydroélectriques auxquels il a été soumis et considérant le désir d'Hydro-Québec d'aller exploiter jusqu'au dernier kilowattheure possible sur cette rivière, nous sommes portés à croire que certaines règles nouvelles devraient être développées, qui viendraient régir les interventions de ce genre.

1480 Nous proposons qu'il y ait des règles d'impact cumulatif maximal pour les systèmes donnés, règles qui soient établies de façon à ce que les écosystèmes de grande valeur et de grand attrait, comme celui sous étude, ne soient pas complètement artificialisés par des projets successifs. La rivière Péribonka est un cas d'espèce qui devrait faire l'objet de considérations

dans ce sens. Malgré la présence de plusieurs aménagements hydroélectriques sur la rivière, le segment sous étude dans le projet actuel conserve encore de nombreuses caractéristiques qui en font un site de grande valeur qui devrait faire l'objet de protection.

1485

D'ailleurs, encore une fois, les gens des MRC tantôt ont reconnu la valeur patrimoniale naturelle de certains sites.

1490

Une approche raisonnable devrait nous inciter à ne plus permettre de développement sur cette rivière, compte tenu des impacts cumulatifs passés et du potentiel écologique résiduel encore très élevé de certains sites. Ce serait une façon, entre autres, à faire accepter ces projets qu'on dit essentiels, en démontrant la possibilité de faire coexister des segments de rivière intensément aménagés, comme c'est actuellement le cas, avec d'autres qui feraient l'objet d'une protection plutôt intégrale.

1495

LA PRÉSIDENTE :

Je m'excuse, monsieur Turcotte, je ne veux pas vous couper. Juste en termes de temps, si on veut avoir du temps pour...

1500

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Oui.

1505

LA PRÉSIDENTE :

... vous interroger aussi, et que vous savez qu'on lit tout et tout ça...

1510

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

J'en ai presque terminé.

LA PRÉSIDENTE :

1515

Bon. O.K. Il n'y a pas de problèmes.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Deux (2) minutes.

1520

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

1525

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Dans son évaluation, Hydro-Québec juge que les milieux humides de la zone d'influence ne jouent qu'un rôle d'importance locale dans l'écosystème périphérique, ce que l'UQCN conteste évidemment.

1530

La création du réservoir aura pour résultat la destruction de trois cent soixante-deux (362) hectares de milieux humides, dont trois cent deux (302) sont des marécages. Les milieux humides, d'ailleurs, figurent parmi les écosystèmes les plus menacés au Canada : depuis l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, soixante-cinq pour cent (65 %) des milieux humides de la côte Atlantique ont été convertis à d'autres usages et quatre-vingts (80) à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des milieux humides près des grands centres ont disparu totalement.

1535

On a donc une recommandation à cet effet-là.

1540

L'UQCN recommande que le BAPE prenne en compte l'effet cumulatif des pertes de milieux humides et d'habitats, à la fois à l'échelle du présent projet et des projets passés sur cette rivière, ainsi qu'à l'échelle du Québec. Qu'en ce sens, le BAPE recommande au ministère de l'Environnement de considérer, dans les études d'impacts, les effets cumulés des différents projets de développement hydroélectriques, à l'échelle du Québec, particulièrement dans le cadre de petits projets qui ne suivent pas une évaluation aussi exhaustive que les grands projets nordiques.

1545

Et je terminerai, si vous voulez bien, avec ma conclusion.

1550

Les arguments utilisés, donc, par le promoteur, pour la justification de la construction de la centrale démontrent une nette volonté de production accrue à court terme au mépris de l'environnement et du développement durable du secteur énergétique québécois.

1555

Bien que l'installation de la centrale de Péribonka est prévue sur une rivière déjà harnachée, elle n'en est pas exempte d'impacts environnementaux d'envergure, ces impacts étant cumulatifs. Il faut donc considérer le projet dans son ensemble et prendre en considération l'accumulation des impacts telle que la perte cumulée de biodiversité par l'entremise de la disparition de milieux humides. Alternativement, des investissements substantiels dans le secteur de l'efficacité énergétique permettraient d'éviter ce type d'impacts tout en créant des emplois un peu partout au Québec.

1560

En quatre-vingt-seize (96), le Rapport de la table de consultation du débat public sur l'énergie recommandait que :

1565

«La politique énergétique soit fondée sur la satisfaction des besoins des citoyens par le développement durable, que l'efficacité énergétique doit se trouver au cœur même de la politique énergétique et qu'il faudra faire preuve de rigueur et de flexibilité dans l'établissement du portefeuille des ressources du Québec.»

1570

Sept (7) ans plus tard, après la plus grande consultation publique québécoise dans le domaine de l'énergie, il est triste de constater que ces recommandations n'ont pas été suivies.

Merci.

1575

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Turcotte. Alors, mon collègue va commencer à vous poser quelques questions. Monsieur Dériger.

1580

M. LOUIS DÉRIGER :

Dans votre mémoire, vous rejetez la centrale Péribonka sur la base de sa justification. Si on comprend bien, c'est que, c'est au niveau du fait, en fait, qu'elle servirait à satisfaire la demande hors Québec. C'est pour ça que vous la rejetez?

1585

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

C'est un des critères, effectivement, qui nous fait douter de la validité de ce projet-là.

1590

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais quels sont les autres critères, à ce moment-là, qui vous font douter de la validité?

1595

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Bien, en fait, un des critères, c'est que toutes les données avancées par Hydro-Québec sont avancées par Hydro-Québec et ne sont pas soumises à un processus d'évaluation neutre et externe. Un des critères également, c'est sur la justification de la négociation avec le milieu pour justement en arriver à l'acceptabilité du milieu ou l'acceptabilité sociale. Comment peut-on parler d'acceptabilité sociale alors qu'une entente se fait, d'une part, à huis clos, avec des MRC qui l'ont fait valoir tantôt, qui ont le fusil sur la tempe, pour reprendre des mots déjà cités, alors que, en plus, c'est une ressource qui appartient à l'ensemble de la collectivité québécoise, tout ça dans un contexte où on a une promesse de mise en place d'une enquête publique sur l'énergie?

1605

Alors, oui, il y a de nombreux questionnements qui font en sorte qu'on peut remettre en question la légitimité de ce programme.

M. LOUIS DÉRIGER :

1610

Mais pour ce qui est de l'enquête, par exemple, c'est quoi les aspects que vous voudriez qui soient discutés dans cette enquête? Est-ce qu'il y a des aspects précis dont vous voulez que ce soit abordé dans le débat?

1615

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

1620

Bien, il y en a... il y a de nombreux aspects évidemment à envisager, dont le retour ou la reconduite d'une structure autre que la structure actuelle. Donc, entre autres, la Régie de l'énergie, redonner à la Régie de l'énergie un pouvoir décisionnel important en matière environnementale, en matière aussi de justification justement de projet.

1625

On a cité aussi tantôt l'exemple de la négociation, sur quelle base se fait la négociation. Donc, il y a tout l'aspect du financement, donc, des projets qui peut être contestable et à remettre en question.

1630

La validité aussi de développer, Hydro-Québec s'est toujours dit un promoteur d'énergie ayant peu d'impact. Le positionnement d'Hydro-Québec en développement de toutes sortes de filières actuellement thermiques, gaz naturel, on parle également d'exploration gazière et également de la mise en place de nombreux projets hydroélectriques ponctuels dans un contexte où l'efficacité énergétique n'est pratiquement pas prise en compte. Donc, c'est également un élément qui devrait ressortir d'une enquête publique.

M. LOUIS DÉRIGER :

1635

Donc vous, ce que vous nous demandez, à ce moment-là, c'est un moratoire le temps que l'enquête se fasse...

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

1640

Tout à fait.

M. LOUIS DÉRIGER :

1645

... et qu'on discute des questions de demandes, comment on pourrait satisfaire, est-ce qu'on satisfait juste la demande du Québec ou si on vend à l'extérieur et de quelle façon? Et une fois que ça, c'est fait, bien, on pourrait reprendre les projets. C'est un peu ça que vous voulez...

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

1650

Bien, on reprend les projets qui sont, pour la collectivité québécoise, jugés acceptables...

M. LOUIS DÉRIGER :

1655

Acceptables.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

1660

... dans une perspective de développement durable, dans une perspective d'acceptabilité sociale, mais transparente, ouverte au grand jour. Oui, tout à fait.

M. LOUIS DÉRIGER :

Oui, mais dans le fond, ce que vous voulez, c'est une approche plutôt, je dirais, là, une approche globale plutôt qu'une approche projet par projet?

1665

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Tout à fait.

1670

M. LOUIS DÉRIGER :

Donc, d'abord s'entendre sur les orientations...

1675

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER :

1680

... ensuite, décider de quel genre de projet on peut...

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

1685

Bien, initialement, en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), la mise en place de la Régie devait servir justement à développer une vision globale pour le développement énergétique du Québec. Là, actuellement, on ne sent pas cette tendance-là.

M. LOUIS DÉRIGER :

1690

Dans l'hypothèse où est-ce que, par exemple, je ne sais pas, moi, qu'après cette discussion-là, ce débat-là, qu'on se rend compte que, bon, oui, le projet, il faut exporter, il faut faire des projets, est-ce que ça remet en question le projet de Péribonka? Est-ce que, par exemple, ça pourrait changer votre opinion par rapport au projet?

1695

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

1700

Dans l'optique où on cible les besoins des Québécois avant tout, dans l'optique où on a un vrai développement... on envisage un vrai développement d'alternative environnementale, il y a certains projets qui, un jour, verront sans doute le jour en termes de développement. Mais avant tout, il faut se questionner sur le projet dans sa globalité.

M. LOUIS DÉRIGER :

1705

Est-ce que, pour vous, l'efficacité énergétique, c'est l'élément, en fait, que vous voulez prioriser dans le développement?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

C'est certainement un des éléments à prioriser.

1710

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais pas nécessairement, disons, en éliminant les possibilités de projet aussi, là; en fait, c'est un combiné que vous voulez ou si c'est vraiment juste l'efficacité ou de quelle façon vous voyez...?

1715

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Au moment où on se parle, nous, on estime que si un réel effort est fait en termes d'efficacité énergétique et si le focus est fait non pas sur une notion mercantile de développement énergétique du Québec mais sur une notion qui tend à répondre aux besoins de la collectivité québécoise, effectivement, l'efficacité énergétique va répondre à peu près actuellement à la hausse moyenne des coûts d'utilisation, des besoins d'utilisation.

1720

Effectivement si, après tous les efforts consentis, il y a encore place au développement, bien là, à ce moment-là, il faudra prioriser les projets ayant le moins d'impacts environnementaux en allant... en mettant de côté toutes les filières qui peuvent avoir des impacts importants.

1725

M. LOUIS DÉRIGER :

Merci.

1730

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Haemmerli a des questions.

1735

M. JOHN HAEMMERLI :

Monsieur Turcotte, vous avez parlé des programmes de mise en valeur de l'environnement ou de mise en valeur intégrée qui réservaient des sommes plus élevées que celles proposées juste pour l'environnement. Vous avez aussi dit que Hydro-Québec devrait laisser tomber son mode de négociation et de financement.

1740

Ceci étant dit, j'aimerais vous entendre sur des propositions ou des alternatives possibles selon vous, parce que vous n'élaborez pas sur des propositions.

1745

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

D'une part, il est certain... il s'avère certain que ces éléments-là n'ont pas, il faut comprendre, été amenés dans un contexte de région. On ne remet pas en cause la bonne foi

1750

des MRC à vouloir négocier la part des contributions qu'Hydro-Québec devrait leur faire, la juste part de ces contributions-là.

1755 Ceci dit, on pense qu'actuellement, il n'y a pas de vrai processus qui permet, de façon neutre, à établir ce que devrait être raisonnablement la part à réinvestir dans le milieu. Donc, il y a toute la mécanique, il y a tout le mécanisme économique qui est à revoir à ce niveau-là et ça, je pense que c'est dans le cadre d'une enquête qu'on devra pouvoir l'amener ou dans le cadre d'une institution comme la Régie de l'énergie qui pourra voir à établir ce qu'est une juste compensation pour un milieu.

1760 Ceci dit, actuellement, un des éléments dysfonctionnels pour nous de cette proposition-là, c'est que, d'une part, les négociations se font et sont liées à l'acceptabilité sociale du milieu, avec un représentant du milieu, ce qui ne... bon, c'est des représentants élus, donc démocratiquement élus, ils représentent une bonne partie de la population. Mais ce que je veux dire, c'est qu'à quelque part, l'ensemble de la population ne s'est pas prononcé dans le cadre de ce que devraient être les redevances, de ce que devraient être, donc, les moyens de compenser ce genre de projet-là pour le milieu. Donc, démocratiquement, ça peut être remis en question.

1770 D'autre part -- et on n'a absolument actuellement aucune garantie que des argents seraient réinvestis dans le cadre d'un projet comme ça pour compenser des impacts environnementaux. On a parlé de compensation d'impacts de villégiateurs, récréotouristiques, et cetera, mais on ne parle pas de compensation d'impacts environnementaux.

1775 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Donc, de façon simple, là, le mécanisme, si vous n'avez pas de proposition à faire, au moins, vous pensez qu'il devrait contenir des dispositions à l'effet de compenser pour les effets environnementaux?

1780 **M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :**

Dans l'optique où un projet s'avère vraiment nécessaire, oui, il faudrait qu'il y ait absolument des compensations à ce niveau-là.

1785 **M. JOHN HAEMMERLI :**

1790 Importance des milieux humides, vous nous tracez un portrait pour certaines régions du pays, plus largement, là, pour l'Atlantique, la Vallée du Saint-Laurent. Est-ce que l'UQCN a le même genre d'information pour la forêt boréale ou, si vous n'en parlez pas, c'est parce que cette information-là ou cet inventaire-là n'existe pas?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

1795 En termes d'impact à l'intérieur de ce projet-là?

M. JOHN HAEMMERLI :

Non, non, en termes globalement de perte historique ou de...

1800 **M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :**

Ah, on a décidé... ici, on n'a pas fait un lien... d'emblée, on n'a pas fait un lien avec la forêt boréale mais c'est un créneau qui nous occupe, un mandat qui nous occupe consciemment. On est sur de nombreuses tables de concertation forestières.

1805

On se demande actuellement publiquement et depuis maintes reprises -- évidemment, comme vous m'invitez à me prononcer là-dessus, je vais me faire plaisir de le faire valoir -- depuis longtemps et à maintes reprises, on a fait des demandes au gouvernement dans la même optique : moratoire, mise en place d'une enquête publique sur la forêt. On a les mêmes préoccupations.

1810

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord. Peut-être une petite dernière : vous parlez d'artificialisation des milieux puis vous dites, bon, dans le cas de la Péribonka, une approche raisonnable voudrait qu'on arrête. C'est quoi une approche raisonnable? Parce que, en fait, si je vous comprends bien, c'est milieu par milieu, là. Avez-vous des propositions à faire pour définir des seuils? Une des difficultés, là, de l'évaluation des impacts cumulatifs, c'est de définir des seuils.

1815

1820 **M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :**

Effectivement...

M. JOHN HAEMMERLI :

1825

Ce serait quoi les critères de l'UQCN pour définir ces seuils-là?

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

Bien, sans se pencher très spécifiquement sur une série de critères, ce qu'on fait valoir, c'est qu'on constate, d'une part, que dans la plupart des études, on n'a pas, justement, pris en considération les effets cumulatifs, d'une part; d'autre part, oui, évidemment, on va préconiser... on va préconiser, avant toute chose, que des milieux vierges restent vierges, c'est-à-dire dans le cas d'une rivière sur laquelle il n'y a aucun harnachement, on va faire en sorte qu'il n'y ait pas non plus de harnachement.

1830

1835

Mais il faut comprendre aussi qu'un milieu a une capacité limite à intégrer des modifications, des impacts importants. Et je pense qu'en termes de perte d'habitat, ici c'est un bon exemple, où l'effet cumulé va faire en sorte que la rivière Péribonka va perdre, selon nous, son essence propre, c'est-à-dire l'essence de produire une certaine biodiversité dans le milieu.

1840

1845 De là à établir actuellement, au moment où on se parle, la capacité limite d'un territoire, on pense qu'effectivement, il devrait y avoir une étude plus exhaustive de faite à ce niveau-là et non pas seulement à l'échelle de ce projet-là, mais à l'échelle de l'ensemble des projets du Québec. Et c'est pour ça qu'on faisait référence à la perte de milieux humides dans la globalité du Québec.

M. JOHN HAEMMERLI :

1850 Merci, monsieur Turcotte.

M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE :

1855 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci infiniment, monsieur Turcotte.

1860 Alors, je vais faire une petite pause de dix (10) minutes parce qu'on devait faire une pause; là, je pense qu'on va en faire deux (2) petites, il fait chaud, les gens vont avoir besoin de bouger quelques minutes. Alors, on va vous revenir d'ici une dizaine de minutes, s'il vous plaît.

1865 Merci.

(ADVENANT 20 h 26, SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(ADVENANT 20 h 40, REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1870 Alors, je vous demanderais de vous approcher, nous allons continuer. S'il vous plaît, je demanderais de vous approcher, on a une bonne soirée en perspective, alors s'il vous plaît, on va commencer le plus rapidement possible.

1875 Alors, vous vous approchez, s'il vous plaît, derrière?

J'aimerais aussi spécifier peut-être... parfois vous pensez que, même en chuchotant avec vos voisins, on ne vous entend pas, mais ça dérange la concentration, mais surtout aussi pour le sténotypiste, c'est difficile parfois, avec les murmures, de pouvoir avoir une écoute plus exacte. Alors, je vous remercie.

1880 Maintenant, je vais appeler le prochain intervenant pour le Conseil régional de concertation et de développement Saguenay-Lac-Saint-Jean, monsieur Denis Brassard, s'il vous plaît.

1885 Alors, monsieur Brassard, vous êtes accompagné de madame?

Mme MARIE-CLAUDE CÔTÉ :

1890 Marie-Claude Côté. Je suis conseillère en développement au Conseil régional de concertation et de développement.

LA PRÉSIDENTE :

1895 Merci. Alors, nous vous écoutons. Allez-y.

M. DENIS BRASSARD :

1900 Alors, bonsoir, Madame et Messieurs les commissaires. Puisque vous avez reçu le mémoire, je vais le survoler pour nous permettre...

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1905 **M. DENIS BRASSARD :**

... d'aller rapidement.

1910 Alors, je crois que vous connaissez déjà le Conseil régional de développement et de concertation du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui est reconnu par le gouvernement du Québec en tant qu'interlocuteur privilégié sur toutes les questions relatives au développement du Saguenay Lac-Saint-Jean.

1915 Ce qui est important de savoir du CRCD, c'est que nous avons déjà... nous sommes déjà impliqués fortement dans la maximisation des retombées économiques. Le CRCD s'est déjà vu confier le leadership de la démarche de maximisation dans le cadre de la construction de l'usine Alcan à Alma. Donc, on a déjà une expérience là-dedans, et on a déjà travaillé aussi avec Hydro-Québec dans ses activités au Saguenay Lac-Saint-Jean.

1920 On voudrait mentionner tout d'abord que nous appuyons favorablement le projet, la réalisation du projet de Péribonka. Nous sommes d'accord avec sa réalisation – je lui avais dit de ne pas me mettre des mots trop longs parce que j'ai tendance à m'enfarger!

LA PRÉSIDENTE :

1925 Il y a de l'eau aussi. Je dois dire que ça m'arrive aussi, c'est qu'on vient la bouche sèche, alors il faut prendre un peu d'eau et pas de problèmes!

M. DENIS BRASSARD :

1930

1935 Toutefois, ce qui est important pour nous du côté des intervenants socio-économiques de la région, c'est qu'on souhaite que le promoteur accepte de revoir certains mécanismes de fonctionnement dans l'attribution des lots, ceci afin d'augmenter les opportunités des entreprises du Saguenay Lac-Saint-Jean, de participer aux appels d'offres et de se faire valoir avec Hydro-Québec.

1940 Nos attentes face à l'équipe de production d'Hydro-Québec, c'est qu'elle fasse preuve d'un très grand esprit d'ouverture et qu'elle démontre une volonté réelle de travailler avec les intervenants régionaux. Ce qu'on veut avoir de la part d'Hydro-Québec, c'est un partenaire, un partenaire d'affaires. Pour nous, c'est très important, donc c'est quelqu'un qui s'assoit avec nous et qui veut s'assurer que les retombées en région sont très importantes.

1945 Notre rapport, il est basé sur notre expertise qu'on a sur la maximisation des retombées économiques, mais on a aussi pris le temps d'aller rencontrer des gens qui ont de l'expérience au niveau de la Côte-Nord sur les travaux d'aménagement hydroélectriques de SM-3 et de Toulnostouc.

1950 Dans la première partie des audiences publiques, ce qu'on a remarqué de plusieurs des intervenants et ce qui était très important pour les acteurs régionaux, c'était vraiment les retombées économiques.

1955 Ce qu'on s'est fait dire – je suis venu moi-même poser la question aux gens d'Hydro-Québec à savoir quelle est la clause la plus payante pour nos gens de la région – on nous a affirmé, de la part d'Hydro-Québec, que la meilleure méthode, c'était bien sûr d'avoir... de favoriser la sous-traitance régionale dans les contrats de construction. Pour eux, c'était la meilleure avenue.

1960 Nous, on croit toutefois qu'il serait préférable de privilégier une approche qui combine le fractionnement des lots et l'application de la clause de sous-contractant. Nous comprenons très bien qu'Hydro-Québec tente, dans sa construction, d'y aller au moindre coût, qu'il veut le plus d'efficacité possible.

1965 Pour nous, ce n'est pas une inquiétude. Qu'ils fassent affaires avec des gens de la région et avec des gens de l'extérieur, nous sommes convaincus de notre capacité, en tant qu'entrepreneurs régionaux, de réussir, je vous dirais, à approcher n'importe quel prix des autres entrepreneurs.

1970 Dans la concertation régionale, c'est qui est important pour notre expérience avec l'usine d'Alma du côté de l'Alcan, c'est que pour maximiser les retombées économiques pour les entreprises de la région et assurer le suivi, l'Alcan a agi en vrai partenaire.

1975 Vous savez, comme partenaire, ce qui est important, c'est avant tout d'avoir une volonté. Donc, la volonté de l'Alcan, elle était claire, elle voulait que le plus d'entrepreneurs possible au Saguenay Lac-Saint-Jean participent à la construction de l'usine et qu'il y ait le plus de retombées possible.

Donc, ils sont allés tout simplement au niveau de ce comité-là, ils ont travaillé avec nous pendant quatre (4) ans avec des rencontres mensuelles pour s'assurer ça.

1980 Vous savez, c'est plus facile de s'asseoir dans sa tour, de faire un avis public et de l'envoyer au journal en se disant, bien, ils feront leur effort là-bas puis ils s'organiseront, que de dire, on veut vraiment qu'il se passe quelque chose en région.

1985 Du côté de l'Alcan, ils ont compris que l'image de l'entreprise, que l'appartenance d'une région à une entreprise, c'était payant pour une entreprise. Alors, quand les employés sont contents, sont fiers de leur entreprise, quand la région est fière de les accueillir, c'est beaucoup plus facile de parler de développement et de projets parce qu'on a des gens qui ont un sentiment d'appartenance.

1990 Ils se sont rendu compte aussi qu'en faisant affaires directement avec les entrepreneurs, ils développaient des relations d'affaires qui ont fait que des entrepreneurs de la région, qui sont très inventifs, leur ont permis d'être plus efficaces que d'autres entreprises de l'extérieur, donc être plus concurrentiels.

1995 On devrait s'attendre, de la part d'Hydro-Québec, à ce genre de comportement. Hydro-Québec qui est une société d'état, devrait se dire : bien, je dois participer au développement des régions. Du côté régional, vous savez, c'est un peu difficile de voir que, à l'extérieur des marchés, quand on est loin, lorsqu'on allume la lumière dans nos entreprises, le prix du kilowattheure est le même, alors que le barrage est plus près de chez nous. Toutefois, 2000 quand on va dans les marchés, bien, le marché étant loin, nous, on a des frais supplémentaires. On perd donc tous nos avantages comparatifs et, de plus, comme la société d'état a concentré ses décisions au niveau de l'extérieur et au niveau de Montréal, on n'a même pas de reconnaissance de la part de la société d'état.

2005 Alors pour nous, alors qu'une multinationale a une reconnaissance, c'est très difficile d'accepter qu'Hydro-Québec n'ait pas le même genre de politique chez nous.

2010 Toutefois, malgré – je vous dirais cela – ce qui est important, c'est qu'on doit avoir une concertation au niveau du cadre et on offre de travailler à cette concertation-là, c'est parce que le CRCD a déjà une expérience.

2015 On a déjà d'ailleurs un protocole d'entente avec la Direction régionale de Saguenay qui s'est fait en septembre deux mille (2000), on a déjà un comité qui fonctionne, on est déjà capable régulièrement de travailler au niveau des biens et services qui sont achetés par Hydro-Québec en région, donc ce comité suivi-là existe déjà et on est déjà capable de travailler avec Hydro-Québec dans ce sens-là. Donc, on ne comprend pas pourquoi, dans le cadre de la construction, ce ne serait pas facile d'intervenir comme ça.

2020 Nous, ce qu'on propose, c'est deux (2) niveaux d'intervention en matière de concertation régionale. La première, c'est une question de diffusion d'information. C'est-à-dire qu'on a un très

bon comité qui nous permet, avec l'aide des CLD, les Chambres de commerce, lorsque Hydro-Québec fait un appel d'offre, de bien faire connaître qu'est-ce qu'il va y avoir dans l'appel d'offre, de bien diffuser l'information et, comme ça, on assure à Hydro-Québec que le plus de gens possible, le plus d'entrepreneurs seront conscients du contrat qui s'en vient et donc, ils vont avoir plus d'offres et, normalement, ils devraient trouver là-dedans quelqu'un qui est capable de leur faire le travail avec qualité et avec un prix moindre. Donc, on leur offre une diffusion extraordinaire.

L'autre niveau d'information, on comprend que lorsqu'ils sont à travailler la préparation des appels d'offres, ça prend un niveau de confidentialité assez important. Donc, ce qu'on offre à Hydro-Québec, c'est la possibilité, à partir de notre comité de diffusion, de créer un sous-comité qui fera attention du côté de la divulgation des informations, c'est-à-dire qui aura une obligation de ne pas le faire, pour travailler avec Hydro-Québec, qu'elle façonne ses offres dans le sens où on pourra aller chercher le plus d'entrepreneurs possible pour qu'ils le fassent au meilleur coût possible.

On va se baser sur les expériences de SM-3 et Toulustouc. Il y a eu deux (2) projets, il y a eu deux (2) approches. Dans le cas de SM-3, le projet est terminé, cent quarante (140) contrats ont été émis. Dans le cas de Toulustouc où cinquante pour cent (50 %) de la construction est réalisée, il y a eu vingt (20) contrats qui ont été émis. C'est-à-dire que du côté de Toulustouc, on a préféré la clause de sous-traitance et, du côté de SM-3, on a préféré la clause de fractionnement.

Quand on pose la question aux entrepreneurs, aux intervenants régionaux, du côté de SM-3, ils sont tous unanimes : si l'expérience était à refaire, ils recontinueraient à travailler sur le fractionnement. Et ça, il y a plus que la question de pouvoir travailler avec Hydro-Québec, de pouvoir, je vous dirais, appliquer sur le contrat, il y a une relation d'affaires.

C'est-à-dire, le jour où votre entreprise devient un fournisseur attiré d'Hydro-Québec, a eu des relations directes avec Hydro-Québec, elle a un curriculum vitae plus intéressant qu'avoir été sous-contractant de quelqu'un qui a fait affaires avec Hydro-Québec.

De plus, elle peut facilement prouver sa valeur à Hydro-Québec et donc, faire partie, par la suite, des gens qui vont pouvoir donner des services. Et ça, c'est important. Ce que je vous disais tout à l'heure pour une personne d'affaires, pour un homme d'affaires, pour une femme d'affaires, c'est beaucoup plus important de pouvoir parler directement avec le donneur d'ordre que de passer en sous-contractant. On a l'impression d'être reconnu puis c'est beaucoup plus valorisant.

Pour ce qui est de Toulustouc, il n'y a pas eu de fractionnement. Par contre, je vous ferais remarquer que votre organisation, le BAPE, avait fait la recommandation à ce qu'il y ait du fractionnement. Alors, je vais vous avouer que je vais essayer d'être bref un peu ce soir pour dire que si vous... je n'ai pas besoin de vous convaincre de le faire, de demander le fractionnement, ce que j'aimerais convaincre... j'aimerais convaincre Hydro-Québec que le BAPE

2065 n'est pas seulement un mauvais moment à passer, mais qu'il faut s'occuper des recommandations.

Alors, si vous voulez bien recommander le fractionnement, j'espère que ce coup-là, ils vont tenir compte de vos recommandations.

2070

L'autre chose importante, lorsqu'on a parlé aux gens de Toulnostouc, ils disent également qu'ils auraient préféré, même si les retombées ont été bonnes, le fractionnement pour pouvoir faire affaires directement avec Hydro-Québec.

2075

L'autre chose qui est importante aussi, c'est des délais suffisants. Lorsque les comités sont rencontrés dans des régions, des fois, avant l'appel d'offre, on n'a qu'un jour pour réagir. Une journée pour réagir, je dois vous avouer, là, pour étudier des contrats, s'assurer que tout est bien fait, c'est des délais qui ne sont pas raisonnables, c'est aussi bien dire qu'on ne consulte pas. Donc, il faudrait avoir au moins des informations qui vont plus que quelques heures avant la diffusion, là, pour qu'on puisse au moins avoir l'impression d'avoir pu changer quelque chose.

2080

Donc, ce qu'on vous propose chez nous, c'est qu'on veut qu'on encourage le fractionnement et qu'on encourage la clause de sous-traitance.

2085

On a des mécanismes à élaborer aussi avec nos partenaires. Ce qu'on veut, c'est une évaluation basée sur la capacité entrepreneuriale. Ce qu'on a chez nous, c'est qu'on a une bonne... on a un bon secteur d'entreprise, on doit refaire les listes, on doit s'assurer d'avoir l'information et si on la possède, avec nos CLD, on a cette information-là à jour.

2090

Hydro-Québec devrait, dans un premier temps, nous rencontrer, travailler avec quel genre d'entrepreneur, nous expliquer qu'est-ce qu'ils veulent et que nous, on leur fournisse déjà une liste, là, qui soit intéressante pour eux, donc mettre à jour leur liste.

2095

On a besoin, comme je vous disais aussi, de délai qui est un minimum de cinq (5) jours, là, pour pouvoir travailler avant des appels d'offres, pour pouvoir les étudier.

2100

Dans le cas de la construction Alcan, pour vous donner un exemple de la mise à jour qui a été importante, on a monté un répertoire d'entreprises par discipline. On a réussi, grâce à ce répertoire par discipline-là, de favoriser des alliances stratégiques. Vous comprendrez que, souvent, un entrepreneur peut dire : je suis un peu petit pour miser sur le contrat, même s'il y a eu fractionnement de lot. Alors, le travail du CLD est souvent de travailler avec ces entreprises-là pour dire : bien, si tu fais une alliance avec ton voisin, avec l'autre partie, vous êtes capables à deux (2) de soumissionner sur le lot et donc, de pouvoir remporter cette mise en marché-là.

2105

Ce qu'on voudrait avoir aussi pour faciliter le cas, c'est l'embauche d'une ressource régionale -- ça s'est fait déjà en Abitibi -- un agent de liaison avec le milieu. Ce qu'on apprécierait, c'est qu'Hydro-Québec finance la possibilité que nous, nous ayons une personne

2110 attirée à temps plein, dont le seul mandat ou la seule préoccupation, c'est de s'assurer des retombées économiques en région.

2115 Ce qu'on vous disait aussi sur les retombées à plus long terme, évidemment -- je vous dirais, monsieur le préfet de la MRC du Fjord vous l'a mentionné tantôt, monsieur Claveau -- dans les retombées à long terme, ce qui est intéressant quand on voit une entreprise privée s'installer ici et harnacher une rivière, c'est qu'il crée des emplois.

2120 Ce que je vous mentionnais tout à l'heure, c'est quand Hydro-Québec s'installe, ça va dans le réseau, c'est réparti à l'extérieur et on ne profite pas de rabais d'électricité dans notre région pour autant. Donc, nos entreprises aimeraient au moins que dans la phase construction et dans la phase des services qu'on doit donner à Hydro-Québec après, que notre région soit considérée comme une région importante pour fournir les ressources.

2125 Nous croyons aussi que c'est important d'avoir des retombées acceptables pour les MRC concernées pour tous les sujets qu'ils vous ont dit tantôt, entre autres, parce qu'on travaille sur leurs territoires. Et nous, on fait un appui inconditionnel à nos camionneurs en vrac de la région, parce que du côté de la clause qui a été utilisée à Toulustouc où on donnait aux camionneurs en vrac régionaux une clause favorable, le travail s'est bien fait, il s'est fait économiquement et il y a eu des retombées importantes. Je laisserai, bien sûr, le soin à ces gens-là de vous expliquer comment le faire.

2130 Donc, si je résume nos recommandations.

2135 La première, c'est d'utiliser le comité de Groupe de travail conjoint qui existe déjà en région.

La recommandation numéro 2, c'est de former un sous-comité pour la partie confidentielle, pour s'assurer qu'on puisse travailler efficacement pour les appels d'offres d'Hydro-Québec.

2140 On a, comme recommandation également, une approche combinée, c'est-à-dire le fractionnement des lots et la clause de sous-traitance régionale. On veut la meilleure partie des deux (2), pas de problèmes avec ça, on est capable de s'arranger avec deux (2) bonnes nouvelles plutôt qu'une!

2145 On veut aussi des délais d'analyse raisonnables, c'est-à-dire on ne veut pas que ce soit fait, là, juste pour dire qu'on le fait, c'est-à-dire «on vous le montre avant de l'envoyer», mais on veut vraiment pouvoir travailler à ce cas-là.

2150 On veut une mise à jour d'informations sur les PME. Ce qu'on s'engage à faire, c'est de faire une mise à jour avec Hydro-Québec pour s'assurer que l'ensemble des PME du Saguenay Lac-Saint-Jean ne soit pas oublié.

On veut aussi l'embauche d'une ressource «milieu». On veut une oreille attentive aux emplois à long terme, c'est-à-dire on veut, après la construction, continuer à donner des services.
2155 On veut des ententes acceptables pour les MRC, puis on a un appui conditionnel aux camionneurs en vrac.

Alors, ça résume le mémoire du CRCD.

2160 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors merci, monsieur Brassard.

2165 Avant de passer la parole à mes collègues, j'aurais une question. Vous faites référence au Comité de maximisation des retombées pour Alcan dont vous étiez membre à l'époque.

2170 Si je me souviens bien, un des constats du comité, suite à son rapport qu'il a remis à la fin des travaux, c'est qu'il y avait eu quand même un problème au niveau de la capacité des entreprises à fournir, rendu à un certain moment donné, et aussi la question de... le problème de main-d'œuvre disponible.

2175 J'aimerais vous entendre en regard du projet qu'on regarde actuellement. Est-ce que les entreprises de la région ont quand même une possibilité... est-ce qu'ils ont un peu la capacité de répondre de façon globale, par exemple, dans un contexte de fractionnement de lot? On comprend, là, fractionnement de lot, c'est sur deux (2) ou trois (3) lots habituellement qui ne sont pas fractionnés, ce que... en tout cas, habituellement... ce que Hydro-Québec nous a donné, là, comme réponse en début de... en première partie d'audience.

2180 Alors, j'aimerais vous entendre sur la capacité des entreprises de la région à pouvoir répondre aux attentes à ce niveau.

M. DENIS BRASSARD :

2185 Bien, les recommandations qu'on a faites sur le sujet, de bien connaître la capacité entrepreneuriale du Saguenay Lac-Saint-Jean, c'est justement un travail préalable. C'est-à-dire qu'on veut que rapidement, Hydro-Québec, dans son comité conjoint, nous fasse connaître quels seront leurs besoins. Et avec ça, nous, on va leur faire connaître nos capacités régionales. Et là, on va essayer de marier ça le plus possible, soit dans les délais, soit dans le fractionnement ou soit dans le temps.

2190 On croit qu'on a la capacité de répondre à l'ensemble mais encore là, faut-il bien connaître les besoins, bien connaître les délais de construction et tout ça, et là, on pourra travailler. Si Hydro-Québec s'assoit avec une volonté qu'il y ait le plus possible de contrats en région, c'est-à-dire qu'on pourra aménager les cédules de travail pour s'assurer qu'on n'arrive pas en rupture, soit d'employés ou soit d'entrepreneurs.
2195

LA PRÉSIDENTE :

2200 Et ça aussi, dans le sens où le représentant d'Hydro-Québec a spécifié qu'il y avait quand même trois (3) critères qui étaient essentiels pour eux et qui étaient la raison pour laquelle ils ne voulaient pas fractionner les trois (3) lots dont... les critères dont, entre autres, de capacité financière et aussi d'expertise.

M. DENIS BRASSARD :

2205 Oui. Je vous ai mentionné tout à l'heure que c'est plus facile dire non à du fractionnement et à du travail régional que de dire oui et de s'impliquer. Je vous dirais, les premières réactions de ce type-là sont toujours faciles. On n'est pas sûr de la capacité financière, on n'est pas sûr qu'ils vont être capables de le faire, ce n'est pas sûr, donc on va y aller en appels d'offres comme on a l'habitude de faire. On dit : assoyez-vous à la table, on va regarder puis on va y répondre à ces questions de confiance qui sont là.

2215 Et je vous dirais qu'on est assez honnête pour que, si on n'a pas les capacités, de leur dire que les capacités ne seront pas là dans ces périodes-là. On n'ira pas perdre notre nom parce qu'on n'a pas l'impression que c'est le dernier barrage.

2220 Alors nous, ce qui est important, c'est d'être capables de travailler ensemble, mais encore là, ça prend une volonté de la société d'état de dire, on va travailler pour essayer d'aller chercher le maximum de retombées en région.

2225 La partie facile, c'est de dire, pour des questions de sécurité, de qualité et tout ça, j'ai trois (3) entrepreneurs avec qui je fais affaires d'habitude puis je vais continuer avec ceux-là puis vous ferez de la sous-traitance. Alors, moi je trouve que c'est la solution facile mais ce n'est pas la solution intéressante, ni pour l'un ni pour l'autre, parce que Hydro-Québec a intérêt à travailler au niveau de son image, a intérêt à développer des nouvelles relations d'affaires avec des entrepreneurs qui vont progresser avec Hydro-Québec et, pour la région, on a intérêt aussi à fournir directement.

2230 Et le barrage, il ne se déménagera pas à Montréal, une fois qu'il est construit, il va rester ici, donc ils ont intérêt à avoir des gens qui sont capables de donner le service après la construction, donc ils ont une expertise. Si on ne développe pas l'expertise ici, le service après va leur coûter plus cher.

LA PRÉSIDENTE :

2235 Merci. Mon collègue.

M. LOUIS DÉRIGER :

2240 Peut-être pour poursuivre un peu avec la question du fractionnement. Quand vous dites de fractionner en lots plus petits, est-ce que vous êtes capable de quantifier à l'heure actuelle à

quel montant est-ce qu'on peut s'attendre, selon la capacité des entrepreneurs actuels? Est-ce que c'est...

2245 **M. DENIS BRASSARD :**

Non, je ne suis pas capable à ce moment-ci de vous le dire. Peut-être les CLD pourront le faire dans leur présentation à eux. Ce que je vous dis, c'est assoyons-nous, regardons les besoins, regardons qu'est-ce qu'on a comme capacité puis après ça, on fera le calcul.

2250

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais à ce moment-là, quand on parle de fractionnement, c'est pour les lots qui sont fractionnables, là, c'est-à-dire qu'on ne parle pas nécessairement des gros lots comme le barrage?

2255

M. DENIS BRASSARD :

Bien, on parle des lots fractionnables. Je vais vous dire, si vous regardez les deux (2) expériences des deux (2) barrages, c'est-à-dire SM-3 et Toulnostouc, on est de cent quarante (140) à vingt (20), bien c'est quand même sept (7) fois plus. Alors, je pense qu'il y a de la place à travailler, il y a beaucoup de place à travailler du côté fractionnement, s'il y a volonté de le faire.

2260

M. LOUIS DÉRIGER :

Puis quand vous parlez de votre liste d'entreprises, votre répertoire, j'imagine qu'Hydro-Québec actuellement a déjà un répertoire où les entrepreneurs peuvent s'inscrire selon leur spécialité?

2265

2270 **M. DENIS BRASSARD :**

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER :

2275

Le vôtre, en quoi est-ce qu'il est différent de celui d'Hydro-Québec?

M. DENIS BRASSARD :

Bien, en fait, nous, on a un répertoire de toutes nos entreprises au Saguenay Lac-Saint-Jean, leur capacité. S'ils n'ont jamais fait affaires avec Hydro-Québec, ils ne sont pas sur la liste. Alors nous, ce qu'on a à travailler, c'est démontrer quelles sont les capacités de nos gens, qu'est-ce qu'ils sont capables de faire. Et en ayant connaissance du type de travaux qu'ils vont demander, ce sera plus facile pour nous, parce que comme on l'a fait avec Alan, on est allé dans certaines disciplines, on a multiplié nos entreprises et on s'est assuré, dans plusieurs

2285

disciplines, il y avait maintenant plus d'entrepreneurs qui étaient connus, et des gens qui n'avaient pas l'habitude nécessairement de faire affaires avec l'industrie.

M. LOUIS DÉRIGER :

2290

Et Hydro-Québec, c'est quoi son apport à votre liste? Comment ça va fonctionner? Est-ce qu'il faut faire les...?

M. DENIS BRASSARD :

2295

Oui, l'apport au comité, c'est premièrement d'avoir une bonne information, c'est-à-dire de nous dire qu'est-ce que ça prend, comment ça travaille, quels genres de travaux ils veulent mettre en appels d'offres, quels sont les délais de production, toutes ces choses-là et donc, de dire quels genres d'entrepreneurs qu'on recherche pour ce genre de travaux. Alors, ils ont à nous faire un portrait type de l'entrepreneur idéal pour ce type de lot-là. Nous, on a notre portrait de nos entreprises et on peut même suggérer à Hydro-Québec de changer des choses et Hydro-Québec peut suggérer des choses à nos entrepreneurs. Alors, c'est ce qui est important dans un comité de maximisation.

2300

2305

Ce que je vous disais, c'est du partenariat, ça prend de la confiance et ça prend du partage, c'est-à-dire les deux (2) côtés doivent s'asseoir. On ne doit pas imposer nos partenaires s'ils ne sont pas efficaces, mais ils doivent essayer de travailler à aller chercher le plus de partenaires possible. Et ça, c'est toujours dans une base d'efficacité. Ce sera toujours le meilleur coût et la meilleure qualité qui va le remporter, là, ce ne sera pas parce que juste que tu es estampé «régional» que tu l'as.

2310

Et donc, ce qui est important, c'est qu'on leur offre une meilleure vitrine. Et pour ça, on leur offre une meilleure capacité, c'est-à-dire un plus grand lot d'entrepreneurs. Ils devraient en sortir gagnants.

2315

M. JOHN HAEMMERLI :

Monsieur Brassard, vous nous parlez des expériences de SM-3 puis de Toulnostouc. Avez-vous été impliqué d'une manière quelconque dans le cas du projet Manouane, dont vous ne nous avez pas parlé?

2320

M. DENIS BRASSARD :

Non. Moi, je ne suis pas au courant. Je vais demander à Marie-Claude de répondre, elle travaille au Groupe conjoint d'Hydro-Québec.

2325

Mme MARIE-CLAUDE CÔTÉ :

Alors, c'est un projet qu'on a eu à traiter au sein du Groupe de travail conjoint

2330 Hydro-Québec. Il y a eu beaucoup de diffusion d'information par rapport aux informations en ce qui a trait aux contrats, là, disons qu'on a exercé notre pouvoir de diffusion beaucoup puis ç'a bien fonctionné.

M. JOHN HAEMMERLI :

2335

O.K. Mais outre les avantages des méthodes que monsieur Brassard a mentionnées tantôt, est-ce qu'il y a des enseignements qu'on pourrait tirer de votre participation au projet Manouane?

2340 **Mme MARIE-CLAUDE CÔTÉ :**

Par exemple, vous voulez dire, si on a regardé les contrats dans le sens de les fractionner davantage?

2345 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Oui oui. Puis...

Mme MARIE-CLAUDE CÔTÉ :

2350

Non, on n'a pas travaillé sur ces aspects-là comme tels. C'était la clause sous-traitance régionale qui s'est toujours appliquée dans le cas des contrats de la Manouane.

M. JOHN HAEMMERLI :

2355

D'accord. En fait, je vais aller quelque part ailleurs, mais j'aimerais comprendre. Vous nous dites, à quelque part, lorsque vous nous parlez de concertation, que vous avez revu la composition...

2360 **M. DENIS BRASSARD :**

Oui, du comité.

M. JOHN HAEMMERLI :

2365

... du comité conjoint, vous avez ajouté quelques partenaires. Est-ce qu'on pourrait avoir juste une brève idée de qui sont les membres de ce comité-là?

Mme MARIE-CLAUDE CÔTÉ :

2370

Alors, vous avez les cinq (5) centres locaux de développement de la région; vous avez la Société des fabricants régionaux, il y a le ministère de l'Industrie, du Commerce... bien, à l'époque, c'était le MIC, maintenant ça porte un autre nom, Développement économique régional;

2375 vous avez les représentants maintenant de la Chambre de commerce; vous avez un représentant des préfets; vous avez également...

M. DENIS BRASSARD :

2380 Le président du CRCDD.

Mme MARIE-CLAUDE CÔTÉ :

2385 ... oui, le président du CRCDD, effectivement, qui en est le président, et il y a toujours comme des gens de la Direction régionale du Saguenay d'Hydro-Québec. Puis à chaque fois qu'on aborde un projet qui est plus du type production, à ce moment-là, il y a des gens... les chargés de projet qui se joignent à nos rencontres.

M. JOHN HAEMMERLI :

2390 Bon. Maintenant, on va passer au sous-comité.

Mme MARIE-CLAUDE CÔTÉ :

2395 Oui.

M. JOHN HAEMMERLI :

2400 D'où seraient issus les membres de ce sous-comité-là? Parce que là, vous allez devoir nous expliquer, là, les problèmes de confidentialité, de conflit d'intérêt, d'éthique et tout ça, là. Moi, a priori, ça ne m'apparaît pas évident, là.

Mme MARIE-CLAUDE CÔTÉ :

2405 La façon dont on le voyait, c'était peut-être un comité de trois (3) ou quatre (4) personnes. Parce que, en fait, comme c'était expliqué par monsieur Brassard tout à l'heure, c'est que ce qu'on a constaté, c'est que... par exemple, prenons Baie-Comeau ou Sept-Îles, dans les autres projets, dans le projet de la Toulustouc, peut-être trois (3) heures avant, la diffusion de l'appel d'offre était déposé, au Groupe de travail pour la maximisation des retombées économiques, le contrat.

2410 On disait : bon, bien voici, le contrat qui sera émis dans trois (3) heures. Est-ce que vous croyez que le potentiel que nous avons estimé de sous-traitance régionale dans ce contrat-là reflète bien votre capacité entrepreneuriale?

2415 Bien, en trois (3) heures d'analyse avec une douzaine ou une quinzaine de personnes autour d'une table, qui n'étaient pas nécessairement les personnes-clés pour pouvoir dire, oui, ça correspond à notre capacité entrepreneuriale, bien, ce n'était pas suffisant pour réagir. Ça fait

qu'on a pensé qu'avec un grand groupe de travail comme ça, c'est impossible d'obtenir l'information avant cette période-là parce qu'il y a l'aspect confidentiel qui est là.

2420

Donc nous, on voyait peut-être sûrement un représentant des CLD parce qu'ils ont accès à toute la diffusion d'informations auprès des entreprises, c'est eux la porte d'entrée avec les entreprises. On a pensé à la personne qu'on voyait, comme on a dit, l'embauche d'une ressource qui était typiquement dédiée à ça, on pensait aller chercher une ressource professionnelle qui avait également des compétences du côté technique, là, je ne sais pas quelle formation on irait chercher, là, mais qui pourrait procéder à l'analyse de ces contrats-là sous un œil... des personnes qualifiées qu'on veut aller chercher, donc peut-être CLD, cette personne ressource-là, quelqu'un d'Hydro-Québec puis... je pense que ça pourrait s'arrêter là. C'est peut-être trois, quatre (3-4) personnes.

2425

2430

On assure davantage de confidentialité avec ça, puis on demandait peut-être cinq (5) jours pour pouvoir avoir le temps de retourner au sein de nos répertoires puis voir si on est capable de répondre à la commande, par exemple, en évaluant le potentiel ou la capacité de la région de répondre à ce contrat-là.

2435

M. JOHN HAEMMERLI :

Bon. Moi, ça, ça me va.

2440

Mme MARIE-CLAUDE CÔTÉ :

Ça vous éclaire un peu?

2445

M. JOHN HAEMMERLI :

Peut-être juste un ajout là-dessus. C'est que, en procédant de cette façon-là et en consacrant des ressources à favoriser les entrepreneurs régionaux, est-ce qu'on n'a pas un petit peu un problème d'équité avec les autres régions, à quelque part?

2450

M. DENIS BRASSARD :

Bien, vous savez, si vous y allez sur l'éthique, nous, on croit que le barrage est fait dans notre région. On croit, ce que je vous ai mentionné tout à l'heure, qu'on pompe l'électricité chez nous et au prix du kilowattheure, il est partout pareil au Québec. Et on s'en sert aussi pour l'exportation, c'est-à-dire pour des revenus pour l'ensemble du Québec. Alors, on croit que, oui, on a le droit à une chance supplémentaire, sans aucune gêne.

2455

M. JOHN HAEMMERLI :

Merci.

2460

M. DENIS BRASSARD :

2465 On trouve que ce n'est pas encore assez. On apprécierait encore plus qu'il n'y ait pas de transport d'électricité.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous vous remercions de votre présentation.

2470 **M. DENIS BRASSARD :**

Ça nous a fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

2475

Alors, je vais appeler un prochain participant. Pour le Comité Environnement Chicoutimi, monsieur Yves Gauthier.

Alors, bonsoir, monsieur Gauthier.

2480

M. YVES GAUTHIER :

Bonsoir, Madame la présidente; bonsoir, Messieurs les commissaires.

2485 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, allez-y, nous vous écoutons.

M. YVES GAUTHIER :

2490

Alors, la présentation du Comité de l'environnement...

LA PRÉSIDENTE :

2495 Excusez-moi, je vous interromps. Juste quelques minutes. S'il vous plaît, pas trop de bruit à l'arrière, s'il vous plaît. Merci.

M. YVES GAUTHIER :

2500

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, monsieur Gauthier.

2505

M. YVES GAUTHIER :

2510 Alors, la présentation du Comité de l'environnement de Chicoutimi va se dérouler en quatre (4) parties. Dans un premier temps, je vais vous faire une brève présentation de notre organisme. Ensuite, on va discuter du projet Péribonka en tant que tel. La troisième partie portera sur l'évaluation des besoins énergétiques du Québec et, enfin, nous terminerons avec les deux (2) recommandations du Comité de l'environnement de Chicoutimi.

2515 D'abord, le Comité de l'environnement de Chicoutimi est un organisme sans but lucratif qui est voué à la protection et à la conservation de l'environnement. Le comité est impliqué depuis la fin des années soixante-dix (70) dans des actions d'éducation et de mise en valeur en matière environnementale. Et ses grands objectifs consistent principalement en la protection et la conservation de l'environnement, la préservation des attraits du paysage, ainsi que la mise en place d'un mode de vie plus écologique, notamment par l'application des principes du développement durable. Bref, le Comité d'environnement de Chicoutimi peut être considéré
2520 comme un chien de garde de l'environnement.

2525 Le comité est bien connu dans son milieu et bénéficie d'une grande crédibilité de par ses réalisations passées et présentes auprès des différentes instances gouvernementales, tant municipales, provinciales que fédérales.

2530 Le comité favorise également annuellement la création de dizaines d'emplois chez les étudiants, les jeunes, ainsi que les personnes défavorisées ou en réintégration du marché du travail.

2535 Je vais vous souligner deux (2) des plus importantes réalisations du comité par rapport aux rivières : le projet concerté de réhabilitation écologique de la rivière du Moulin qui a été échelonné sur cinq (5) ans et qui visait notamment à régler les problèmes de pollution diffuse parce que la rivière du Moulin est une rivière qui est en majeure partie située en territoire agricole; également, la formation d'un comité de bassin, qui est le Comité de bassin rivage de la rivière du Moulin.

2540 On sait que la politique nationale de l'eau qui a été divulguée par le gouvernement en novembre deux mille deux (2002) reconnaît trente-trois (33) bassins versants jugés prioritaires, dont deux (2) au Saguenay Lac-Saint-Jean ont été identifiés dans le cadre de la politique, et un de ces bassins-là est celui de la rivière du Moulin qui a été constitué par le Comité d'environnement de Chicoutimi.

2545 Ce qui nous amène à la deuxième section, le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka en tant que telle.

2550 Dans cette partie, nous allons d'abord souligner les motifs justifiant le projet selon le promoteur et, ensuite, nous vous présenterons la position du Comité de l'environnement de Chicoutimi par rapport au projet.

Hydro-Québec, le promoteur, affirme dans ses documents remis à la commission que le projet, et je cite :

2555 «(...) s'inscrit dans la volonté de croissance, de rentabilité et de création de valeur d'Hydro-Québec. En conformité avec le Plan stratégique 2002-2006, cette volonté vise le développement du potentiel hydroélectrique rentable du Québec et le développement des ventes d'électricité sur le marché de détail au Québec et sur les marchés de gros.» Je ferme la citation.

2560 Le promoteur fait ensuite état des prévisions de croissance de la demande d'électricité future pour le Québec, prévisions qu'on estime, pour la période deux mille un (2001) à deux mille douze (2012), en moyenne à un virgule cinq pour cent (1,5 %). Je vous souligne que cette estimation provient du promoteur comme le stipule la loi sur Hydro-Québec, mais je reviendrai sur cet aspect de la question un peu plus loin dans ma présentation.

2565 Ensuite, Hydro-Québec poursuit en disant que les prévisions de la demande pour la province de l'Ontario, de même que pour les États de la Nouvelle-Angleterre, indiquent elles aussi une augmentation significative, ce qui fait déclarer à la société d'état, et je cite encore une fois :

2570 «(...) La croissance des marchés accessibles et rentables, au Québec et dans le nord-est du continent, incite Hydro-Québec Production à poursuivre le développement de sa capacité de production.» Fin de la citation.

2575 On peut donc conclure que le projet se justifie par rapport aux estimations réalisées par Hydro-Québec et aux objectifs de son plan stratégique. Ces objectifs et son plan stratégique qui, rappelons-le, sont déterminés par la société d'état elle-même, sans aucune consultation publique.

2580 Si on me permet un commentaire, je trouve étrange que la présentation des arguments qui sert à justifier le projet commence d'abord par la croissance de la rentabilité et la création de valeur d'Hydro-Québec et que l'augmentation de la croissance de la demande d'électricité vient en dernier, à la fin de la section justification, dans les documents remis par le promoteur.

2585 Est-ce qu'on doit y voir là une indication de la hiérarchie des motifs qui justifient ce projet? Je pose la question.

La position du Comité de l'environnement de Chicoutimi par rapport au projet.

2590 C'est que le comité ne peut pas se prononcer sur l'acceptation, la bonification ou le rejet du projet Péribonka parce que, prendre position sur ce projet, ça reviendrait à donner notre aval à une démarche à laquelle nous ne pouvons souscrire. La procédure d'évaluation des besoins en énergie par Hydro-Québec, malgré qu'elle soit prévue par la loi, laisse transparaître une apparence de conflit d'intérêt. Cette procédure est, au surplus, totalement inacceptable et ce, 2595 tant d'un point de vue de la saine gestion des affaires publiques que d'un point de vue des impacts sur le patrimoine social et naturel que représentent nos rivières québécoises. C'est

d'ailleurs cette démarche que le Comité d'environnement de Chicoutimi conteste et remet en question dans le présent mémoire.

2600 Comment, en effet, pourrions-nous nous prononcer sur la justification puis le besoin réel
du projet de la Péribonka, alors qu'on ne connaît pas les besoins réels de la province auxquels
viendra répondre ce projet, des besoins qui auraient dû être évalués, pour qu'il y ait apparence
de crédibilité, par un organisme indépendant, impartial et public, ce que n'est pas Hydro-Québec,
le promoteur du projet qui est, rappelons-le, la société qui réalise elle-même lesdites
2605 infrastructures hydroélectrique pour répondre justement à l'accroissement de la demande qu'elle
évalue.

 Certes, la bonne foi se présume, mais dans ce cas précis, force est d'admettre qu'il y a
une apparence flagrante de conflit d'intérêt. Parce que comme je le mentionnais, Hydro-Québec
2610 est la société qui est mandatée pour évaluer les besoins en énergie du Québec et c'est
elle-même qui va réaliser les infrastructures pour répondre à ces besoins. Donc, elle est à la fois
juge et partie, si vous me permettez la comparaison.

 Face à un tel constat, il n'est pas surprenant que la demande en énergie électrique soit
2615 en hausse constante et que la société d'état manifeste un tel empressement à aménager nos
rivières. Il est vrai que la population est consultée, mais cela survient dans tous les projets alors
que les projets sont déjà très avancés sur la table à dessin du promoteur. Dans la plupart des
cas, des travaux ont déjà été accomplis, les chemins d'accès sont réalisés, les travaux de coupe
à blanc ont été faits sur le territoire visé.

2620 Donc, la consultation du Bureau d'audiences publiques, je vous le soumetts
respectueusement, intervient souvent lorsque les dés sont joués et que le rôle des citoyens est
symbolique, sert à donner bonne conscience à la fois aux promoteurs et aux autorités
gouvernementales.

2625 Le CEC reconnaît que la présentation et la défense d'une telle position ne sera pas sans
heurt. On a été à même de le constater lors de la première partie des audiences publiques de la
commission puis, ce soir, ça se poursuit dans la même veine, les intervenants qui viennent ici
parlent d'économie puis de retombées économiques pour la région.

2630 Alors, il est certain qu'il est difficile d'arriver avec une position qui remet en question le
bien-fondé de ce projet-là malgré que, je vous le rappelle, on est devant le Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement et non pas le Bureau d'audiences publiques sur l'économie.

2635 Puis certes, également, on constate que la carte économique, bien, Hydro-Québec la joue
abondamment pour obtenir l'approbation sociale de ses projets dans le milieu. Comme certains y
ont référé auparavant, c'est que les régions ont beaucoup de difficulté avec leur développement
économique, ce qui fait que, quand on voit arriver Hydro-Québec avec des projets
d'aménagement, bien, on voit ça un peu comme la manne puis une possibilité de relancer
2640 l'économie régionale sauf que, à notre avis, ça ne doit pas se faire au détriment de

l'environnement puis il y a une démarche structurée et publique et accessible qui doit avoir lieu dans ce cadre-là.

2645 Certains vont sans doute nous accuser, suite à une telle position, d'être contre le développement économique de la région, comme je le mentionnais tout à l'heure, qui en a grand besoin par les temps qui courent, mais rien n'est plus faux.

2650 Le Comité de l'environnement ne s'objecte pas au développement économique. Ce que le Comité de l'environnement exige, conformément à sa mission qui en fait, comme je le mentionnais tout à l'heure, un chien de garde de l'environnement, c'est que le développement économique se fasse en respectant les milieux naturels et que la population soit consultée sur les façons dont ce développement économique-là doit se réaliser. Car si des organismes comme le Comité de l'environnement de Chicoutimi ne veillent pas à la conservation et à la protection de l'environnement, bien, qui s'en chargera? Puis on en a un bon témoignage ce soir, c'est que tous les intervenants en grande majorité parlent de développement économique et je n'ai pas entendu encore une question sur la protection de l'environnement, sauf par l'autre organisme non gouvernemental dont la mission consiste à protéger l'environnement et j'ai nommé l'UQCN.

LA PRÉSIDENTE :

2660 Juste faire attention, comme je disais tout à l'heure, sur les opinions sur les opinions des autres, il faut juste cadrer dans le sens de votre propre intervention. Merci.

M. YVES GAUTHIER :

2665 Oui, Madame la présidente.

2670 O.K. Alors, ce qui nous amène maintenant à la troisième partie de notre mémoire, l'évaluation des besoins énergétiques du Québec. Nous allons vous exposer comment l'évaluation des besoins énergétiques de la province du Québec se réalise actuellement et également, nous allons aborder quelles sont les tribunes où se discutent les questions d'énergie et où, en principe, les Québécois devraient pouvoir y faire valoir leur opinion.

2675 La procédure actuelle, c'est que Hydro-Québec représente l'unique organisme mandaté afin de procéder à l'évaluation de la demande énergétique du Québec. La Loi sur Hydro-Québec prévoit en effet que cette dernière possède le pouvoir de prévoir, et je cite :

2680 «(...) notamment les besoins du Québec en énergie et les moyens de les satisfaire dans le cadre des politiques énergétiques que le gouvernement peut, par ailleurs, établir.»

Fin de la citation de l'article de la Loi sur Hydro-Québec.

2685 À première vue, une telle façon de procéder surprend. Comment, en effet, l'organisme qui est responsable d'aménager les infrastructures hydroélectriques, en l'occurrence Hydro-Québec, peut-il être le mieux placé pour évaluer l'évolution de la demande?

2690 Dans ce contexte, toute personne raisonnable doit conclure que la société d'état a tout avantage à évaluer un accroissement de la demande, voire à surévaluer la demande future en énergie de façon à pouvoir réaliser le plus grand nombre d'infrastructures, qui est l'autre volet de son mandat.

2695 Comme je le mentionnais tout à l'heure, lorsque la société Hydro-Québec évalue les besoins en énergie, elle se trouve donc en situation flagrante de conflit d'intérêt. L'argument voulant que cette procédure découle de la loi ne justifie pas, à notre avis, de passer outre à l'apparence de conflit d'intérêt qui subsiste malgré tout et qui entache cette démarche depuis le début.

2700 Comme Hydro-Québec décide seul des questions relatives à l'énergie, il n'existe aucune autre tribune pour discuter des questions de fonds relatives à cette question qu'est l'énergie. Puis d'autant plus qu'Hydro-Québec ne consulte pas la population pour évaluer les besoins et également pour faire le développement hydroélectrique et les aménagements qu'elle réalise sur les rivières.

2705 Le simple citoyen serait porté à croire que la Régie de l'énergie représente l'endroit pour aborder toutes ces questions d'importance. C'était d'ailleurs le cas en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996). On se souviendra qu'à cette époque, il y a eu une consultation publique de la Table de consultation du débat sur l'énergie, qui a mené à l'adoption de la politique énergétique de mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) du gouvernement du Québec qui, elle-même, a amené à l'adoption de la Loi sur la régie de l'énergie par le gouvernement du Québec.

2715 Et à cette époque-là, en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), la Loi sur la Régie de l'énergie stipulait, dans l'énumération des pouvoirs de la Régie, que celle-ci avait compétence exclusive pour approuver le plan de ressources d'Hydro-Québec. Toutefois, avec la Loi 116, en juin deux mille (2000), ce pouvoir a été retiré de la Régie de l'énergie. Depuis cette date, les pouvoirs de la Régie consistent essentiellement à discuter de la tarification de l'électricité au Québec. Il n'est donc plus question de discuter des questions de fonds.

2720 Le BAPE a déjà joué également occasionnellement un rôle similaire à celui que la politique énergétique confiait à la Régie. À certaines occasions, le BAPE a été appelé à se prononcer sur la justification de certains projets hydroélectriques. Après avoir discuté avec un représentant du Bureau d'audiences publiques, on a été informé qu'il revenait à chacune des commissions de circonscrire les limites et l'étendue de son mandat en fonction des demandes qui sont présentées ou des interrogations et positions soulevées par les citoyens et organismes.

2725 Ainsi, il est possible de remettre en question la justification énergétique du projet qui fait l'objet de la commission.

2730 Il semble toutefois plus difficile de discuter de sujets qui débordent la nature du projet comme, par exemple, des questions d'envergure provinciale.

2735 Ce qui nous permet de conclure qu'il n'existe actuellement aucun organisme spécialisé, indépendant, impartial et public, mandaté par le gouvernement québécois, autre que la société d'état Hydro-Québec, pour évaluer la justification des besoins énergétiques de la province de Québec. À notre avis, c'est là un non-sens, une situation qui va à l'encontre des principes du développement durable que le gouvernement québécois prétend privilégier et mettre en application.

LA PRÉSIDENTE :

2740 Juste vous dire, monsieur, peut-être abréger si on veut avoir le temps de vous poser un peu de questions.

M. YVES GAUTHIER :

2745 Oui, ce ne sera plus très long, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, je vous en prie.

M. YVES GAUTHIER :

Je conclus avec les recommandations du Comité de l'environnement.

2755 Vous noterez que les recommandations du comité dépassent le cadre du projet d'aménagement de la Péribonka. Toutefois, on n'a pas le choix vraiment que d'agir ainsi puis ce, en raison de la situation qui prévaut actuellement, qui est totalement inacceptable, comme je vous mentionnais tout à l'heure, d'un point de vue de la saine gestion des affaires publiques et de la protection du patrimoine social et naturel que représentent nos rivières au Québec.

2760 Les recommandations que je vais vous formuler s'inscrivent dans la philosophie du développement durable que mettent de l'avant à la fois le BAPE et le gouvernement du Québec.

2765 Un bref rappel sur qu'est-ce que le développement durable. C'est un concept qui a été popularisé par le rapport Brundtland en mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) puis qui consiste à dire, dans une façon simpliste, de satisfaire nos besoins sans compromettre ceux des générations futures.

2770 Le développement durable ne se propose pas d'ignorer l'économie mais simplement de l'aborder dans une perspective sensiblement différente. L'économie n'est plus la seule facette par laquelle s'évalue un projet de développement, il faut également y ajouter les autres pôles qui composent le développement durable, c'est-à-dire la protection de l'environnement et également le caractère équitable et social du projet. Et tous ces pôles-là doivent être soupesés dans l'évaluation d'un projet et aucun ne doit avoir un poids déterminant par rapport aux autres. Donc, 2775 ils sont tous au même niveau.

Alors, la première recommandation du Comité de l'environnement de Chicoutimi.

2780 Le comité demande et exige qu'un mécanisme de consultation indépendant, impartial et public soit mis en place dans les plus brefs délais afin d'analyser toutes les questions relatives à l'énergie : l'évaluation des besoins en électricité, les méthodes de production et les producteurs à privilégier, les sources alternatives, la promotion et la recherche dans le domaine de l'efficacité énergétique, et cetera, et cetera.

2785 Il est vrai que le Parti Libéral, qui dirige l'actuel gouvernement du Québec, prévoit dans son document de travail sur les actions politiques en matière d'environnement, de «tenir une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec». Toutefois, cet engagement-là du parti est assorti d'un échéancier qui est inacceptable, soit «au plus tard, le dixième anniversaire du lancement de la dernière politique énergétique». Comme la dernière
2790 politique énergétique date de quatre-vingt-seize (96), ce qui nous reporte en deux mille six (2006).

Inacceptable car, d'ici deux mille six (2006), on prévoit que les promoteurs
2795 d'aménagements hydroélectriques auront eu le temps de développer un grand nombre de projets, ce qui signifie, par le fait même, qu'un nombre tout aussi grand de rivières auront été saccagées, détruites au nom du développement économique et pour l'aménagement d'infrastructures hydroélectriques.

D'ailleurs le PDG d'Hydro-Québec, monsieur Caillé, confirmait nos appréhensions
2800 récemment lorsqu'il mentionnait qu'Hydro-Québec entend investir de douze (12) à quatorze (14) milliards en projets de construction et frais d'entretien de ses installations pour la période de deux mille quatre (2004) à deux mille huit (2008). Au total, on parle d'une moyenne de trois (3) à trois virgule cinq (3,5) milliards par année pour les cinq (5) prochaines années. Si on fait un calcul rapide sur la base des coûts du projet de la Péribonka, qui est estimé à un virgule douze (1,12)
2805 milliards, Hydro-Québec pourrait aménager trois (3) nouvelles centrales par année. Pendant cinq (5) ans, ça représente quinze (15) nouvelles centrales hydroélectriques et peut-être autant de rivières.

Pouvons-nous accepter que de tels aménagements se réalisent sans rien dire, sans qu'il
2810 n'y ait aucune consultation publique? Je crois que poser la question, c'est y répondre.

En conséquence, si on attend l'échéance de deux mille six (2006) avant de faire cet
exercice-là, bien, la politique... la nouvelle politique énergétique du Québec aura perdu son
essence et toute sa pertinence.

2815 Avant d'aménager nos rivières, nous devons donc évaluer objectivement quels sont les besoins en électricité des Québécois et analyser tous les moyens disponibles afin d'accroître l'efficacité énergétique qui limiterait l'accroissement de cette demande.

2820 Cet exercice doit se faire en consultant les Québécois et dans le respect des milieux naturels afin de léguer aux générations futures autre chose que des infrastructures sur nos rivières québécoises, qui représentent notre patrimoine à tous, notre patrimoine collectif.

2825 Pour ces raisons, la deuxième recommandation du Comité d'environnement de Chicoutimi.

2830 Le comité demande et exige qu'un moratoire complet et total soit décrété sur tous les projets d'aménagements hydroélectriques dont les travaux n'ont pas encore débuté ou qui n'ont pas reçu l'approbation du gouvernement, ce qui comprend, bien entendu, le projet d'aménagement sur la Péribonka.

2835 Plusieurs soutiennent que la relance économique de notre région, en particulier, et de la province, en général, passe par le développement d'aménagements hydroélectriques sur nos rivières. Une telle proposition représente, à notre avis, un argument fallacieux. Les rivières recèlent un potentiel de développement économique beaucoup plus vaste et, surtout, beaucoup moins destructeur d'un point de vue de la protection et de la conservation du milieu naturel.; ce qui correspond tout à fait au concept de développement durable qu'affirme mettre en valeur et privilégier le gouvernement du Québec.

2840 Un exemple probant de ce potentiel des rivières québécoises provient de la rivière Jacques-Cartier. En mil neuf cent soixante-treize (1973), Hydro-Québec projetait d'aménager la rivière Jacques-Cartier. Hydro-Québec mentionnait alors qu'avec les profits, on financerait les équipements collectifs pour mettre en valeur son territoire exceptionnel et le rendre accessible.

2845 Aujourd'hui, en deux mille trois (2003), le projet sur la Jacques-Cartier n'a pas eu lieu et pourtant, la vallée de la Jacques-Cartier est accessible et participe amplement au développement économique. En effet, c'est par centaines que, chaque jour, les canoteurs vont pratiquer leur activité de loisir sur cette rivière.

2850 Alors, voici donc un exemple qui confirme qu'il y a d'autres vocations que nos rivières québécoises peuvent avoir, que d'être harnachées pour des projets d'infrastructures hydroélectriques.

Merci.

2855

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Gauthier. Alors, mon collègue a une question pour vous.

2860

M. LOUIS DÉRIGER :

Pour question de la justification. Quel est votre avis sur le fait que le projet de Péribonka... en fait, il y a plusieurs aspects, donc on veut augmenter la capacité additionnelle pour des ventes, autant pour des ventes au Québec, donc répondre aux appels d'offres

2865 d'Hydro-Québec Distribution, autant pour vendre à l'étranger, mais hors Québec; quel est votre avis?

Est-ce qu'on doit développer des projets pour satisfaire seulement les besoins du Québec? Est-ce qu'on doit développer des projets pour satisfaire les besoins du Québec et faire des ventes externes? Qu'est-ce qu'on doit favoriser, à votre avis?

M. YVES GAUTHIER :

2875 Bien, ce qu'on doit favoriser, c'est d'abord consulter la population québécoise. Les rivières appartiennent au patrimoine collectif de la société québécoise et ce n'est pas un individu, ce n'est pas moi, Yves Gauthier, ce n'est pas plus monsieur Caillé d'Hydro-Québec qui doit prendre des décisions qui vont engager toute la collectivité. C'est des choix collectifs qu'on doit prendre en toute connaissance de cause, puis il doit y avoir des consultations publiques, impartiales et accessibles à tous pour faire ces choix-là, parce que ce sont des choix de société et, avant de se prononcer sur ces projets-là, il faut que la société soit consultée et puisse manifester son opinion.

M. LOUIS DÉRIGER :

2885 Donc, c'est pour ça, que vous recommandez un moratoire puis une enquête publique sur tout ce qui concerne la politique énergétique?

M. YVES GAUTHIER :

2890 Toutes les questions de fond sur l'énergie, autant les alternatives à l'hydroélectricité, l'efficacité énergétique et toutes les questions que l'on doit débattre au niveau de la société.

M. LOUIS DÉRIGER :

2895 Mais est-ce que votre moratoire, à ce moment-là, ferait en sorte que tous les projets sont soumis, c'est-à-dire même les projets qui sont énergie passive, solaires, éoliennes, donc tout est arrêté, même recherche et développement, tout ça, ou si c'est seulement pour les projets hydroélectriques?

2900 **M. YVES GAUTHIER :**

Non, pas nécessairement la recherche et le développement sur l'énergie, mais tous les projets pour réaliser de l'énergie. De cette façon-là, c'est que ça va inciter le gouvernement à agir promptement et à mettre en branle la consultation dans les meilleurs délais pour que ça se réalise et que ce soit non pas un vœu pieu qui soit reporté et reporté, comme on le voit avec la consultation publique sur les forêts, qu'on nous promet depuis bientôt une année et qui tarde à venir.

2910 Alors, on veut éviter ce genre de situation-là avec l'énergie et donc, il faut imposer un
moratoire complet pour qu'il y ait des incitatifs pour le gouvernement à réaliser ça dans les
meilleurs délais. Et si on ne met pas une telle pression sur le gouvernement, bien, encore une
fois, on risque d'attendre et d'attendre alors que, quand on va être prêt à intervenir ou à faire
cette commission-là pour discuter des questions de fond de l'énergie, bien, il va être trop tard,
2915 toutes les ressources... les rivières, pardon, vont avoir été aménagées, ou une large partie des
rivières québécoises auront été aménagées.

M. LOUIS DÉRIGER :

Merci.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Je voudrais aussi vous entendre concernant... vous avez soulevé tout à l'heure...
concernant le principe des consultations et tout ça, les aspects qui doivent être abordés. Je
2925 voudrais bien comprendre que, dans la notion d'évaluation d'un projet, vous souhaiteriez qu'on
se consacre... qu'on axe plus les consultations au niveau des impacts strictement
environnementaux, c'est-à-dire biophysiques du milieu?

M. YVES GAUTHIER :

2930

Vous parlez des consultations, c'est-à-dire la consultation publique impartiale et
indépendante?

LA PRÉSIDENTE :

2935

Non, les consultations en général, que ce soit pour le BAPE ou que ce soit de façon plus
générale. Je veux comprendre si vous impliquez, dans le fond, la notion de l'environnement qui
est élargie quand même au milieu, l'aspect social, donc les retombées et tout ça pour le milieu.
Alors, je voudrais comprendre, si vous voulez qu'on évalue les projets juste en fonction des
2940 impacts strictement sur le milieu biophysique ou si les aspects sociaux d'un projet doivent être
aussi évalués dans une décision pour un projet?

M. YVES GAUTHIER :

2945

Oui. Bien, comme je le mentionnais, c'est que le développement durable comprend trois
(3) pôles : économique, environnemental et social. Donc, ces trois (3) pôles-là doivent être
évalués et pesés dans la justification puis le bien-fondé des projets.

LA PRÉSIDENTE :

2950

O.K. Mais on comprend donc de votre mémoire que, quand vous dites que vous ne
pouvez pas vous prononcer sur la justification, c'est que pour... au départ, c'est une question de

principe, c'est-à-dire qu'il faut d'abord faire une évaluation complète de la justification énergétique au Québec avant d'évaluer la pertinence de l'apport énergétique de ce projet-là?

2955

M. YVES GAUTHIER :

Oui, tout à fait. Parce que comme je l'expliquais, c'est que c'est le promoteur... Hydro-Québec qui est en situation de conflit d'intérêt, on ne peut pas le nier. C'est que c'est lui qui évalue les besoins puis c'est Hydro-Québec, par le fait même, qui réalise les infrastructures. Alors, c'est certain que, si on veut remplir adéquatement notre mission, on va identifier qu'il y a un besoin à réaliser ces infrastructures-là, sinon la société d'état va périr.

2960

LA PRÉSIDENTE :

2965

Je vous remercie, monsieur Gauthier.

M. YVES GAUTHIER :

2970

Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

2975

Oui. Merci.

M. YVES GAUTHIER :

C'est tout?

2980

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vais appeler un prochain intervenant pour l'Association de l'industrie électrique du Québec, monsieur Gaëtan Thibault et madame Jocelyne Tremblay, s'il vous plaît.

2985

Ah, excusez, c'est monsieur Jocelyn Tremblay, hein?

M. JOCELYN TREMBLAY :

Hum hum.

2990

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi. C'est parce que j'avais écrit rapidement, le nom s'est rajouté. Désolé! J'aurais dû lever les yeux un peu!

2995

Alors, nous vous écoutons.

M. GAËTAN THIBAUT :

3000 Madame la présidente, Messieurs les commissaires, je me présente, mon nom c'est Gaëtan Thibault et je suis président de l'Association de l'industrie électrique du Québec ou, si vous préférez, l'AIEQ. Je suis accompagné ce soir de monsieur Jocelyn Tremblay qui, lui, représente notre comité régional au Saguenay Lac-Saint-Jean.

3005 Alors, comme vous le savez, créée en mil neuf cent soixante-seize (1976), notre association est un organisme à but non lucratif qui regroupe quelque cent quarante (140) entreprises, dont dépendent plus de quarante mille (40 000) emplois au Québec. Notre chiffre d'affaires annuel, il est de l'ordre de onze (11) milliards de dollars.

3010 À titre d'intervenant majeur dans le domaine de l'énergie, l'AIEQ s'est donnée pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique du Québec, de favoriser la circulation de toute information directe pour les membres et l'industrie électrique en général; de contribuer également au développement de ses membres et faire la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation.

3015 Naturellement, l'AIEQ s'intéresse aux projets qui peuvent avoir un impact sur le secteur et sur l'ensemble de la population québécoise. Elle a donc un intérêt marqué pour le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka. Notre mémoire, ce soir, va porter essentiellement sur la justification du projet.

3020 Tout d'abord, suivant le Plan stratégique deux mille deux, deux mille six (2002-2006) d'Hydro-Québec, la demande d'électricité au Québec devait croître au rythme annuel de un virgule deux pour cent (1,2 %) au cours des quinze (15) prochaines années. Or, depuis deux (2) ans, la croissance réelle des besoins en électricité au Québec dépasse de loin ce qu'on avait prévu. En deux mille deux (2002), les ventes régulières ont augmenté de trois virgule neuf pour cent (3,9 %) par rapport à deux mille un (2001). Pour deux mille trois (2003), Hydro-Québec Production a annoncé qu'elle livrera sur le marché québécois de cinq (5) à six (6) térawattheures de plus que ce qui était prévu au Plan d'approvisionnement. Cela correspond à deux (2) fois la capacité de la centrale de Toulnostouc qui est actuellement en construction sur la Côte-Nord.

3030 Si la tendance se maintient, la limite du contrat patrimonial de cent soixante-cinq (165) térawattheures sera atteinte dès cette année, c'est-à-dire deux mille trois (2003), alors qu'on prévoyait l'atteindre à l'horizon deux mille cinq, deux mille six (2005-2006).

3035 De plus, à l'hiver deux mille deux, deux mille trois (2002-2003), c'est-à-dire l'hiver dernier, la pointe de consommation au Québec a atteint plus de trente-cinq mille (35 000) mégawatts, soit la limite de notre capacité de production. Ce seuil ne devait être atteint qu'en deux mille huit (2008), selon le plan révisé. Un autre hiver est déjà à nos portes, malheureusement, et la demande poursuit sa course vers le haut. Nous en sommes maintenant rendus à prévoir des achats d'électricité pour répondre à nos propres besoins pour passer l'hiver. Cela s'est rarement vu au Québec.

3040

3045 Ces observations confirment qu'il n'y a pas eu, comme certains le prétendent, de prévisions gonflées de la part d'Hydro-Québec, bien au contraire. Il faut désormais rejeter ce discours qui nous a induits collectivement en erreur depuis de nombreuses années et dont les conséquences sont de plus en plus graves.

3050 Force est de constater que le Québec a pris un retard certain dans l'autorisation et la mise en chantier de nouveaux aménagements. Le résultat : nous devons recourir maintenant à la filière thermique alors que nous nous engageons en même temps à respecter le protocole de Kyoto.

Sur la plan de la sécurité des approvisionnements maintenant.

3055 La filière hydroélectrique québécoise constitue un atout de taille. Comme l'a souligné la Commission Nicolet et là, je cite :

3060 «L'hydroélectricité reste la seule filière énergétique pour laquelle le Québec dispose d'une capacité d'intervention complète. Le Québec contrôle l'ensemble du processus d'utilisation des ressources hydroélectriques, depuis la production jusqu'à la consommation.»

Et je ferme la parenthèse.

3065 Si le Québec néglige de se doter d'une capacité de production et de transport suffisante et recourt davantage à l'importation pour répondre à la demande de pointe hivernale, nous nous rendrons vulnérables à la volatilité des prix, sans compter le risque de panne sur les réseaux de transport limitrophes au Québec. On n'a qu'à se rappeler évidemment les événements du quatorze (14) août. Enfin, s'il nous fallait acheter de l'électricité à l'extérieur de la province pour combler nos besoins, cette électricité proviendrait, à coup sûr, de centrales plus polluantes que nos centrales hydroélectriques.

3075 D'ailleurs, en matière d'environnement, l'AIEQ estime que les intervenants doivent considérer la problématique de la production d'électricité globalement, c'est-à-dire en tenant compte des impacts environnementaux des alternatives aux projets hydroélectriques proposés, en supposant qu'il faudra bien répondre à la demande d'une façon ou d'une autre.

3080 À titre d'exemple, si ce projet devait être remplacé par une centrale au gaz à cycle combiné, le Québec verrait ses émissions de gaz à effet de serre augmenter de près de un million de tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions annuelles de deux cent quatre-vingt-cinq mille (285 000) véhicules automobiles.

3085 L'AIEQ est aussi d'avis qu'il n'y a pas de temps à perdre. En effet, même en tenant compte de la mise en service de projets comme Toulnostouc et Eastmain 1, même en supposant que la centrale de Péribonka puisse être mise en service en deux mille huit (2008) et qu'Eastmain 1-A pourra démarrer comme prévu en deux mille dix (2010), même en tenant compte de l'apport des filières tant thermiques que celles de l'éolienne, le Québec se dirige vers un équilibre offre-demande extrêmement serré pour l'horizon deux mille six, deux mille dix

3090

(2006-2010). Dans le monde de l'énergie, où il faut planifier et réaliser les investissements longtemps d'avance, deux mille six, deux mille dix (2006-2010), c'est quasiment comme si c'était demain matin!

3095

Rappelons aussi que l'échéancier du promoteur s'appuie sur un démarrage des travaux au printemps deux mille quatre (2004) et une mise en service quatre (4) ans plus tard au printemps de deux mille huit (2008).

3100

Cet échéancier, il s'agit là effectivement d'un échéancier qui est réaliste mais ambitieux, surtout lorsqu'on considère que la construction du barrage doit être interrompue durant les mois d'hiver. Tout retard, donc, dans le démarrage des travaux viendra bousculer cet échéancier avec un risque réel de voir la mise en service reportée d'un an. Pour compenser ce retard, Hydro-Québec devra recourir à la filière thermique ou encore à l'importation, avec les conséquences que l'on connaît.

3105

Maintenant, le projet de Péribonka, c'est aussi un projet dont les retombées sont majeures pour notre industrie. Selon la ventilation des coûts du projet fournie par le promoteur, l'industrie électrique québécoise peut profiter de retombées économiques importantes de ce projet de un virgule deux (1,2) milliards de dollars.

3110

Or, il importe de souligner que quatre-vingt-douze pour cent (92 %) en moyenne des retombées d'un projet hydroélectrique se font au Québec. Ce résultat est le produit d'une politique industrielle des plus efficaces que le Québec ait connue.

3115

De plus, la construction de la centrale et l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka auront un impact positif important sur l'économie régionale. Hydro-Québec veillera d'ailleurs à maximiser les sommes dépensées en région en appliquant une clause de sous-traitance régionale au moment de l'attribution des contrats.

3120

Selon le promoteur, la construction et l'aménagement pourront engendrer des retombées régionales d'environ trois cent quarante-cinq (345) millions de dollars. Une part importante de cette somme sera utilisée pour l'achat de biens et services ainsi que pour l'embauche de la main-d'œuvre du Saguenay Lac-Saint-Jean, ce qui contribuera à la création et au maintien de deux mille cinq cents (2 500) personnes-années, entre deux mille quatre (2004) et deux mille huit (2008).

3125

Ces retombées sont particulièrement bienvenues dans une région qui affiche historiquement un taux de chômage supérieure à la moyenne québécoise.

3130

Donc, en guise de conclusion, pour toutes les raisons exposées précédemment, l'AIEQ demande au BAPE de recommander la mise en œuvre du projet de la centrale de Péribonka dans les meilleurs délais possibles.

Je vous remercie de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

3135 Merci bien. J'aimerais vous entendre un peu sur... -- vous l'avez entendu ce soir ou peut-être aussi que vous avez pu prendre connaissance aussi des interventions lors de la première partie d'audience -- toute la préoccupation du milieu concernant le fractionnement des lots.

3140 Vous représentez, en fait, les membres... vos membres sont partout au Québec. Donc, j'aimerais vous entendre sur ce principe de fractionnement des lots; qu'est-ce que ça veut dire pour votre industrie et ce que vous en pensez?

M. GAËTAN THIBAULT :

3145 Bien, je pourrais vous dire premièrement que pour notre industrie, ce qui est d'abord le plus important, c'est de s'assurer que les retombées régionales soient maximisées, qu'elles soient véritablement là, et nous y croyons fermement.

3150 Quant aux méthodes de fractionnement des lots, je pense que la nature des projets fait en sorte que ça peut être applicable dans des proportions qui peuvent être différentes, dépendant de la nature des projets auxquels on a à faire face.

3155 Ce que je pourrais vous dire aussi par rapport à la question de fractionnement des lots, l'approche par la sous-traitance, pour en avoir vécu sur des projets, fonctionne et rencontre les objectifs qui ont été fixés.

3160 Et dans le cadre de Péribonka, il ne faut pas négliger le fait que la direction même d'Hydro-Québec a pris un engagement assez sérieux, on parle de soixante-cinq pour cent (65 %) de retombées régionales sur ce projet-là. Je pense que c'est un engagement qui vient de la haute direction, je pense qu'il faut prendre ça au sérieux, là.

LA PRÉSIDENTE :

3165 Hum hum. Et donc, pour vous, le principe de fractionner les deux (2) ou trois (3) lots, les plus gros lots, entre autres, particulièrement, est-ce que ça peut avoir une incidence sur le pourcentage? Est-ce que ça peut l'augmenter?

M. GAËTAN THIBAULT :

3170 Je pourrais vous dire que, bon, une des parties importantes de ce projet-là, c'est le barrage, et la construction d'un barrage, ça peut être assez difficile à fractionner surtout qu'il s'agit d'un barrage en remblai zoné avec différentes couches de matériaux. Il y a une paroi moulée assez importante à construire. Alors, techniquement, ce n'est pas un ouvrage qui serait facile, disons, à fractionner puis à subdiviser comme tel, là, et de respecter à la fois des échéanciers puis des budgets, là.

3175

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

3180

M. GAËTAN THIBAULT :

Ça, c'est une réalité à laquelle on a à faire face dans le cadre de ce projet-là.

3185

LA PRÉSIDENTE :

Mais les gens ont comparé, par exemple, le projet de SM-3 où il y avait eu fractionnement des lots, il y avait eu beaucoup plus de contrats accordés en région. Ça s'appliquait là; ça ne peut pas s'appliquer là en termes de structures, dont vous faites référence?

3190

M. GAËTAN THIBAULT :

Remarquez qu'il n'y a jamais rien d'impossible mais d'un autre côté, à Toulnostouc, les gens disaient que les retombées avaient été là quand même. Ils auraient préféré, bon, vraisemblablement, être en contact directement avec Hydro-Québec que de passer par un entrepreneur général. Je peux comprendre ça.

3195

Mais la préoccupation, pour notre association, c'est de s'assurer que les retombées régionales soient là, et je pense que c'est plutôt à ce niveau-là que le mandat d'Hydro-Québec se situe, avec les contraintes évidemment qui lui incombent.

3200

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le fractionnement des lots... bon, il semble y avoir, en tout cas, des attentes du milieu de l'industrie, à savoir que le fractionnement des lots donnerait plus de retombées, est-ce qu'on peut en déduire que le fractionnement, par exemple, pourrait avoir une incidence sur la réduction des coûts, soit sur l'échéancier ou la qualité des travaux?

3205

M. GAËTAN THIBAULT :

3210

Écoutez, je n'ai pas l'information détaillée pour y répondre, mais, à ma connaissance, je doute que ça puisse avoir une incidence majeure à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

3215

Donc... c'est parce que vous faites état dans votre mémoire de l'importance, de l'urgence d'agir, de l'importance...

M. GAËTAN THIBAULT :

3220

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3225 ... de l'échéancier à respecter.

M. GAËTAN THIBAUT :

3230 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3235 Et le fractionnement des lots, pour ce que vous connaissez un peu de l'impact sur l'industrie, ne pourrait pas avoir d'incidence sur l'échéancier?

M. GAËTAN THIBAUT :

3240 Il faudrait le regarder en détail pour que je puisse vous donner une opinion sérieuse à ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

3245 Une opinion, je veux dire, à première vue, plus vous avez de monde, en principe, ça prend plus de temps? Moins vous avez de négociations à faire, ça n'en prend moins; est-ce que vous pensez que dans la façon dont ça fonctionne avec l'industrie, ça peut créer un problème à ce niveau-là?

M. GAËTAN THIBAUT :

3250 Je pense qu'il y a toujours moyen de s'arranger à ce niveau-là, je dois vous avouer, là.

LA PRÉSIDENTE :

3255 O.K.

M. GAËTAN THIBAUT :

3260 Ça dépend, à ce moment-là, des énergies qu'on va faire, mais ça pourrait peut-être avoir une incidence sur les coûts, par contre.

LA PRÉSIDENTE :

3265 Sur les coûts plus que...

M. GAËTAN THIBAUT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3270

... sur -- c'est-à-dire à la baisse?

M. GAËTAN THIBAULT :

3275

L'échéancier... bien, il faut à ce moment-là probablement mettre les énergies en conséquence, mais ça... sûrement que ça pourrait avoir une incidence sur les coûts, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3280

Vous voulez dire à la baisse, plus il y a de monde?

M. GAËTAN THIBAULT :

3285

Ah non... à la hausse.

LA PRÉSIDENTE :

À la hausse?

3290

M. GAËTAN THIBAULT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3295

Parce que, bon, je me dis, en principe, plus il y a de monde, plus il y a de compétition, plus il risque d'y avoir un avantage pour celui qui va en appel d'offre, non?

M. GAËTAN THIBAULT :

3300

Oui, mais quand vient le temps de faire la coordination des travaux, quand vous avez beaucoup de personnes qui travaillent en même temps, à ce moment-là, ça devient plus difficile à gérer et ça se traduit invariablement par une hausse des coûts.

LA PRÉSIDENTE :

3305

O.K. Donc, ça veut dire que les exigences en regard d'un plus grand nombre d'intervenants sur un chantier, les exigences du promoteur pourraient être plus importantes qu'en regard d'un seul gestionnaire, par exemple, un seul promoteur... un seul constructeur et ça pourrait avoir une... -- c'est ce que je comprends, là...

3310

M. GAËTAN THIBAULT :

Oui.

3315

LA PRÉSIDENTE :

... -- que ça pourrait avoir une incidence sur le coût?

3320

M. GAËTAN THIBAUT :

Oui. Oui. Définitivement que ça mettrait beaucoup plus à risque Hydro-Québec d'avoir des dépassements de coût sur son projet s'il avait à faire face à plusieurs entrepreneurs puis, à ce moment-là, Hydro-Québec se retrouverait un peu dans la tâche de devoir coordonner tout ça et ça le mettrait à risque davantage que si c'était par le biais d'un entrepreneur au travers d'un lot globalisé. Oui.

3325

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

3330

M. GAËTAN THIBAUT :

Oui.

3335

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez des questions?

3340

M. LOUIS DÉRIGER :

Concernant vos prévisions, vous dites, en fait, que c'est supérieur à ce que le Québec prévoit. Quels sont les facteurs, en fait, qui font cette différence, même à court terme, là?

3345

M. GAËTAN THIBAUT :

Écoutez, il y a différents éléments, là. Bon, il ne faut pas se le cacher, l'année deux mille trois (2003) a été... on a eu un hiver particulièrement froid, mais sur la hausse, là, dont je vous parlais, de cinq (5) à six (6) térawattheures, il y en a peut-être juste le tiers qui peut s'expliquer par les conditions climatiques qu'on a eues l'an dernier.

3350

La société québécoise évolue, les besoins en énergie augmentent, et ça augmente en fonction aussi du développement économique du Québec, et le Québec, depuis quelques années, se comporte relativement bien quand même, et ça, définitivement, que ça se répercute sur nos besoins en énergie, là, et la demande en énergie. Et on le voit dans les chiffres.

3355

M. LOUIS DÉRIGER :

3360 Mais comment vous expliquez ça qu'Hydro-Québec n'est pas en mesure de prévoir ces variations-là? Parce que dans le plan stratégique, on a quand même... on avait deux virgule sept pour cent (2,7 %) dans les années quatre-vingt-dix (90), on prévoit un virgule cinq (1,5) et vous, vous dites non, ce n'est pas ça, puis les chiffres disent que ce n'est pas ça.

3365 **M. GAËTAN THIBAUT :**

On dirait que c'est un retour du pendule, hein? Les gens qui font les prévisions, il y a eu une époque où on considérait qu'ils étaient trop optimistes. Les prévisions sont revenues à la baisse avec des taux de croissance... on parlait à l'époque, là, c'était plus au niveau du ministère des Ressources naturelles, de taux qui variaient entre un point deux (1.2), un point trois (1.3), il y en a qui allaient jusqu'à un point cinq (1.5). Et c'est les chiffres qui ont été véhiculés au début des années deux mille (2000) et, souvent, c'est tiré à partir de statistiques qui peuvent dater, dans certains cas, de quatre-vingt-seize (86), mais la société, elle, évolue différemment.

3375 Et puis ça, ça peut porter évidemment à interprétation. Ce sont des statistiques, hein, ce n'est que ça, là.

M. LOUIS DÉRIGER :

3380 Peut-être une autre question. Aussi, quand vous dites, dans votre mémoire, que la centrale de Péribonka n'est pas prévue pour l'exportation, c'est quoi les bases que vous avez pour dire que ce n'est pas l'exportation?

3385 Parce que j'avais pu comprendre que c'est un réseau intégré, donc elle fait partie d'un réseau. Donc pourquoi pas l'exportation?

M. GAËTAN THIBAUT :

3390 Oui, mais il n'y a pas de... il n'y a pas d'électron qui est «tagué», hein, un électron qui va partir puis qui va... qui va partir pour... puis lui, il va s'en aller au... je ne sais pas, en Ontario, aux Etats-Unis, et la marge de plus en plus au niveau du Québec, il ne faut pas se le cacher, là, on n'en a plus de marge. Et la seule chose qui nous permet d'exporter, c'est dû au fait qu'on a des réservoirs, on est capable d'accumuler de l'énergie et maintenant, avec les marchés de courtage, bien, Hydro est capable, à certaines heures, d'acheter de l'énergie qui n'est pas chère et puis ensuite de ça, de pouvoir la revendre, faire un certain gain à ce niveau-là. Une bonne partie de la part du profit d'Hydro-Québec provient de ça.

3400 Mais à ce moment-là, on ne peut pas... je reprends mon expression «taguer» un électron, dire, bon, bien, l'électron qui est produit à Péribonka, il s'en va sur l'exportation ou il s'en va sur le marché québécois. On ne peut plus parler comme ça dans le cadre d'un réseau intégré, là.

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais c'est pour ça que je pose la question. Pourquoi vous le dites dans votre mémoire?

3405 **M. GAËTAN THIBAULT :**

Bien, en fait, le besoin, là, se créant en deux mille huit (2008), avec la situation avec laquelle on se trouve, on va avoir besoin de toute cette énergie-là ici au Québec.

3410 **M. LOUIS DÉRIGER :**

O.K. Merci.

M. JOHN HAEMMERLI :

3415

Monsieur Thibault...

M. GAËTAN THIBAULT :

3420

Oui.

M. JOHN HAEMMERLI :

3425

... j'aimerais juste clarifier un point avec vous. Vous dites qu'on a atteint la limite de notre capacité de production, là, vous parlez en termes de puissance installée pour la pointe hivernale. Or, mon souvenir des documents déposés en première partie laissent voir que le Québec avait une puissance installée quand même notablement supérieure à trente-cinq mille (35 000) mégawatts.

3430

M. GAËTAN THIBAULT :

3435

Oui. Bien, ça ne doit pas être bien bien supérieur à trente-cinq mille (35 000) mégawatts, là, je n'ai pas les chiffres exactement sous les yeux. Il ne faut pas perdre de vue aussi qu'il faut régulièrement faire de l'entretien sur de l'équipement et puis il y a une partie de l'équipement qui est en entretien, il y a des arrêts planifiés.

3440

Alors, bien évidemment, là, ce qu'on sait, c'est qu'à l'hiver dernier, par exemple, on était à la limite, là, de ce qu'on pouvait véritablement produire, là, sur le réseau à ce moment-là. Bien évidemment, la centrale SM-3 n'était pas disponible à ce moment-là.

M. JOHN HAEMMERLI :

Est-ce que vos chiffres compilent les mégawatts disponibles à Churchill Falls?

3445

M. GAËTAN THIBAULT :

Oui.

M. JOHN HAEMMERLI :

3450

Ça va. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3455

Alors, je vous remercie infiniment de votre participation.

M. GAËTAN THIBAUT :

3460

Je vous en prie.

LA PRÉSIDENTE :

3465

Alors, nous allons faire une autre petite pause d'environ cinq (5) à sept (7) minutes et puis on va revenir avec trois (3) derniers intervenants. Merci.

(ADVENANT 21 h 55, LA SÉANCE EST SUSPENDUE)

(ADVENANT 22 h 09, REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE

3470

Vous voulez vous approcher, s'il vous plaît, nous allons appeler le prochain intervenant. Alors, pour Les manufacturiers et exportateurs du Québec, monsieur Paul-Arthur Huot et monsieur Daniel Charron.

3475

Alors, je vous en prie, prenez place.

3480

Juste pour vous dire aussi, en fin de compte, il y a un intervenant qui a préféré se déplacer à une autre séance, donc il nous reste deux (2) intervenants pour ce soir. Alors, nous vous écoutons, messieurs.

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

3485

Alors, Madame, Messieurs les membres du BAPE, d'abord bonsoir et merci pour l'attention que vous allez nous accorder. Alors, je me présente, Paul-Arthur Huot, président des Manufacturiers et exportateurs du Québec. Je vous présente également mon collègue, Daniel Charron, qui est le directeur politiques et analyses à l'association.

3490

Vous voyez, on est ici, d'abord et avant tout, dans la région dans le cadre d'une tournée, on vient rencontrer les manufacturiers. on les rencontre partout à travers le Québec.

Vous savez, les manufacturiers, on est dix mille (10 000) au total. On fait travailler six cent cinquante mille (650 000) Québécois.

3495 Nos revenus d'exportation, qui s'élèvent à quatre-vingt-dix (90) milliards de dollars, contribuent de façon marquée au développement de tout notre Québec. Seulement fabriquer au Québec relève actuellement du pur défi! Hausse du dollar canadien, économie au ralenti également aux Etats-Unis, affectent nos exportateurs. Montée irrésistible de la concurrence chinoise, pénurie aiguë de main-d'œuvre, également sous-financement de l'innovation et de la modernisation de nos usines. C'est là quelques-uns des défis qu'il nous faut relever si nous
3500 voulons continuer de créer la prospérité pour le Québec et d'être en mesure de payer pour nos écoles et pour nos hôpitaux.

L'énergie, dans tout ça, représente un de ces défis. En effet, l'industrie consomme de l'énergie. Les fabricants, on est des utilisateurs d'énergie; en fait, ça correspond à huit pour cent
3505 (8 %) de la valeur de tous nos intrants, c'est près de quatre (4) milliards de dollars par année.

Comment s'assurer de sources d'énergie propres, à prix raisonnable et compétitives? Voilà un défi pressant qui nous préoccupe, nous, les manufacturiers. Le Québec sera bientôt en pénurie d'électricité avec de graves répercussions que cela entraînera. Mon collègue, Daniel
3510 Charron, vous en dira un petit peu plus dans quelques instants.

Vous connaissez tous la célèbre fable de monsieur Lafontaine :

3515 «La cigale se trouva fort dépourvue quand l'hiver fut venu. Elle alla trouver la fourmi, sa voisine.»

Le message qu'il faut en tirer, dans notre cas ici, c'est qu'il faut être prévenant et il faut préparer notre avenir, et il faut construire aujourd'hui la puissance hydroélectrique dont nous aurons besoin demain pour nourrir le Québec.

3520 Vous savez, les gens sont préoccupés par l'environnement et c'est très légitime. Les gens aussi ont du temps de loisir puis ils aiment ça les rivières sauvages. C'est tout à fait légitime. Les gens ont aussi besoin de manger. Et si des projets comme celui de la Péribonka ne se réalisent pas, bien, il y a des Québécois qui vont en mettre un peu moins sur leur table
3525 lorsque la pénurie d'énergie nous frappera, et lorsqu'on sera obligé d'importer à gros prix de l'électricité produite par des centrales au charbon chez notre voisin, les Américains. Votre responsabilité, bien sûr, est de concilier ces intérêts fort légitimes.

Je voudrais également, avant de céder la parole à mon collègue, faire écho à monsieur
3530 Brassard, en soulignant que ces projets doivent favoriser un développement optimal dans la région. Et le fractionnement des lots a tout son sens lorsqu'une expertise dans la région est disponible, une expertise, c'est-à-dire une spécialisation.

D'ailleurs, on en connaît ici des entreprises régionales qui ont développé de grandes
3535 expertises dans la fourniture de matériaux. On a visité aujourd'hui Les bétons préfabriqués du lac, on a également visité Proco, des entreprises qui connaissent un grand succès à l'extérieur

de la région et qui connaissent un grand succès à l'exportation un peu partout aux États-Unis et même au Brésil.

3540 Ces entreprises-là, étant donné la dimension de leur chiffre d'affaires, leur demander de soumissionner sur un lot de cent (100) millions de dollars, d'être obligé de déposer à la banque une caution qui peut aller jusqu'à dix pour cent (10 %), bien, tout simplement, on les élimine de la course et c'est malheureux.

3545 Alors, lorsque l'expertise le justifie, il faut rendre possible le fractionnement des lots. Pourquoi ériger en religion, pourquoi avoir un système qui soit blindé, que ce soit tout un ou tout l'autre? Il devrait y avoir moyen d'avoir une approche pragmatique qui tienne compte des disponibilités en région et des expertises.

3550 Alors, c'était là les quelques commentaires d'introduction que je voulais faire et je vous demande d'écouter notre collègue, Daniel.

LA PRÉSIDENTE :

3555 Juste avant que vous de débutiez, parce qu'on voit sur écran la présentation, je vous demanderais aussi de pouvoir déposer à la commission votre présentation.

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

3560 Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, allez-y.

3565

M. DANIEL CHARRON :

Donc, je serai court, l'essentiel a évidemment été dit par mon patron, je me contenterai d'amener un peu plus de détail à ce qu'il a dit.

3570

On le voit, on l'a vu dans d'autres présentations, on le voit sur ce tableau, la croissance de la demande d'électricité au cours des prochaines années sera importante et on parle d'une moyenne de un point cinq pour cent (1.5 %) par année; sur dix (10) ans, ça fait environ quinze pour cent (15 %).

3575

Le secteur industriel sera responsable à plus de soixante pour cent (60 %) de la croissance de cette demande-là. Pourquoi? Parce que pour croître, notre secteur a besoin d'utiliser de l'énergie et on est déjà un client à quarante-trois pour cent (43 %) d'Hydro-Québec, donc quarante-trois pour cent (43 %) des ventes d'électricité au Québec, d'Hydro-Québec, se rend vers le secteur manufacturier.

3580

Donc, on voit là des données sur la demande. Sans une croissance de l'offre qui soit suffisante, on en arrive à une marge de manœuvre qui se réduit. C'est purement économique. Lorsque l'offre ne suffit pas à la demande, il y a une pression sur la marge de manœuvre et, qui dit marge de manœuvre plus faible, dit pression sur les prix.

On a eu récemment un signal comme quoi le gel des tarifs d'électricité n'était pas là pour l'éternité. Il y a des signaux économiques également qui nous font croire que ce signal est un signal qui pourrait représenter une pointe d'un iceberg, c'est-à-dire que cette pression sur la marge de manœuvre... vraisemblablement ou inévitablement se traduirait par une pression sur les prix qui, dans un secteur qui, comme le nôtre, consomme beaucoup d'électricité et dans une province où le prix de l'électricité est un avantage comparatif majeur, ça représente une préoccupation importante pour les entreprises du secteur manufacturier.

Juste très rapidement sur la marge de manœuvre. En deux mille un (2001), la marge de manœuvre représentait cinq point deux pour cent (5.2 %) des ventes; en deux mille six (2006), quatre pour cent (4 %) des ventes selon les prévisions; sans Péribonka, deux point huit pour cent (2.8 %) des ventes en deux mille huit (2008).

Quand on roule à quatre-vingt-dix-sept point deux pour cent (97.2 %) de ses capacités, le moindre aléa technique, climatique ou même... technique, climatique ou de marché fait en sorte qu'on est tout de suite obligé de faire... importer de l'électricité et le chercher à un autre... aller chez un autre producteur.

Notre priorité est un approvisionnement stable et suffisant à un prix compétitif. Le problème n'en est pas un d'approvisionnement. La demande sera toujours comblée par un autre producteur. La question, c'est : est-ce que ce producteur sera Hydro-Québec ou un autre producteur? Et telle est la question à laquelle on doit répondre, et l'autre producteur ne vendra certainement pas à un prix aussi faible que celui pratiqué par Hydro-Québec.

On regarde, par exemple, un exemple qui n'est pas trop lointain dans le temps et dans l'espace. Quand on pense à l'Ontario, entre deux mille un (2001) et deux mille deux (2002), hausse de la facture d'électricité de trente-deux virgule sept pour cent (32,7 %) en un an. Pourquoi? Il y a eu des problèmes, des imprévus climatiques dans la province lors particulièrement de l'été deux mille deux (2002), qui ont fait en sorte qu'on a été obligé d'acheter de l'énergie chez les voisins, au Québec et à l'étranger, qui se sont... et ces achats se sont faits à prix fort, qui c'est répercuté sur la facture des usagers, qu'ils soient résidentiels, industriels, dans le cas qui nous intéresse plus particulièrement dans le cas de l'association, et les usagers institutionnels également.

Donc, ce qu'on dit, nous, c'est qu'il y a un risque de jouer avec une marge de manœuvre trop faible, un risque que le secteur manufacturier ne peut pas se permettre de prendre, compte tenu des autres défis auxquels il doit faire face et compte tenu que le secteur manufacturier est un secteur fortement internationalisé et donc, que la pression de la concurrence se fait sentir. Donc, c'est un risque qu'on ne peut pas prendre.

Un petit «slide» qui, en fait, résume... fait la synthèse de nos attentes vis-à-vis d'Hydro-Québec : accroître ses capacités de production pour rencontrer cette demande croissante afin de réduire le risque associé à une marge de manœuvre trop faible, dans le but d'assurer un approvisionnement fiable et suffisant au prix le plus stable et le plus avantageux possible. Là, se résume, en fait, la position qu'on a développée dans notre mémoire.

La question qu'on doit se poser, c'est : Péribonka répond-il à ces attentes?

Au niveau des considérations économiques, j'ai fait la démonstration qu'il est impératif de répondre à la demande croissante par une croissance au niveau de l'offre. Péribonka, évidemment, ne solutionnera pas tous les problèmes, ne réduira pas de manière suffisante la marge de manœuvre. On estime qu'en deux mille huit (2008) – tout à l'heure, je dirais que sans Péribonka, la marge de manœuvre représenterait deux point huit pour cent (2.8 %) des ventes – avec Péribonka, on serait à trois point huit pour cent (3.8 %). Ça reste une marge de manœuvre qui est risquée.

Par contre, Péribonka et tout le portefeuille des projets de développement de capacité de production qui sera présenté par Hydro-Québec dans les années à venir, on avait, nous, dans le cadre de ces mêmes audiences, il y a un an et demi (1,5), défendu le projet du Suroît à Beauharnois pour ces mêmes considérations économiques.

On l'avait défendu, si on veut, comme une alternative par défaut, dans le sens où ce projet avait des conséquences environnementales par l'émission des gaz à effet de serre. Nous avons dit, à ce moment, pour les considérations économiques, nous sommes obligés de l'appuyer; par contre, nous mettrons toujours notre priorité sur le développement des projets hydroélectriques, et Péribonka représente justement, donc, une continuité sur cette position-là.

Au niveau des considérations environnementales, parce qu'on doit en tenir compte, la question que j'aimerais poser, c'est la suivante : Qu'arriverait-il si Péribonka ne voyait pas le jour? J'ai dit tout à l'heure marge de manœuvre réduite, donc au moindre aléa, au moindre imprévu, on serait obligé de compenser par de l'importation qui vient d'ailleurs.

Et comme tout à l'heure, on le disait, bien, ailleurs, est-ce que la production d'électricité se fait avec le même souci de respect des standards environnementaux que dans le cas d'Hydro-Québec? Poser la question, c'est un peu y répondre, étant donné que le Québec, par ce développement de projet hydroélectrique par rapport à des énergies qui sont faites... qui sont produites sur la base... avec des combustibles fossiles, par exemple, au sud de la frontière, qui seraient sensiblement... fort possiblement notre premier choix comme importateur. Donc, poser la question, c'est y répondre.

Vaut mieux, en d'autres mots, faire en sorte qu'Hydro-Québec produise l'énergie en tout respect des standards environnementaux que l'on se fixe, produise une électricité... une hydroélectricité par rapport à des projets qui se développent au sud, auxquels on serait obligé de se fier pour prévoir le moindre aléa.

Donc, en conclusion, Les manufacturiers et exportateurs appuient le projet. Pourquoi? Parce qu'il contribuera à réduire les risques de déficit énergétique associés à une marge de manœuvre trop faible.

3675

Parce que Les manufacturiers et exportateurs croient que Hydro-Québec a la responsabilité de répondre à la croissance de la demande et de ne pas nous mettre dans une situation à risque comme celle qui est devant nous.

3680

Et aussi, on appuie ce projet parce qu'il se fait dans le respect du développement durable et est beaucoup plus propre que les alternatives.

Je vous remercie.

3685

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie.

3690

J'aimerais comprendre de votre intervention, pour être certaine, donc vous vous êtes positionné en regard du fractionnement des lots. Je comprends que vous êtes pour, quand l'expertise y est, les capacités financières peuvent y être, vous êtes pour le fractionnement. Donc, ç'a comme impact, j'imagine, de favoriser, en tout cas, tel que démontré par les gens qui... en tout cas, les attentes des gens ont démontré qu'il pourrait y avoir une plus grande part de retombées... en tout cas, c'est les attentes qu'ils ont pour la région.

3695

Qu'est-ce que ça implique pour les autres? On se trouve, d'une certaine façon, à privilégier une région versus d'autres entreprises. Est-ce que pour vous, ça crée un problème?

3700

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

Je dirais plutôt que ça n'empêche pas les autres de soumissionner et, à compétence égale et à meilleur prix, je suis certain qu'ils vont être retenus. Par contre, si l'expertise est ici disponible et des expertises pointues, et que strictement par le jeu de la grosseur du lot, on les élimine, bien, je pense que c'est au détriment des entreprises, il y a une injustice contre les entreprises d'ici.

3705

Si vous voulez avoir des conditions égales, bien, je pense qu'il faut être capable, lorsque l'expertise est reconnue et est pointue -- puis il y en a des exemples, ils ont des succès ailleurs à l'étranger -- bien, je pense qu'il faut créer les conditions qui leur permettent de travailler de plein droit dans ces projets-là.

3710

LA PRÉSIDENTE :

Avec les propositions qui ont été faites, entre autres, en regard d'une forme de privilège concernant l'information sur les appels d'offres, vous êtes confortable avec ça?

3715

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

3720 Je pense que les entreprises qui sont très spécialisées dans leur domaine sont capables de travailler avec des conditions d'un grand donneur d'ordre qui est Hydro-Québec. Alors moi, je n'y vois pas toute l'importance comme on l'a dit tout à l'heure, mais écoutez, je ne suis pas ni un entrepreneur général et personnellement, je n'ai jamais soumissionné sur des projets. Alors, je ne peux pas me prononcer là-dessus.

3725 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez aussi, enfin, que vous... vous avez donné des chiffres concernant vos entreprises qui utilisent à peu près... vous dites, soixante pour cent (60 %)...

3730 **M. DANIEL CHARRON :**

Qui sont responsables à soixante pour cent (60 %) de la croissance de la demande.

LA PRÉSIDENTE :

3735

De la croissance de la demande. Alors, j'aimerais vous entendre peut-être sur la croissance. On comprend que les besoins aussi, à court et à moyen terme, qui ont été exprimés par Hydro-Québec en regard de projets, que ce soit Alouette ou autres, sur des grandes entreprises qui font que, bon, une économie qui va bien incite des investisseurs, incite à ouvrir, incite nécessairement une utilisation, un besoin plus important d'énergie.

3740

Mais si on se met dans la situation inverse, que l'économie va moins bien, on en fait quoi? Est-ce qu'on risque de trop prévoir?

3745 **M. PAUL-ARTHUR HUOT :**

Écoutez, je pense que l'économie va moins bien, mais ça ne veut pas dire qu'on est en grosse récession. On croît un petit peu moins vite. Ça veut dire qu'on en demande un petit peu moins, dans certaines périodes, du cycle économique.

3750

Mais depuis déjà plusieurs années, on est en période de croissance, à toutes fins pratiques, continue. Oui, il y a un ralentissement actuellement, il y en a un ralentissement depuis l'an deux mille (2000) à l'échelle de la planète, mais ça ne signifie pas une récession et il faut faire bien attention à ça.

3755

Et d'autant plus qu'en ce moment, ce n'est pas comme si on avait une marge très grande. Et il y aura une croissance bien... même si... -- c'est tout à fait hypothétique parce que la révision de la croissance de la demande se fait plutôt à la hausse, par les temps qui courent, qu'à la baisse, lorsqu'on parle de la croissance de la demande d'électricité -- même si la croissance avait été un peu plus faible, reste que la marge de manœuvre, qui est aujourd'hui déjà à la limite, ne

3760

nous assure pas une assurance, une garantie suffisante sur la stabilité des prix et... une stabilité des prix et un maintien des prix compétitifs.

LA PRÉSIDENTE :

3765

Vous représentez aussi les groupes des grandes entreprises et les industries.

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

3770

Alors, parmi nos membres, nous avons des entreprises de toutes les dimensions. En fait, on peut dire actuellement, avec plus de six cents (600) membres, que notre association représente très fidèlement la structure industrielle ici au Québec. Alors, oui, des grandes entreprises, oui, des moyennes, mais aussi beaucoup de petites.

3775

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez des chiffres ou une idée en regard des entreprises au Québec, qui sont manufacturières ou industrielles, qui sont autosuffisantes au niveau énergétique?

3780

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

Oh, non! Il ne doit pas y en avoir beaucoup. Malheureusement...

... il y en a quelques-unes, mais il n'y en a pas beaucoup.

3785

M. DANIEL CHARRON :

On n'a pas de données précises sur le sujet.

3790

LA PRÉSIDENTE :

Je donne comme exemple, que ce soit pas nécessairement de l'autosuffisance complète, que ce soit des entreprises comme Alcan, Bowater, des choses comme ça, qui créent leur propre... produisent leur propre énergie ou qui créent parfois même des réseaux...

3795

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

3800

Notre courbe business, là, ce n'est pas la production d'énergie, hein, c'est clair, c'est la fabrication, c'est la transformation de matières premières. Je ne dis pas accidentellement, mais comme incidence, il arrive parfois qu'on recycle des résidus ou d'autres matières puis on les transforme en énergie, mais c'est quand même l'exception dans l'ensemble de l'industrie de la fabrication.

3805

M. LOUIS DÉRIGER :

Pour poursuivre justement dans cet aspect-là, est-ce qu'il y a plusieurs entreprises qui développent des économies d'énergie, dont qui cherchent à mettre des procédés ou des technologies qui feraient que, bon, justement, elles peuvent consommer moins d'énergie?

3810 **M. PAUL-ARTHUR HUOT :**

C'est une excellente question. En fait, si on regarde au cours des dix (10) dernières années, le volume de la production au Québec, ce qui sort des usines manufacturière, a augmenté de trente-quatre pour cent (34 %). Pendant cette même période-là, notre consommation énergétique totale a augmenté, elle, de neuf pour cent (9 %), ça veut dire une beaucoup plus grande efficacité énergétique.

Pendant la même période, les émissions de gaz à effet de serre du secteur manufacturier ont diminué de quatre pour cent (4 %). Alors, c'est juste pour vous souligner que, oui, il existe non seulement une grande préoccupation économique de ne pas gaspiller l'énergie, mais aussi une grande préoccupation environnementale.

3820 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Dites-moi aussi, dans votre mémoire, vous parlez des dépenses qui sont faites par les manufacturiers, donc vous dites, entre autres, trois virgule trois (3,3) milliards en énergie...

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

3830 Oui.

M. LOUIS DÉRIGER :

... et deux virgule trois (2,3) en électricité.

3835

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

Oui.

3840 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Le milliard qui reste, la différence d'un milliard, c'est en quoi que c'est comblé en gaz...?

M. DANIEL CHARRON :

3845

Bien, ça peut être du mazout, du gaz ou d'autres combustibles.

M. LOUIS DÉRIGER :

3850 Donc, ça correspond à quoi? Un tiers des manufacturiers qui utilisent d'autres sources d'énergie que l'électricité?

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

3855 Certains procédés de fabrication, ceux qui exigent, par exemple, de chauffer des liquides, de grands volumes de liquides, exigent des méthodes plus rapides que l'électricité, donc...

M. LOUIS DÉRIGER :

3860 Hum hum.

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

3865 ... le gaz naturel de préférence, mais quand les prix sont pas bons, c'est le mazout et même, dans certains cas, des substances encore plus lourdes.

M. LOUIS DÉRIGER :

3870 Plus lourdes.

M. DANIEL CHARRON :

3875 Comme, par exemple, dans le secteur de la cimenterie où la chaleur doit être maintenue à un niveau très élevé, on le fait par des combustibles qui sont autres que l'électricité, comme le gaz, mais aussi même en recyclant des pneus, en... en faisant... en se servant de pneus comme combustible pour alimenter, si on veut, la chaleur des fours.

M. LOUIS DÉRIGER :

3880 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3885 Alors, nous vous remercions de votre participation.

M. PAUL-ARTHUR HUOT :

 Merci beaucoup. Bonne fin de soirée.

3890 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci. Alors, nous allons appeler un dernier intervenant pour ce soir, pour la municipalité de Péribonka, monsieur Denis Trottier, s'il vous plaît.

3895 Bonsoir, Monsieur le maire.

M. DENIS TROTTIER :

3900 Bonsoir, Madame la présidente. Bonsoir, Messieurs les commissaires. Je suis très heureux, au nom de la municipalité de Péribonka, de venir vous présenter ce bref mémoire.

En passant, Péribonka a été fondée en mil huit cent quatre-vingt-huit (1888) par mon arrière-grand-père Édouard Niquette et j'en suis très fier.

3905 Je vous dirais qu'il y a beaucoup de points que j'aurais voulu aborder mais malheureusement, comme on dit, ce n'est pas toujours évident. Ce que je vais vous entretenir, c'est d'abord une brève introduction, quelques mesures d'intégration environnementale qu'on souhaite, des questions aussi d'acceptabilité sociale et économique, la visibilité du projet, le nom de la centrale, célébrer l'harmonisation par un projet que j'intitule «Les rencontres de la
3910 Péribonka» et une brève conclusion.

Je m'excuse, entre autres, je me suis aperçu tout à l'heure qu'il restait quelques fautes, il y a même des mots qui ont été sautés, ç'a été écrit de nuit, ça fait partie de la vie...

3915 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas grave, l'important, c'est le propos.

M. DENIS TROTTIER :

3920 ... de maire de petite municipalité...

LA PRÉSIDENTE :

3925 Allez-y.

M. DENIS TROTTIER :

3930 ... mais vous allez avoir l'essentiel.

Je vais me permettre, avant de commencer, de faire un petit commentaire par rapport à la question de la pénurie et de l'économie d'énergie. Je n'en traite pas à l'intérieur du mémoire, mais je souhaite qu'on se préoccupe davantage au Québec de l'économie d'énergie, parce qu'on parle, là, que c'est possible qu'il y ait des... on puisse être en risque de... de bris
3935 d'approvisionnement énergétique. Mais moi, je pense que ça dépend des choix de société qu'on fait.

C'est évident que si on dit que le Québec va devenir, on pourrait dire, la capitale internationale de l'aluminium puis qu'on fait des alumineries partout, on va manquer d'énergie.

3940 Mais si on choisit d'autres voies qui sont peut-être plus productrices d'emploi puis beaucoup moins énergivores puis qu'on axe sur l'économie d'énergie, on aura des scénarios qui seront sans doute très différents.

3945 Je pense que... moi, je me rappelle au début des années quatre-vingt (80), entre autres, quand Hydro-Québec avait voulu faire un projet de barrage sur la Ashuapmushuan, on avait dit, à cette époque-là, qu'on allait manquer d'énergie malgré le fait qu'on envisageait de faire des barrages sur à peu près toutes les rivières du Québec et de faire au moins une couple de centrales nucléaires.

3950 Et on s'est aperçu, quelques années plus tard, qu'on avait trop d'énergie alors qu'on pensait en manquer. Je pense qu'il faut faire attention aux scénarios qui sont catastrophiques et je pense qu'il faut surtout utiliser l'énergie rationnellement et la meilleure énergie, à mon avis, c'est celle qui est économisée.

3955 Tout d'abord, je voudrais vous dire qu'il est important de préciser que chez Hydro-Québec, on sait bien faire les choses en matière d'environnement, en tout cas, du moins, à mon avis. Pas de facéties ou de faux-fuyant pour éviter les audiences sur l'environnement. Hydro-Québec a su bien intégrer ce processus depuis fort longtemps et nous pouvons être fiers de cette société d'état comparativement au comportement de certaines entreprises privées.

3960 D'autre part, on peut dire que l'on assiste à du jamais vu. Ainsi, le projet proposé par Hydro-Québec est sans contredit une première dans notre région et ce, à plusieurs points de vue. D'une part, il s'agit de la première intervention importante d'Hydro-Québec qui se rende si loin dans le processus de réalisation et ce, dans un laps de temps que l'on peut qualifier de très court en regard de l'ampleur du projet.

3970 D'autre part, ce projet se situe relativement près de la population par rapport aux autres projets hydroélectriques. Enfin et surtout, il s'agit d'un projet qui a été proposé par les différents groupes préoccupés par l'environnement, qui en ont fait la promotion dans les dernières années, notamment dans le cadre du projet de la Ashuapmushuan, on avait dit : il ne faut pas faire la Ashuapmushuan, ça cause trop de dommage environnemental, la Péribonka ce serait acceptable. C'est quand même assez rare que les écolos proposent des barrages.

3975 Nous assistons donc à la mise en place d'un événement historique non seulement au niveau régional mais bien national.

3980 Globalement, les études environnementales qui ont été réalisées par Hydro-Québec semblent nous démontrer que les impacts négatifs seront, somme toute, relativement réduits comme le pressentaient les groupes écologistes favorables au projet. Ainsi, Hydro-Québec a prévu plusieurs mesures d'atténuations de dommages tant au niveau de la faune que de la richesse halieutique qui sont intéressantes.

Il ne faudrait pas cependant en conclure que le projet ne peut être bonifié. Ce que nous demandons, c'est que le projet devienne un modèle à tout point de vue et qu'il instaure une

3985 nouvelle ère en ce qui regarde l'utilisation des ressources naturelles en région, plus particulièrement celles reliées au développement hydroélectrique.

À cet effet, nous vous proposons toute une série de mesures qui visent à faire du projet de la Péribonka un modèle d'intégration environnementale de même qu'une réussite en ce qui a
3990 trait à l'acceptabilité sociale et économique.

Mesures d'intégration environnementale.

À cet effet, nous voudrions que pour chacun des ouvrages importants qui seront réalisés
3995 dans le cadre du projet, que ce soit les ponts, routes, digues, évacuateurs de cru, et cetera, que la société d'état prenne des mesures afin que ces ouvrages soient réalisés avec des matériaux s'harmonisant avec le milieu, notamment l'utilisation du bois, et que la revégétalisation soit utilisée au maximum afin que ces ouvrages passent quasi inaperçus dans le paysage et même, lorsque c'est possible, qu'elle en rehausse le cachet.

4000 Il serait ainsi très intéressant que le pont sur le chemin de la Chute des Passes puisse être davantage une œuvre architecturale qu'une construction industrielle.

Ce que j'ai vu comme plan à date, ce que j'ai vu, c'est plutôt assez «straight», c'est deux
4005 (2)... deux (2) travées, on pourrait dire, qui passent, là, ce n'est pas très joli.

De même, il faudrait que le tracé de raccordement du réseau électrique soit réalisé non en tenant compte du plus court chemin mais bien en protégeant au maximum les plus beaux paysages. Trop de paysages ont été abîmés dans le passé pour ne pas en tenir compte dans un
4010 projet réalisé en deux mille quatre (2004) et qui pourrait bien être et même devrait être encore en service au vingt-deuxième (22^e) siècle.

À cet égard, il faudra réaliser une meilleure intégration au paysage en ce qui regarde plus particulièrement le barrage et l'évacuateur de cru tels qu'illustrés en page 9 du document
4015 synthèse sur les études d'impact sur l'environnement. Et on en a une photo juste ici à l'entrée, à côté de la porte. On voit, là, que ce n'est pas très joli. Pour moi, c'est une grosse masse de ciment; à mon avis, il y a moyen de faire quelque chose de mieux que ça.

Et ce que je propose, ce qu'on propose à la municipalité, c'est soit qu'il faudrait procéder
4020 à un nouveau design du barrage pour en faire une œuvre d'ingénierie intéressante comme celle des voûtes du barrage Daniel-Johnson ou revégétaliser le barrage et améliorer l'aspect «boulevard de ciment» de l'évacuateur de cru. Moi, quand je regarde ça, je me dis, non, ce n'est pas intégré, ça, il y a moyen de faire mieux que ça.

4025 Par ailleurs, il serait intéressant de savoir si la baisse de température dans le réservoir en été va avoir des impacts négatifs sur le reste de la rivière dont l'eau n'est déjà pas très chaude et quelles sont les mesures qui pourraient être entreprises afin de minimiser la situation si tel est le cas.

4030 Plus globalement, il faut se rappeler que même si le réservoir qui est créé est de dimension modeste par rapport à ce type de projet, il n'en demeure pas moins que ce paysage disparaîtra à tout jamais, emportant en même temps toutes les ressources forestières, minières et autres s'y rapportant.

4035 Afin qu'elles ne disparaissent pas totalement, il serait important d'en faire un film ou un vidéo quatre saisons de ses plus beaux atours avant de réaliser les travaux importants. Enfin, il faut se rappeler qu'il est extrêmement difficile d'évaluer adéquatement la valeur d'un paysage. Sa vraie valeur est sans doute le prix d'en recréer un semblable, prix dont on peu douter d'en avoir les moyens. Qui plus est, sur une terre qui est limitée, le prix et la valeur des paysages
4040 n'en seront que croissantes.

Au niveau de l'acceptabilité sociale et économique.

4045 Hydro-Québec a mis en place, dans les dernières années, un programme de compensation qui vise à amenuiser les impacts négatifs sur ses ouvrages sur le milieu. C'est un pas dans la bonne direction mais cela nous apparaît nettement insuffisant, compte tenu des profits potentiels très importants qui se profilent à l'horizon, alors que pendant ce temps, les régions ressources comme la nôtre, et plus particulièrement les MRC les plus éloignée, éprouvent et éprouveront de plus en plus de difficultés à assurer leur développement dans
4050 l'avenir.

Nous n'avons pas l'intention d'énumérer toutes les statistiques démontrant le recul de notre économie et l'exode croissant de nos jeunes, car nous croyons qu'une telle réalité est un fait connu. Si tel n'était pas le cas, nous pourrions vous en faire la démonstration.

4055 Qu'il nous suffise de mentionner qu'alors qu'il s'inaugure de nouvelles écoles, de nouveaux centres commerciaux, de nouveaux centres de recherche, et cetera, dans les grandes villes, nous devons nous battre afin de conserver notre école, notre poste d'essence et notre dépanneur dans nos petites municipalités.

4060 À une certaine époque déjà lointaine, la mondialisation de l'économie a fait notre richesse. Ce n'est plus le cas. Les régions, et plus particulièrement les petites communautés, pouvaient alors se payer le luxe d'être des pourvoyeurs de ressources naturelles et humaines pour les grands centres, tout en pouvant maintenir une certaine croissance.

4065 Cette époque est bel et bien révolue et il ne sera pas facile de sortir du phénomène de la dévitalisation qui frappe plus particulièrement les petits milieux comme le nôtre. Nous n'avons pas les masses critiques rendant possibles certaines économies d'échelle pas plus que nous n'avons l'infrastructure économique et culturelle des grands centres qui leur permet d'être de plus
4070 en plus attractif.

Il faut que les grandes sociétés d'état comme Hydro-Québec et le gouvernement

4075

lui-même fassent davantage afin de préserver l'occupation du territoire et surtout qu'ils se rendent compte que les petites communautés sont des incubateurs de talents et de prise de confiance en soi, proportionnellement plus grands que les grands centres.

4080

Ainsi, il nous apparaît plus facile, pour un jeune ou une jeune, de prendre confiance en lui ou en elle dans un petit milieu que dans un grand centre. À titre d'exemple, il est moins complexe pour une jeune artiste ou une jeune entrepreneure de faire la première page du journal local que pour quelqu'un de Montréal de faire la première page du journal La Presse.

4085

Ainsi, combien de jeunes des régions occupent un poste important dans les grands centres? Des jeunes qui proviennent des régions qui, finalement, occupent des postes importants. Nous sommes persuadés qu'à cet effet, leur incubation dans un petit milieu a été pour plusieurs un formidable levier qui n'aurait pas été rendu possible dans un milieu beaucoup plus dense qui s'apparente parfois à la loi de la jungle où bien peu peuvent avoir l'opportunité de se hisser au sommet.

4090

D'autre part, il ne s'agit pas pour nous d'empêcher les jeunes de quitter la région. Nous comprenons et nous acceptons qu'il soit essentiel pour de nombreux jeunes de quitter la région afin de mettre en valeur leur potentiel.

4095

Ce dont il s'agit, c'est de faire reconnaître à l'ensemble du Québec que les régions ont été et seront encore des pourvoyeurs de ressources humaines et naturelles et qu'il faut en évaluer et en payer le coût. À cet effet, nous sommes persuadés que proportionnellement, l'État fédéral et québécois investit proportionnellement plus d'argent par habitant dans les grands centres que dans les petites communautés en région.

4100

Combien de gens reçoivent leur salaire directement ou indirectement de l'État dans les grandes villes par rapport aux petites communautés?

4105

Où sont les grands hôpitaux, les grandes universités, les centres de recherche, les ministères, les agences gouvernementales, le siège social d'Hydro-Québec, et cetera?

4110

Dans certaines municipalités du Québec, le pourcentage de gens dont le salaire provient de l'État ou de ses services peut atteindre des proportions très importantes, ce qui est loin d'être le cas dans nos petites municipalités. Quand on pense à Québec, j'ai l'impression qu'il y a plus de cinquante pour cent (50 %) des gens qui reçoivent directement leur salaire de l'État.

4115

Jacques Proulx de Solidarité rurale a mentionné à plusieurs reprises que «tant va le village, va le pays». Dans les années soixante (60), nous étions, à Péribonka, tout près de mille (1 000) habitants, neuf cent soixante (960) pour être plus précis; au dernier recensement, nous étions cinq cent trente-huit (538).

Nous sommes inquiets, non seulement pour notre village mais également pour l'ensemble du pays, car il ne faut pas en douter, ce sont les petits ruisseaux qui font les grands fleuves et

non l'inverse. Et ces petits ruisseaux, ils sont en train de se tarir. Il faut que l'on donne un coup de barre avant que ce ne soit irrémédiable.

4120 On consacre parfois des sommes très importantes afin de protéger l'habitat de différents animaux, tel que le fera Hydro-Québec afin de protéger les espèces menacées et de maintenir la biodiversité. Quand prendra-t-on en compte la protection des milieux de vie humains?

4125 Quand se rendra-t-on compte que plusieurs petites communautés sont menacées d'être reléguées au niveau de municipalités à jeter après usage?

4130 Il est temps que l'on prenne tous les moyens nécessaires afin de préserver la «socio-diversité» des milieux de vie, afin de pouvoir offrir à l'ensemble des Québécois et Québécoises toute une panoplie de milieux de vie différents qui permettront à des êtres différents de fournir leur maximum de potentiel au profit de tous, dans le milieu qui leur convient le mieux.

4135 Qui sait ce que nous réserve l'avenir? Ne peut-on pas penser qu'il pourrait y avoir un engouement pour les petits milieux dans les prochaines années? Allons-nous laisser mourir à petit feu ce que nos ancêtres ont construit à force de bras, de courage, d'abnégation et d'amour? Il nous faut une véritable politique d'occupation du territoire.

4140 Pour ce faire, nous aurons besoin de toute évidence de nouvelles sources de revenus, de nouveaux champs de taxation, si nous voulons assurer non seulement le développement mais tout simplement la survie des régions et plus particulièrement des petits milieux.

C'est pourquoi nous adressons les demandes suivantes à la fois à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec qui doit être interpellé pour une partie importante de ses propositions dans le cadre du projet de la Péribonka.

4145 Il faut qu'un tel projet ait des retombées non seulement durant la construction mais également durant toute sa vie utile. Il faut que nous ayons des retombées récurrentes qui nous permettront de pouvoir assurer non seulement notre survie, mais notre développement.

4150 À cet effet, il faut d'abord qu'il y ait équité au niveau des compensations accordées aux Amérindiens par rapport à celle des MRC concernées, ce qui est du ressort directement de Hydro-Québec.

4155 Ensuite, il faut interpellier le gouvernement du Québec afin qu'il définisse de nouvelles règles du jeu en ce qui concerne le développement des ressources naturelles au Québec. Dans ce sens, trois (3) mesures doivent être privilégiées.

4160 La première consiste à établir le principe d'une redevance annuelle qui serait proportionnelle au profit de la société dégagé par le projet, profit établi par une firme indépendante.

4165 La deuxième vise à faire en sorte qu'une plus grande partie des emplois à Hydro-Québec et au ministère des Ressources naturelles soit localisée en région. Un calendrier progressif devrait être établi afin d'en arriver rapidement au pourcentage de cinquante pour cent (50 %). Il n'est pas acceptable que la gestion d'une ressource régionale profite majoritairement à l'extérieur de la région. Accepter un tel état de fait, c'est courir à notre propre perte.

4170 Troisièmement, il faut qu'on établisse un pourcentage de production hydroélectrique qui puisse être concédé à prix réduit aux petites municipalités qui sont aux prises avec des situations de plus en plus difficiles et aux petites entreprises plutôt qu'aux grandes qui créent de moins en moins d'emplois. À cet égard, il serait fort pertinent pour le gouvernement en place, dans le cadre de sa politique de décentralisation, qu'il puisse comparer l'impact au niveau de la création d'emplois en ce qui concerne l'utilisation de tarifs réduits pour les petites entreprises par rapport aux grandes entreprises.

4175 Il va sans dire que l'obtention de nouvelles redevances devra se faire de façon judicieuse. À cet effet, des démarches sont déjà entreprises dans les MRC afin de créer des fonds de développement dotés de modalités qui permettront d'agir de façon responsable et solidaire au niveau régional et même extrarégional, de même qu'au niveau intergénérationnel afin que les générations futures puissent en profiter.

4180 De telles mesures pourraient changer complètement la réalité des régions ressources. Si l'on veut parler d'un véritable développement durable, il faudra y mettre le prix et, selon l'expression consacrée par l'ancien gouvernement : «Les conditions gagnantes».

4185 Quant à l'actuel gouvernement, il a une occasion en or de concrétiser son programme électoral qui visait à réinventer le Québec en se mettant au service des Québécois – c'est le titre du programme du Parti libéral – et ce, notamment, en donnant aux régions une juste redevance sur les ressources naturelles afin d'avoir un développement régional réinventé, des régions dynamiques qui renouent avec la prospérité, des citoyens fiers qui reprennent en main leur avenir grâce à un gouvernement qui reconnaît les particularités régionales et favorise l'autonomie. Page 33 du programme du Parti libéral.

4195 Nous nous sentons interpellés par un tel engagement. Il y a, selon nous, un bon momentum à cet effet. Le gouvernement doit saisir l'occasion pour nous démontrer sa ferme intention de donner aux régionaux ce qu'ils souhaitent et réclament depuis fort longtemps, soit une plus juste répartition des retombées de l'exploitation des richesses naturelles.

4200 Ne pas aller dans ce sens serait miner la crédibilité du nouveau gouvernement qui s'est présenté comme étant le parti des régions. Pour le moment, nous gardons confiance que tout ira dans ce sens.

Sur la visibilité du projet maintenant.

4205 Par ailleurs, dans un autre ordre d'idée, nous croyons qu'il est important que le projet de
construction d'une centrale sur la Péribonka soit l'objet d'une vaste campagne d'information et de
visibilité. Dans ce sens, nous voulons réitérer notre offre de collaboration avec
Hydro-Québec en ce qui concerne le projet de diffusion de l'état d'avancement du projet dans le
cadre d'un projet d'agora naturelle au cœur de notre village. Ça consisterait à produire des
vidéos à chaque mois pour montrer l'état d'avancement, autant aux gens de la région qu'aux
4210 touristes. Il nous apparaît fort pertinent que la population, de même que les touristes, puissent
suivre la progression des travaux à partir d'un site intéressant et nous croyons que Péribonka est
tout désigné à cet effet.

4215 Le nom de la centrale maintenant.

Il n'est pas facile de trouver des noms qui puissent faire l'unanimité pour des projets
d'une telle envergure. Nous voudrions vous soumettre le nom de Péribonka comme étant le nom
de la future centrale. Il nous semble qu'une pareille rivière mérite d'être honorée et que sa
nomination pourrait rapidement faire consensus.

4220

Célébrer l'harmonisation par «Les rencontres de la Péribonka».

4225 Il est assez inusité, du moins au Québec, que les écologistes fassent la promotion d'un
projet hydroélectrique. Le projet de la Péribonka s'inscrit dans une nouvelle façon de concevoir
le développement, dans lequel il y a des alliances qui peuvent se faire entre les différents
groupes de la société que l'on croyait opposés. Il nous faut encourager et célébrer une telle
association. Pour ce faire, nous demandons à la société d'état de financer, à tous les ans ou de
façon biennale, un événement national, organisé dans la région, axé sur la conciliation des
différents intérêts, qu'ils soient du monde syndical économique, municipal, culturel,
4230 environnemental, ayant pour objectif de travailler à des projets communs visant le
développement durable et consensuel du Québec.

Un tel événement contribuerait à fournir une partie des retombées récurrentes dont nous
avons grandement besoin, tout en célébrant un événement historique hors du commun.

4235

En conclusion.

4240 Nous avons évoqué à différents endroits de notre mémoire que ce projet était historique à
plusieurs points de vue. Nous souhaitons qu'il marque un tournant dans la façon de gérer les
richesses naturelles. Hydro-Québec est interpellée dans ce sens pour un certain nombre
d'éléments, mais c'est le gouvernement du Québec qui sera le plus déterminant dans la
réalisation de ce qu'on pourrait qualifier de succès en termes d'acceptabilité sociale,
environnementale et économique.

4245

Nous avons confiance que nos dirigeants sauront prendre les mesures pour lesquelles ils
se sont engagés. C'est à ce prix que nous pourrions véritablement sabrer le champagne du
développement durable en deux mille neuf (2009), lors de l'inauguration du projet.

Je vous remercie beaucoup, Madame la présidente.

4250

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Trottier.

4255

J'aimerais avoir une première explication concernant... vous faites état à deux (2) reprises dans votre mémoire sur le fait que... bon, qu'il est quand même assez rare, entre autres, que des écologistes fassent la promotion du projet hydroélectrique et vous faites référence aussi à la Ashuapmushuan.

4260

J'aimerais un peu vous entendre sur cet aspect-là, parce qu'on a quand même eu des intervenants ce soir aussi qui représentent le milieu écologique, qui n'étaient pas nécessairement en faveur du projet, alors j'aimerais vous entendre sur... quels sont les écologistes et à quel moment, là, ça s'est fait, un peu, cette décision-là?

4265

M. DENIS TROTTIER :

4270

Disons tout d'abord que moi, je respecte beaucoup les intervenants qui s'opposent au projet. Je pense que dans une société, il est beaucoup plus éclairant d'avoir des gens avec des positions très différentes. Les meilleures décisions sont prises lorsqu'on a le plus d'informations et les informations les plus diversifiées à cet effet-là. Moi, je suis très heureux qu'il y ait des gens qui puissent voir la chose différemment. C'est comme ça qu'il faut que ça se passe.

4275

Pour ce qui est du projet comme tel, c'est que, au début des années quatre-vingt (80), Hydro-Québec voulait faire un barrage sur la rivière Ashuapmushuan, il y a eu une très forte opposition dans la région à l'époque et Hydro-Québec a retardé le projet, a abandonné le projet.

4280

Dans les années quatre-vingt-dix (90), Hydro-Québec est revenue avec le projet une deuxième fois, malgré le fait qu'il y avait beaucoup d'opposition. Et à ce moment-là, c'est que les écologistes qui étaient.. puis là-dedans, il y avait des groupes environnementaux, le Conseil régional de l'environnement, Comité de protection de la Ashuapmushuan, il y avait des syndicats également qui étaient là-dedans.

4285

Il y a eu une espèce de coalition de gens qui s'opposaient au projet de la Ashuapmushuan qui disaient : écoutez, nous, on n'est pas des gens qui s'opposent à tout, ce qu'on vous dit, c'est que le projet de la Ashuapmushuan, il n'est pas acceptable environnementalement parlant. Ce qu'on vous propose à la place, c'est un projet qui pourrait l'être beaucoup plus, si on a besoin d'énergie, bien sûr, puis à ce moment-là, c'était... -- il y avait... des gens proposaient quand même, là, des mesures d'économie d'énergie -- mais ils disaient, si on a vraiment besoin d'énergie -- et c'est possible, je pense que je peux le croire -- c'est qu'à ce moment-là, il existe un potentiel sur la Péribonka qui est déjà harnachée, qui pourrait se faire, qui pourrait se réaliser avec des dommages beaucoup moins importants, du fait que le réservoir existe déjà, le réservoir de Chute des Passes et qu'à ce moment-là, on va créer

4290

un réservoir beaucoup plus petit, avec des dommages beaucoup moins importants. Et c'est comme ça que le projet a été lancé.

4295

Hydro-Québec connaissait... je ne dirais pas que les écologistes ont inventé ce projet-là, Hydro-Québec avait déjà regardé, à une certaine époque, ça ne les intéressait pas, le fait que les écolos ressortent ça, il y a des gens qui se sont remis à plancher sur le... sur le projet et on s'est aperçu que le projet était intéressant, pouvait être rentable et, à ce moment-là, on a relancé ce projet-là.

4300

LA PRÉSIDENTE :

Donc, un peu à ce moment-là, le projet de Péribonka a été perçu, autant par les intervenants du milieu que par Hydro-Québec, comme une alternative à celui de la Ashuapmushuan?

4305

M. DENIS TROTTIER :

C'est ça. C'est ça. Puis également peut-être à... également, il y a eu un débat aussi sur les mini-centrales. Les gens disaient : écoutez, là, les mini-centrales, pas question de ça, ça détruit beaucoup. Moi, je peux vous dire que personnellement, j'ai déjà été en faveur des petites centrales hydroélectriques en croyant que ça permettait l'autonomie régionale, que ça pouvait conduire à une certaine décentralisation, et cetera.

4310

4315

Et ce que je me suis aperçu, c'est que les grands projets produisent moins de dommages qu'une foule de petits projets pour un équivalent de la même somme... de la même quantité d'énergie. Moi, je pense que le projet, entre autres, de la Péribonka en est une belle démonstration. Je ne vous dis pas que tous les projets sont comme ça, mais globalement, j'aurais tendance à penser que les dommages sont moins grands en fonction de la quantité d'énergie produite.

4320

Si vous voulez produire mille (1 000) mégawatts avec des petites centrales, vous allez «scrapper» à peu près tout ce qu'il y a de paysage intéressant au Québec, proche des villes; alors que dans une grande centrale, oui, il y a des dommages, mais proportionnellement, ça nous apparaît moins important.

4325

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4330

M. JOHN HAEMMERLI :

Juste, monsieur Trottier, pour qu'on ait une idée, parce que les... il y a d'autres personnes qui ont présenté ou qui présenteront des mémoires, qui nous ont donné de l'information sur les municipalités ou les endroits qu'ils représentaient.

4335

Moi, j'aimerais savoir, c'est quoi l'économie de Péribonka puis d'où vient, là, la diminution drastique de population dont vous nous avez parlé?

4340

M. DENIS TROTTIER :

Nous, c'est la pomme de terre présentement, puis je vous dirais que, comme dans n'importe quel autre domaine, il y a eu de la mécanisation. À ce moment-là, il y avait beaucoup de... beaucoup plus de terre anciennement, une famille par terre; présentement, c'est changé et on est victime de l'exode des jeunes, massif, parce qu'il n'y a pas d'emploi dans le secteur.

4345

Les gens qui ont des diplômes peuvent difficilement être dans un petit village, à moins qu'on se donne... à moins qu'on se donne, par exemple, des centres de recherches dans le milieu, qui vont faire en sorte que... moi, je ne comprends pas que les centres de recherche, que ce soit au niveau d'Hydro-Québec ou de la forêt, soient dans le centre-ville de Montréal ou de Québec.

4350

Je comprends, je veux dire, qu'il y ait une certaine quantité, là, de...peut-être de recherche qui doit être faite dans ces milieux-là, mais je n'accepte pas et je ne comprends pas que, en termes d'hydroélectricité et de forêt qui sont produites en région, on ne réussisse pas à avoir des centres de recherche, à ce moment-là, qui permettraient à des jeunes de revenir.

4355

On ne peut pas demander à des jeunes de revenir... des jeunes qui ont des diplômes soit de bac, de maîtrise ou de doctorat, de revenir en région pour pouvoir, je dirais, être débroussaillieur ou chauffer un camion ou des choses comme ça.

4360

Je pense qu'il faut qu'on ait accès à une nouvelle économie du savoir, ça passe... ça va passer par là. Et ça va nous prendre des leviers de développement, des ressources à ce niveau-là et c'est dans ce sens-là que, moi, je pense qu'il faut qu'il y ait l'administration qui soit décentralisée, l'administration des ministères, l'administration de la recherche et, à ce moment-là, on va pouvoir relever des défis puis de pouvoir ramener un certain nombre de jeunes qui veulent revenir en région. Il y en a un certain nombre qui veulent revenir et qui ne peuvent pas présentement parce que la majeure partie des emplois intéressants ne sont plus en région.

4365

4370

M. JOHN HAEMMERLI :

Merci.

4375

M. LOUIS DÉRIGER :

Une question, monsieur. Vous avez commencé votre exposé en parlant un peu de la justification, donc de l'efficacité énergétique et tout ça. Quelle est votre position vis-à-vis un débat public sur la question énergétique au Québec?

4380

M. DENIS TROTTIER :

4385

Moi, j'ai fait... j'ai été président du Conseil régional de l'environnement au début des années quatre-vingt (80), puis on en faisait la demande, j'ai l'impression que la question n'est pas encore réglée presque vingt (20) ans plus tard.

4390

Moi, je pense qu'on n'a pas fait le tour de la question encore. Je vous disais tout à l'heure, là, que dépendant des scénarios qu'on peut envisager, on peut avoir un Québec qui va manquer d'énergie comme on pourrait avoir un Québec qui en aurait à vendre, je pense. Puis ça, il faut qu'on se demande quel type de développement on veut avoir. Est-ce qu'on veut développer des industries qui sont très énergivores, qui créent de moins en moins d'emplois?

4395

Moi, je suis bien heureux pour les travailleurs de l'Alcan à Alma qui ont été engagés récemment, mais ça a pris trois (3) milliards de dollars pour créer trois cents (300) jobs, puis ça prend des quantités d'énergie astronomiques, pour ne pas dire d'autre chose. Il doit avoir moyen de créer des emplois avec moins d'énergie puis moins d'argent. Si c'est ça, il n'y a aucun avenir pour les régions ou, en tout cas, à peu près pas. Il faut qu'on développe un nouveau modèle dans lequel on va se demander comment on fait pour créer plus d'emplois avec moins d'argent puis moins d'énergie.

4400

Si on ne fait pas ça, moi, je me dis, on va être quoi? On va être des espèces de... à la limite, à la limite, il va avoir... regardez au niveau de la forêt, il se sort beaucoup plus de bois qu'avant. Aujourd'hui, avec une seule personne, on coupe autant de bois qu'autrefois avec... en mil neuf cent cinquante (1950), ça prenait cinquante (50) personnes pour couper ce qu'une personne coupe aujourd'hui avec les machines.

4405

À l'Alcan, anciennement, il y avait dix mille (10 000) emplois. Dans ce temps-là, on était bien content d'avoir l'Alcan puis on pouvait dire... quand je vous disais qu'à une certaine époque la mondialisation nous a profité, ça en était une. Aujourd'hui, à l'Alcan, il y a moins... il y a à peu près cinq mille (5 000) emplois.

4410

Bien, c'est la même chose dans les pâtes et papiers, c'est la même chose partout. Il faut qu'on ait un nouveau modèle qui va faire en sorte que toutes ces pertes d'emplois-là soient compensées par d'autre chose. Si on continue dans ce modèle-là qui demande de plus en plus d'énergie, de plus en plus de ressources, qui consomme, qui consomme, qui consomme avec de moins en moins d'emplois, je vous ai parlé tout à l'heure qu'on allait avoir des municipalités à jeter après usage, on aura bientôt des régions à jeter après usage!

4415

M. LOUIS DÉRIGER :

4420

Donc, ce que je comprends bien, c'est que ce n'est pas juste le débat énergétique, c'est le débat énergétique dans toute sa globalité...

M. DENIS TROTTIER :

4425

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER :

4430 ... donc au niveau des industries, au niveau de tout ce qui...?

M. DENIS TROTTIER :

4435 Oui. Moi, je pense que le débat énergétique, il ne peut pas se faire sans un débat de société.

M. LOUIS DÉRIGER :

4440 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Juste peut-être une dernière question.

4445 Concernant les propositions d'utilisation de fonds de compensation, est-ce que vous êtes en accord avec les orientations actuelles pour les MRC qui auraient les responsabilités de la gestion du fonds comme municipalité?

M. DENIS TROTTIER :

4450 Moi, je pense que d'abord, là, je dirais que les montants qui sont sur la table peuvent paraître gros à certain, puis ils peuvent paraître très petits. Pour vous donner... à titre d'exemple, l'Alcan présentement verse, d'après mes chiffres, autour de soixante-dix (70) millions de dollars annuellement dans la région, là, et ils versent ça au gouvernement central présentement. Ça, c'est de l'argent. Sept (7) millions, une fois dans la vie d'un barrage, ça, ce n'est pas de l'argent. L'Alcan verse juste en taxes, avec la nouvelle usine, sept (7) millions de dollars par année à la ville d'Alma. Il n'y aura aucune taxe de versée sur le projet de la Péribonka. Ça ne fonctionne pas, ça.

4460 Et moi, je vous dirais que, si on veut aider les milieux, il faut qu'on verse l'argent ou qu'on fournisse les outils là où la dévitalisation est le plus près, est la plus profonde et, ceux qui sont les mieux placés, d'après moi, pour revitaliser les petits milieux, c'est les MRC. Si vous versez ça dans un fonds régional, une bonne partie de l'argent va aller aux milieux qui sont les... qui ne sont pas nécessairement les plus mal pris. Moi, je pense qu'il faut qu'on lie les redevances avec les ressources.

4470 Moi, je vais vous dire que j'ai entendu le maire de Ville de Saguenay réclamer la moitié des redevances. Je suis totalement en désaccord avec ça, parce que si les petits milieux, qui n'ont pas d'université, qui n'ont pas de centre de recherche, qui n'ont pas de centres commerciaux, je veux dire, qui ont... tout ce qu'ils ont, c'est les ressources et que Ville de Saguenay vient chercher la majorité des redevances là-dessus, c'est comme si on enlevait les miettes dans la bouche des orphelins.

4475 Nous, là, on est mal pris. On a diminué de population de cinquante pour cent (50 %). Je ne croirais pas que, à Chicoutimi ou à Ville de Saguenay, ils aient subi le même pourcentage. Moi, je pense que si on veut être efficace, il faut que la décentralisation, les outils, les redevances soient le plus près possible de ceux qui sont les plus mal pris.

4480 Ça se peut qu'on les gère mal. Si on les gère mal, on sera totalement responsable de ça. Bien moi, je peux vous dire qu'en fin de semaine, on a eu une réunion et ce que tout le monde était d'accord, c'est qu'il faut que ces redevances-là, il y en ait une bonne partie, on parle peut-être de la moitié ou quelque chose comme ça, qui soit encore là pour que nos descendants puissent dire : mon grand-père, il avait pensé à nous autres.

4485 Moi, je pense qu'on est plus responsable que certains veulent bien, en tout cas, le... j'ai l'impression que... des fois, j'ai l'impression qu'on nous infantilise. Puis je peux vous dire, entre autres, qu'il y a un message, moi, que j'ai de la misère, là, quand on nous dit que les municipalités sont des créatures du Québec, là, ça ne m'intéresse pas de me faire appeler une créature.

4490 Moi, ce que je veux, c'est qu'on nous donne des responsabilités et qu'on nous laisse... qu'on nous les laisse assumer. C'est comme ça qu'on se développe. Ça prend de la liberté, ça prend de l'autonomie et il faut qu'à ce moment-là, on soit responsable.

4495 Si on veut nous dire quoi faire pour nous aider, on ne deviendra jamais responsable, on ne se développera jamais, on va rester sous-développé. Alors, je dis, les milieux les plus dévitalisés, c'est les milieux les plus loin, les plus éloignés, les MRC les plus éloignées. Ces redevances-là, elles proviennent des ressources, bien, il faut qu'à ce moment-là... il faut qu'à ce moment-là, les ressources soient associées... les redevances soient associées aux ressources.

4500 Sinon, nous, on va réclamer une partie des taxes de l'Alcan à Laterrière, des centres d'achats, et cetera. Ça ne finira plus. C'est tout ce qu'on a, nous, les ressources, là. Si on nous lance... si on nous enlève ça ou si on nous dit, vous n'êtes pas capables de gérer, c'est aussi bien de nous dire qu'on court à notre perte puis qu'on ne peut rien faire.

4505 **LA PRÉSIDENTE :**

4510 Si vous liez les retombées ou les redevances d'un projet à l'utilisation des ressources pour les milieux immédiatement impactés, est-ce que... concernant l'utilisation des fonds... parce qu'on voit, dans votre mémoire, que vous avez une préoccupation importante en regard de l'aspect visuel, de l'intérêt visuel des paysages, de la conservation des lieux, des milieux, quel est votre avis concernant l'utilisation des fonds en question, parce qu'il y a plusieurs intervenants qui font référence à de l'utilisation pour des projets à caractère environnemental?

4515 **M. DENIS TROTTIER :**

4520 Moi, en fin de semaine, j'ai dit à la MRC, il faut absolument qu'il y ait une partie importante qui aille dans des projets environnementaux. Il ne faut pas oublier que l'argent qui nous est donné, c'est pour compenser des dommages environnementaux. C'est ça, là. S'il n'y a pas une partie importante qui va là-dedans, il y a quelque chose qu'on n'a pas compris. Il y a des gens, qui utilisent des mots comme «développement durable», qui ne comprennent pas.

4525 Moi, je suis persuadé... écoutez, c'est l'essentiel. S'il n'y avait pas de dommages environnementaux, il n'y aurait pas de compensation. Moi, je pense qu'il faut qu'il y ait un lien important entre les deux (2).

LA PRÉSIDENTE :

4530 Je vous remercie, monsieur Trottier, de votre participation.

M. DENIS TROTTIER :

 C'est moi qui vous remercie.

4535 **LA PRÉSIDENTE :**

 Alors, pour ce qui est des interventions, ce soir, c'est terminé.

4540 Par contre, j'appellerais monsieur Patrick Arnaud, d'Hydro-Québec, concernant le... pour un droit de rectification des faits.

 Bonsoir, monsieur Arnaud. Alors, nous vous écoutons.

M. PATRICK ARNAUD :

4545 Bonsoir.

4550 Alors, ma première rectification sera sur le mémoire Comité de l'environnement de Chicoutimi. Alors, c'était l'affirmation de cette population «qu'il nous consultait qu'une fois la table mise, c'est-à-dire lorsque le projet est déjà très avancé sur les tables à dessin du promoteur».

4555 Donc, nous voudrions rectifier. Hydro-Québec n'a jamais réalisé de travaux de déboisement ni les accès aux ouvrages. Seuls les travaux nécessaires aux investigations, géotechniques, entre autres, sont les seuls travaux qui sont faits.

4560 Et quand on consulte les populations, qu'on consulte les groupes dans les régions, on fait ça dès le début des études du projet. Donc, ce n'est pas du tout quand les projets sont très avancés.

 Toujours le représentant du Comité de l'environnement de Chicoutimi indiquait

qu'Hydro-Québec, seul, décidait des questions sur l'énergie et que la Régie de l'énergie discute essentiellement de la tarification.

4565 Alors, on voudrait rectifier. Hydro-Québec Distribution soumet aujourd'hui annuellement, à la Régie de l'énergie, une révision des prévisions des besoins d'électricité du Québec et, aussi, elle soumet une révision de son plan d'approvisionnement. Ça, ça se fait dans le cas du Plan d'approvisionnement. Et dans le cas de cette présentation, à cette occasion, je peux vous dire que les besoins du Québec sont étudiés à la loupe. Donc, il y a une place où ça se discute par
4570 une tierce personne, avec une tierce personne et en public.

 Deuxième série de rectificatifs. Mémoire de l'UQCN. Alors, c'est juste un détail parce qu'on ne voudrait pas que ça porte. La superficie forestière affectée n'est pas de deux cent trente (230) kilomètres carrés mais de vingt-trois (23) kilomètres carrés. Donc ça, c'est vraiment
4575 une précision qu'on voulait apporter.

 Et toujours au niveau de l'UQCN, il est écrit dans le mémoire et monsieur l'a dit :

 «Tandis que les alternatives plus environnementales, comme les économies d'énergie, filières éoliennes et solaires, sont négligées.»
4580

 On voudrait dire que Hydro-Québec ne néglige pas les sources d'énergie alternatives. En effet, les programmes d'économie d'énergie ont été approuvés par la Régie de l'énergie et nécessiteront des investissements de deux cent trente-quatre (234) millions d'ici deux mille six
4585 (2006).

 En ce qui a trait à la filière éolienne, Hydro-Québec Distribution a lancé un appel d'offre en vue de l'installation d'une puissance de mille (1 000) mégawatts d'éoliennes au cours de la période deux mille six, deux mille douze (2006-2012). Mille (1 000) mégawatts, ce n'est pas
4590 n'importe quoi, surtout dans la filière éolienne. Donc, le dépôt des soumissions est prévu pour le quinze (15) août deux mille quatre (2004).

 Et ma troisième série de rectificatifs ira pour le mémoire des MRC. Un premier rectificatif, juste technique, c'est que la limite amont du réservoir n'est pas au kilomètre cent cinquante-huit
4595 (158) mais au kilomètre cent quatre-vingt-sept (187). Ça pourrait faire croire que c'est un tout petit réservoir de huit (8) kilomètres.

 Et puis j'aimerais terminer et... vraiment rectifier ça. Hydro-Québec ne négocie pas avec les municipalités avec un fusil sur la tempe. Nous avons une ligne de conduite à Hydro-Québec
4600 et nous n'en sommes pas à notre première entente. Nous avons négocié les ententes de la Côte-Nord, SM-3, Toulnostouc, les dérivations. Nous avons négocié les ententes sur le Saint-Maurice et nous avons négocié les ententes de la Baie James.

 Pour ce qui est des travaux traditionnels et correcteurs, c'est une caractéristique des
4605 communautés autochtones qui ont leur contrepartie pour les MRC par toutes les infrastructures

qui resteront en place après les travaux, que ce soit des accès améliorés, des ouvertures, des rampes d'accès ou des mesures d'atténuation.

4610 Et aujourd'hui, monsieur le préfet l'a dit lui-même, il y a une proposition de cent treize point sept (113.7) millions qui est sur la table. Alors, je passe les détails parce que je ne suis pas le négociateur, mais nous jugeons que c'est une proposition qui est équivalente à ce qu'on a proposé à Mashteuiatsh. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4615

Alors, je vous remercie.

4620 Alors, je remercie tout le monde de votre présence, même tardive. Alors, nous allons reprendre demain après-midi à treize heures trente (13 h 30). Excusez-moi, madame... c'est treize heures trente (13 h 30) demain, hein?

Mme MONIQUE GÉLINAS :

4625

Treize heures trente (13 h 30).

LA PRÉSIDENTE :

4630

Oui, treize heures trente (13 h 30). Alors, merci encore de votre participation et bonne nuit à tout le monde!

(ADVENANT 23 h 07, FIN DE LA SÉANCE)

4635

Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la loi.

Michel Olivier, s.o.

4640
